



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8407<sup>e</sup>** séance

Mardi 20 novembre 2018, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ma Zhaoxu/M. Wu Haitao . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Adom
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
	Éthiopie . . . . .	M <sup>me</sup> Guadey
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. Delattre
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
	Pérou . . . . .	M. Duclos
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
	Suède . . . . .	M <sup>me</sup> Schoulgin Nyoni

## Ordre du jour

### Paix et sécurité en Afrique

#### Renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique

Lettre datée du 9 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/1004)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Paix et sécurité en Afrique**

#### **Renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique**

#### **Lettre datée du 9 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/1004)**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays ci-après à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Bangladesh, Belgique, Botswana, Brésil, Canada, Djibouti, Égypte, Estonie, Fidji, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Philippines, Portugal, République de Corée, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Suisse, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, à participer à la présente séance.

M. Chergui participe à la présente séance par visioconférence depuis Addis-Abeba.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : M. Gustavo Martin Prada, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; et M. Robert Mardini, Chef de délégation et Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1004, qui contient le texte d'une lettre datée du 9 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne maintenant la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Le maintien de la paix est une manifestation remarquable de la solidarité mondiale. Les soldats de la paix des Nations Unies sont prêts à faire le sacrifice ultime pour la paix, et nous leur en sommes tous redevables. La semaine dernière, huit de nos soldats de la paix – tous originaires des pays africains, le Malawi et la Tanzanie – ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. La plupart d'entre eux essayaient de prévenir une attaque contre la ville de Beni, en République démocratique du Congo, et de créer un environnement sûr pour ceux qui luttent contre l'épidémie d'Ebola dans ce pays. J'adresse mes condoléances les plus sincères à leurs familles et à celles de tous les soldats de la paix tués dans l'exercice de leurs fonctions. Levons-nous et observons une minute de silence en hommage à ceux qui sont tombés au champ d'honneur.

*Les membres du Conseil observent une minute de silence.*

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise du Conseil d'avoir convoqué ce débat public sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique et de la contribution de la Chine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et dans le monde. Quelque 2 500 membres du personnel en uniforme chinois, y compris des policiers hors unités constituées et des unités de police constituées bien formés et équipés, apportent une contribution importante aux efforts multilatéraux en faveur de la paix.

Je me félicite de l'engagement pris par le Président Xi de mettre en place une force en attente de maintien de la paix et j'espère que nous pourrions nous baser sur les 13 unités qui ont déjà été enregistrées. Sept des 14 missions de maintien de la paix des Nations Unies et plus de 80% des soldats de la paix des Nations Unies sont déployés sur le continent africain. Les pays africains fournissent près de la moitié des Casques bleus déployés dans le monde, dont près des deux tiers de

toutes les femmes soldats de la paix et la majorité du personnel de police des Nations Unies.

*(l'orateur poursuit en français)*

Nos missions de maintien de la paix sur le continent africain ont accompli des progrès encourageants, ces dernières années. Les mandats ont été menés à bien en Côte d'Ivoire et au Libéria et nos missions ont pu se retirer. En République démocratique du Congo, au Mali, en République centrafricaine et au Darfour, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ont collaboré étroitement pour appuyer les processus politiques, les dialogues nationaux et les efforts de médiation dans la région, ce qui a désamorcé les tensions et ouvert la voie à des accords de paix et à des élections.

Au Soudan du Sud, nous avons travaillé avec l'Union africaine en appui à l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de parvenir à la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Ces 10 dernières années, l'Architecture africaine de paix et de sécurité de l'Union africaine a été considérablement renforcée et l'un de ses piliers essentiels – le Fonds pour la paix – est en cours de mise en œuvre. À ce jour, les contributions des États membres de l'Union africaine s'élèvent à 60 millions de dollars sur les 400 millions requis d'ici l'année 2021. Ceci est très encourageant, et je félicite le Président de l'Union africaine, le Président Kagame, ainsi que le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, de tous leurs efforts.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Le maintien de la paix en Afrique continue de nous poser d'énormes problèmes. Les missions des Nations Unies mènent des opérations complexes dotées de mandats multidimensionnels dans des environnements extrêmement dangereux. La criminalité transnationale, les groupes armés non étatiques et les groupes terroristes posent de sérieux défis, et ils ciblent parfois directement nos soldats de la paix. Dans ce contexte, notre partenariat avec l'Union africaine et ses États membres est essentiel dans le cadre de notre action collective en faveur de la paix, et nous devons continuer de le renforcer.

La coopération est excellente aux plus hauts niveaux. Le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et moi-même avons signé deux cadres communs de l'ONU et de l'Union africaine : le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de

sécurité et le Cadre commun pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces cadres promeuvent déjà la cohérence et l'efficacité de notre action commune.

La Vice-Secrétaire générale et des hauts représentants de l'Union africaine ont entrepris plusieurs visites conjointes sur le continent. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, qui est parmi nous aujourd'hui, se sont rendus ensemble en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud. Le rôle des femmes dans la paix et la sécurité était au cœur de leur récente visite au Soudan du Sud.

Je suis également encouragé par l'appui africain en faveur de mon initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise à mobiliser l'ensemble des partenaires et des parties prenantes pour, premièrement, recentrer le maintien de la paix autour de mandats plus réalistes; deuxièmement, renforcer nos missions et leur sécurité; et troisièmement, mobiliser un appui collectif plus conséquent en faveur de solutions politiques et pour que les contingents soient mieux équipés et mieux formés. Plus de 150 gouvernements ont signé la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix, dont 42 sur le continent africain.

Les partenariats avec les pays qui fournissent des contingents, les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, et les gouvernements hôtes sont essentiels à la réussite de cette initiative, qui donne déjà des résultats.

L'initiative Action pour le maintien de la paix s'appuie également sur les recommandations du rapport Dos Santos Cruz en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Cela a mené à l'élaboration d'un plan d'action concernant la performance et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

Nos opérations adoptent dorénavant une posture plus active afin de procéder à ces améliorations. Nous adoptons des mesures novatrices pour former et équiper nos contingents, et nous avons entrepris des examens indépendants de nos missions pour déterminer de quelle manière nous pouvons nous acquitter plus efficacement de nos mandats. Nous resterons vigilants et nous examinerons les résultats de ces mesures.

Dans le même temps, la réforme de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU permettra d'améliorer la performance en procédant à des analyses plus intégrées

et en renforçant les stratégies régionales et de pays. Une intégration plus avancée de la prévention des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix nous permettra de placer le développement durable au cœur de nos travaux.

L'augmentation du nombre de femmes à tous les niveaux du maintien de la paix est un autre moyen d'améliorer l'efficacité de nos opérations. Je prends des mesures pour veiller à ce que ma stratégie de parité des sexes soit mise en œuvre au sein de toutes les missions de maintien de la paix, ainsi que pour augmenter le nombre de femmes soldats de la paix et de policières.

Nous sommes également en train de nous mobiliser pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans nos rangs, notamment au sein de nos missions de maintien de la paix, en plaçant les droits et la dignité des victimes au premier plan. Nous sommes en train de renforcer l'appui aux victimes, et nous œuvrons plus activement et plus efficacement à la recherche de la justice. Nous avons renforcé la formation et amélioré la qualité des enquêtes.

Des dizaines de dirigeants mondiaux ont rejoint le cercle de dirigeantes et de dirigeants pour appuyer des mesures visant à appliquer une politique de tolérance zéro, et 100 pays ont signé des pactes volontaires avec l'ONU afin de lutter contre ce problème. L'ère du silence et des tabous autour de cette question est révolue, et l'ère de la responsabilisation a commencé.

L'ONU et l'Union africaine coopèrent plus étroitement que jamais. Les opérations de paix africaines, notamment celles qui sont créées par l'Union africaine, jouent un rôle clef dans le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent et méritent des systèmes d'appui prévisibles.

Le Président Faki et moi-même signerons prochainement un communiqué conjoint pour guider les travaux du Secrétariat et de la Commission de l'Union africaine afin de renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et d'ouvrir la voie à un appui plus adéquat aux opérations de paix africaines. Nous collaborons étroitement avec l'Union africaine à la planification conjointe des mandats de ses opérations d'appui à la paix et à l'élaboration de cadres réglementaires juridiques et relatifs au respect des droits de l'homme.

Comme je l'ai déjà dit au Conseil, nous devons comprendre que le maintien de la paix des Nations Unies a ses limites. Nous sommes confrontés à un nombre

croissant de situations qui nécessitent des opérations d'imposition de la paix et de lutte contre le terrorisme dont l'exécution revient à nos seuls partenaires – à savoir l'Union africaine et les diverses organisations sous-régionales.

Il est essentiel que les opérations de paix africaines placées sous l'autorité du Conseil de sécurité soient dotées de mandats solides et prévisibles, ainsi que d'un financement durable et souple, notamment, le cas échéant, au moyen de contributions versées à l'ONU.

J'ai appelé la communauté internationale à appuyer la lutte que mène la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel contre le terrorisme et la criminalité organisée. Je remercie l'Union européenne et les autres donateurs qui se sont engagés à verser des contributions à la Force, mais à ce jour, près de la moitié des contributions n'ont pas été affectées, et encore moins versées.

Des progrès ont été accomplis au cours de l'année écoulée. La Force conjointe a atteint sa capacité opérationnelle initiale. Néanmoins, nous sommes loin d'avoir les moyens nécessaires pour lutter contre les problèmes de sécurité au Sahel. Un financement adéquat permettrait à la Force de combler les déficits de matériel et de capacités et de lutter plus efficacement contre les graves menaces qui touchent la région.

À notre époque de l'interconnexion, les problèmes de sécurité sur un continent posent un risque dans le monde entier. Les facteurs qui alimentent les conflits en Afrique – notamment la pauvreté, le chômage des jeunes, les changements climatiques, la concurrence pour les ressources et la criminalité transnationale – menacent la sécurité mondiale. L'amélioration de l'impact et de l'efficacité du maintien de la paix en Afrique relève de notre responsabilité collective, et nous continuerons d'y travailler avec nos partenaires africains, sur l'ensemble du continent et partout dans le monde.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chergui.

**M. Chergui** (*parle en arabe*) : En cette sainte journée où nous commémorons la naissance du Prophète, je présente nos chaleureuses félicitations à toutes les personnes présentes.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au nom de l'Union africaine et en mon nom propre, je tiens en premier lieu à vous remercier, Monsieur le

Président, et à remercier la République populaire de Chine de son appui et de son engagement indéfectibles en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique.

Je souhaite tout d'abord m'associer à S. E. le Secrétaire général pour présenter les condoléances de l'Union africaine aux Gouvernements et aux peuples malawiens et tanzaniens ainsi qu'à la famille des Nations Unies après la disparition tragique de soldats de la paix des Nations Unies la semaine dernière en République démocratique du Congo. Nos pensées et nos prières accompagnent les familles des soldats tombés au champ d'honneur.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, de vous remercier de m'avoir invité à présenter un exposé au Conseil sur la question extrêmement importante du renforcement des capacités en matière de paix et de sécurité en Afrique. En tant qu'Union, nous apprécions toujours l'accent que vous mettez sur la paix et la sécurité en Afrique durant votre présidence. À cet égard, nous nous efforçons systématiquement d'utiliser cette plateforme pour réaffirmer notre position concernant le niveau d'engagement et de coopération que nous attendons de l'ONU pour garantir l'efficacité de notre partenariat stratégique.

Je remercie également le Secrétaire général de son exposé détaillé. Nous nous reconnaissons dans chaque mot qu'il a prononcé aujourd'hui. Je tiens à rendre hommage aux efforts inlassables qu'il déploie pour consolider et promouvoir davantage le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité. Je voudrais l'assurer que l'Union africaine et l'Afrique respectent et appuient pleinement tous leurs efforts communs, que l'Union africaine continue de renforcer.

La question de la réforme des opérations de maintien de la paix présente un intérêt commun et crucial pour l'ONU et pour les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Le débat de haut niveau que le Conseil de sécurité a consacré l'année dernière à la réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies (voir S/PV.8051) et la résolution 2378 (2017) qui a suivi, laquelle avait été précédée de la résolution 2320 (2016), ont constitué un cadre important pour continuer d'assurer le suivi de nos efforts en vue d'un partenariat efficace, d'une coopération renforcée et d'une réforme des opérations de maintien de la paix.

Depuis mon exposé au Conseil sur cette question l'année dernière (voir S/PV.7971), l'Union africaine n'a épargné aucun effort pour accélérer l'exécution des principales priorités qui contribuent à renforcer notre partenariat. La séance d'aujourd'hui m'offre donc l'occasion de mettre en lumière trois principaux domaines dans lesquels nous avons réalisé des progrès considérables, qui sont également des domaines d'intérêt et de préoccupation communs aux deux institutions.

Premièrement, le Conseil notera que nous continuons de faciliter les processus clefs du Fonds pour la paix revitalisé, que nous avons lancé le 17 novembre en marge de la onzième réunion extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine sur la réforme. Le lancement du Fonds pour la paix a été précédé de la réunion inaugurale du Conseil d'administration, dont fait partie l'ONU, et dont les membres ont également été nommés la semaine dernière. Le Conseil d'administration veillera à ce que le Fonds pour la paix soit géré de manière efficace et respecte le principe de responsabilité. À ce jour, nous avons enregistré, comme le Secrétaire général vient de l'indiquer, 60,5 millions de dollars de contributions d'États membres de l'Union africaine au Fonds. Il s'agit de la contribution la plus élevée depuis sa création et, compte tenu des engagements supplémentaires annoncés à la réunion de la Conférence de la semaine dernière, nous prévoyons d'atteindre 100 millions de dollars de contributions d'ici le début de l'année 2019. Ce mouvement qui s'accélère est un élément clef de nos efforts collectifs pour garantir l'accès de l'Union africaine aux contributions statutaires des États Membres de l'ONU, sur lesquelles nous cherchons à parvenir à un accord dans le projet de résolution qui sera adopté par le Conseil dans les semaines à venir.

Deuxièmement, la Commission de l'Union africaine a réalisé des progrès importants dans l'amélioration de ses dispositifs actuels de contrôle du respect des droits de l'homme pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Qu'il me soit permis de réaffirmer que garantir des dispositifs de contrôle du respect des dispositions et de responsabilisation en matière de droit international humanitaire, de droit international des droits de l'homme et de déontologie et discipline n'est pas nouveau pour l'Union africaine. Ces normes et règles internationales ont toujours fait partie des processus de planification et de gestion de nos missions, bien avant que nous ne commencions à discuter du financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

Par exemple, depuis le premier déploiement de l'Union africaine au Burundi en 2003, l'Union africaine et ses États membres prennent des mesures de prévention et d'intervention, ainsi que des mesures correctives, pour éviter toute violation de ces normes et règles par le personnel, et pour y répondre. Il s'agit notamment d'assurer une formation préalable au déploiement pour l'ensemble du personnel des opérations de soutien à la paix, de signer des mémorandums d'accord avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour confirmer les responsabilités de l'Union africaine, ainsi que d'engager des poursuites contre les auteurs présumés dans des tribunaux militaires et dans des tribunaux civils dans les zones de la mission et dans leurs pays. Ainsi, nos efforts actuels sont axés sur l'amélioration de ces cadres existants, que nous facilitons conjointement avec l'ONU, avec l'appui du Comité international de la Croix-Rouge, pour garantir des normes et des processus communs.

Troisièmement, notre partenariat concret sur des théâtres d'opérations particuliers, comme la Somalie, continue de nous fournir des occasions de renforcer la coopération et la concertation entre les deux institutions. Depuis 2013, l'Union africaine et l'ONU ont entrepris quatre examens conjoints Union africaine-ONU de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Ces examens ont permis de renforcer le processus conjoint d'analyse, de planification et de coopération entre les deux Secrétariats. La récente coopération engagée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et le Haut Représentant de l'Union africaine pour la Somalie pour exhorter le Gouvernement fédéral somalien et les États fédérés somaliens à régler leurs différends politiques actuels par un dialogue constructif montre que notre action conjointe est inévitable si nous voulons maximiser nos chances de succès et nos résultats. Toutefois, il faut faire davantage pour faciliter les visites conjointes sur ces théâtres, ainsi que les consultations fréquentes entre les deux Conseils, afin de garantir une cohérence accrue et la convergence des orientations et des tâches stratégiques dans les communiqués du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et dans les résolutions du Conseil de sécurité sur les mêmes questions.

Nous sommes fermement convaincus que les éléments susmentionnés sont une garantie des engagements complémentaires des deux Secrétariats à continuer d'harmoniser leurs processus afin de renforcer leurs efforts communs. Nous exhortons donc le Conseil à renforcer encore sa participation et son

cadre stratégiques avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. À cet égard, nous exhortons les membres du Conseil à saisir l'occasion qui se présente d'adopter le projet de résolution qui sera déposé dans les semaines à venir, sur la nécessité pour l'Union africaine d'avoir accès aux contributions statutaires des États Membres de l'ONU pour les opérations autorisées par les Nations Unies au cas par cas. Nous pensons que cette mesure permettra à la communauté internationale de faire un pas de plus vers l'établissement d'un cadre plus efficace, plus prévisible et plus durable qui nous permettra de faire régner la paix et la sécurité sur le continent.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Union africaine comprend l'objectif et le but du projet de résolution qui est actuellement en cours de négociation par les membres du Conseil. En tant qu'Union africaine, nous pensons qu'une fois adopté, le projet de résolution doit indiquer que le Conseil, en principe, approuve l'utilisation des contributions statutaires des États Membres de l'ONU pour les opérations de soutien à la paix mandatées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité au cas par cas. À cet égard, le projet de résolution n'a pas pour objectif de contraindre les membres du Conseil à fournir un appui indéfectible, étant donné qu'il offre une instance pour organiser des consultations appropriées sur chaque situation de conflit qui nécessitera un tel appui avant toute prise de décision. À cet égard, nous demandons instamment qu'une fois adopté, le projet de résolution ne soit pas surchargé de conditions qui nous retarderaient encore davantage dans la réalisation de progrès pour gérer plus efficacement la paix et la sécurité en Afrique et prévenir plus efficacement les menaces à ces dernières.

Nous pensons que l'introduction de nouvelles conditions ne sera pas dans l'esprit du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé le 19 avril 2017. C'est pourquoi les deux Secrétariats mettent actuellement la dernière main à un communiqué conjoint que le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, signeront avant l'adoption du projet de résolution en décembre. Ainsi, le renouvellement de l'attachement au partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, et en particulier à la mise en œuvre opérationnelle du Fonds pour la paix, ainsi qu'au renforcement des normes communes et harmonisées de nos dispositifs actuels de contrôle du respect des dispositions et de responsabilisation en

matière de droits de l'homme, permettra de prendre toutes les mesures supplémentaires nécessaires.

Dans cet esprit, nous pensons que sans la coopération et l'appui politiques du Conseil, il sera difficile d'assurer la sécurité collective en Afrique et au-delà. À cet égard, nous continuons de compter sur le leadership et sur les conseils des États membres de l'Union africaine, en particulier ceux qui siègent au Conseil de sécurité, dans l'exécution de nos mandats institutionnels.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je remercie M. Chergui de son exposé.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Tout d'abord, je remercie de leurs exposés le Secrétaire général, M. Guterres, ainsi que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Chergui. J'apprécie vivement leurs efforts personnels, ainsi que les efforts et contributions remarquables de l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité.

L'Afrique est un continent plein de dynamisme et de promesses. L'Union africaine et les pays africains sont des forces importantes pour le maintien de la paix dans le monde et pour la stabilité régionale. Ces dernières années, les pays africains, unis dans la coopération, ont activement mis en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union africaine et son initiative Faire taire les armes d'ici 2020, ont construit l'Architecture africaine de paix et de sécurité et ont insisté pour régler les problèmes africains avec des moyens africains, apportant ainsi une contribution importante au maintien de la paix et de la sécurité régionales.

Nous nous félicitons de constater que, guidés par le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, l'ONU et l'Union africaine ont continué d'approfondir leur coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité. L'initiative Action pour le maintien de la paix lancée par le Secrétaire général réaffirme la nécessité d'approfondir le partenariat entre l'Organisation et l'Union africaine. Le renforcement des opérations africaines de maintien de la paix et l'amélioration des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité sont dans l'intérêt commun de la communauté internationale et constituent notre responsabilité partagée.

Dans le cadre de sa présidence du Conseil pour le mois en cours, la Chine a pris l'initiative du présent débat public sur les opérations de maintien de la paix en Afrique afin d'accroître l'attention et les contributions de la communauté internationale relatives à la cause de la paix et de la sécurité en Afrique et d'aider efficacement l'Union africaine et les pays africains à renforcer leurs capacités pour la paix et la sécurité. À cet égard, je voudrais formuler les quatre observations suivantes.

Premièrement, je souligne la nécessité de renforcer les efforts de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. L'Afrique est la priorité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Sur les 14 missions de maintien de la paix que compte l'Organisation, les cinq plus grandes sont déployées en Afrique. Dans ses opérations de maintien de la paix en Afrique, l'Organisation doit respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir l'assentiment des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat, et elle doit respecter la souveraineté du pays intéressé.

Le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent prendre en considération des facteurs tels que les besoins effectifs du pays concerné, les conditions de sécurité et les objectifs de la mission au moment de concevoir le mandat sur mesure d'une mission de maintien de la paix et adapter les tâches prioritaires et les domaines d'action privilégiés aux différentes étapes de celle-ci. Le Secrétariat doit prendre des mesures efficaces, augmenter les apports, améliorer le commandement et le contrôle des opérations de maintien de la paix en Afrique, augmenter l'efficacité de l'exécution du mandat des missions, renforcer la sûreté et la sécurité des Casques bleus, raffermir les capacités d'alerte rapide en ce qui concerne les menaces contre la sécurité et fournir un soutien logistique adéquat.

Deuxièmement, nous devons approfondir le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le maintien de la paix. Nous devons renforcer davantage la communication et la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine. L'opportunité et la précision des réunions d'information et l'efficacité de la prise de décisions doivent aussi être améliorées. La Chine appuie fermement l'idée que les pays africains règlent les

questions africaines selon des modalités africaines et jouent un rôle directeur dans la prise en charge des affaires africaines.

Troisièmement, nous devons renforcer la collaboration entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les processus et opérations de paix dirigés par l'Afrique. L'Union africaine et les organisations sous-régionales en Afrique ont des avantages géographiques de choix. Les opérations de paix de l'Union africaine représentent un complément important des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Chine soutient l'ONU dans ses efforts pour fournir un financement durable et prévisible aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine et pour aider celle-ci à améliorer la planification des missions, la collecte de fonds, le fonctionnement des missions et la gestion des opérations de paix dirigées par elle. La Chine aide aussi l'Union africaine à accélérer la création de la Force africaine en attente, d'une force de réaction rapide et de mécanismes d'alerte rapide, ainsi qu'à approfondir la coopération en technologies militaires et à développer la formation militaire.

Quatrièmement, nous devons aider les pays africains fournisseurs de contingents à renforcer leurs capacités de maintien de la paix. À l'heure actuelle, plus de la moitié des 20 principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix de l'ONU sont des pays africains, lesquels ont apporté des contributions importantes au maintien de la paix des Nations Unies. Il est impératif d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix au moyen de réformes. Par l'intermédiaire de la coopération bilatérale et multilatérale et en respectant les souhaits des pays africains, la communauté internationale doit fournir une assistance en moyens de formation, en matériel et en ressources. Le Gouvernement et le peuple chinois n'ont cessé de soutenir les pays et les peuples africains dans leur recherche de la paix, de la tranquillité, du développement et de la prospérité. La Chine participe activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, avec environ 2 200 soldats de la paix actuellement déployés dans des missions de maintien de la paix sur ce continent.

En septembre, le Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine a défini la collaboration sino-africaine en matière de paix et de sécurité comme étant l'une des huit grandes priorités de cette coopération. La déclaration adoptée lors du Sommet énonce clairement que la Chine appuiera l'initiative de

l'Afrique Faire taire les armes d'ici 2020. La Chine a décidé de créer le Fonds de coopération Chine-Afrique pour la paix et la sécurité afin de soutenir la coopération sino-africaine en matière de paix et de sécurité, de maintien de la paix et de stabilité. La Chine continuera à fournir des aides militaires sans contrepartie à l'Union africaine pour ses opérations de paix.

La Chine soutient les pays de sous-régions africaines telles que le Sahel, le golfe d'Aden et le golfe de Guinée dans leur quête de sécurité face au terrorisme. Ayant cela à l'esprit, elle a créé le Forum Chine-Afrique pour la paix et la sécurité afin de fournir une plateforme pour une collaboration plus étroite entre la Chine et l'Afrique dans le domaine de la paix et de la sécurité. Depuis sa création, le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement a appuyé financièrement de multiples projets visant à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix. La Chine continuera d'appuyer l'Afrique dans le renforcement de ses capacités de maintien de la paix, le règlement rapide des questions dans les foyers de tension régionaux, la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement sur le continent africain, et le travail commun pour façonner une communauté mieux connectée assortie d'un avenir partagé pour la Chine et l'Afrique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole aux autres membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Adom** (Côte d'Ivoire) : Je voudrais, au nom des pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie et la Guinée équatoriale, remercier la présidence chinoise pour l'organisation de ce débat public sur le renforcement des opérations africaines de maintien de la paix.

Ce débat intervient au lendemain de la onzième session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 17 au 18 novembre. Au cours de ce sommet, les Chefs d'État et de gouvernement ont pris d'importantes décisions visant à accélérer la réforme institutionnelle de l'Union africaine, en vue d'impulser sa marche irréversible vers son autonomie financière et plus d'efficacité. Le choix opportun de la Chine de porter l'Afrique au cœur de sa présidence fait écho au récent Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, un grand événement qui illustre à suffisance



la trajectoire vertueuse dans laquelle la coopération sino-africaine s'est inscrite depuis plusieurs années.

Au. Secrétaire général António Guterres, dont nous apprécions l'engagement et le soutien constant aux initiatives de prévention et de résolution des conflits en Afrique, je voudrais adresser les remerciements des trois pays africains membres du Conseil, pour la qualité toujours appréciée de ses exposés et la clairvoyance de ses recommandations. Nous remercions également l'Ambassadeur Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, dont l'intervention d'une clarté édifiante situe le Conseil sur les opportunités et défis liés au maintien de la paix en Afrique.

Qu'il me soit permis également, au nom des trois pays africains membres du Conseil, de rendre un hommage mérité aux soldats de la paix, tombés sur les champs d'honneur, dans l'accomplissement de leur noble mission en faveur de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo.

Comme indiqué à juste titre dans la note de cadrage du présent débat (S/2018/1004, annexe), l'Afrique représente une part importante des opérations de maintien de la paix en cours, non seulement en termes de pays hôtes des missions onusiennes, mais également et surtout en termes de contingents militaires et d'unités de police. En dépit de contraintes conjoncturelles qui obèrent ses capacités en matière de maintien de la paix, et dans un environnement marqué par l'exacerbation des menaces sécuritaires protéiformes, la détermination de l'Union africaine à s'approprier la sécurité collective sur le continent n'est plus à démontrer. Ces 10 dernières années ont vu l'organisation panafricaine s'engager résolument dans l'accroissement de sa contribution et le renforcement de ses capacités en matière de maintien de la paix.

Il en est ainsi, pour n'en citer que les plus emblématiques et les plus récentes, des opérations en Somalie, dans le bassin du Lac Tchad et dans la région du Sahel. Elles sont indicatives de notre ferme détermination à proposer des réponses innovantes, fondées sur l'avantage comparatif du déploiement rapide de missions de paix, dotées de mandats robustes, dans le cadre d'arrangements continentaux et régionaux.

Ces opérations illustrent également la flexibilité de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et sa capacité à s'adapter aux défis sécuritaires en constante mutation. Dans ce contexte, nous attachons du prix à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, formalisée

par la signature, le 19 avril 2017, du Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et sécurité, par le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat. Ce cadre stratégique définit les modalités d'une division des responsabilités et d'une coordination plus étroite des efforts déployés par les deux organisations, dans l'optique de la promotion de la paix durable et de la sécurité en Afrique.

Si l'Architecture africaine de paix et de sécurité constitue un pas décisif dans l'appropriation de la prévention, de la gestion et de la résolution des crises en Afrique, l'efficacité des opérations africaines de soutien à la paix reste tributaire de la disponibilité de ressources financières prévisibles et durables. Ces opérations, est-il besoin de le souligner, participent de la mise en œuvre des solutions endogènes aux problèmes africains.

Mais vous en conviendrez, Monsieur le Président, l'efficacité des opérations africaines de soutien à la paix restera limitée, comme je l'indiquais tantôt, aussi longtemps que l'épineuse question des ressources financières prévisibles et durables n'aura pas été résolue, à travers des mécanismes et des critères de financement consensuels et pérennes. C'est tout le sens des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Au paragraphe 18 de la résolution 2378 (2017), notamment, le Conseil

« Fait part de son intention d'examiner plus avant les mesures pratiques à prendre et les conditions à remplir pour établir le mécanisme grâce auquel les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine qui sont autorisées par le Conseil et placées sous son autorité conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies pourraient être financées en partie au moyen des contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies au cas par cas, selon des normes et mécanismes établis d'un commun accord ».

Ce financement se ferait à l'aune de normes et mécanismes consensuels, garantissant un contrôle financier stratégique et la reddition de comptes sur la gestion des ressources mises à disposition, comme le précisait le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Dans cette optique, nous apprécions la collaboration constructive qui a cours, entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, en vue de renforcer le mandat, la gestion, le

contrôle et les obligations redditionnelles des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

Au regard des progrès déjà accomplis sur ces questions, depuis l'adoption des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a instruit les trois membres africains du Conseil, à l'effet de promouvoir « la position commune africaine sur la prévisibilité et la durabilité des financements des opérations africaines de soutien à la paix », à travers les contributions statutaires des Nations Unies. En conséquence, nous en appelons à l'engagement de toutes les parties prenantes au maintien de la paix, afin que les efforts en cours aboutissent à l'adoption, au mois de décembre, sous la présidence de la Côte d'Ivoire, d'un projet de résolution qui apporte des réponses pérennes à cette question. Nous espérons également que ce projet de résolution, qui n'induit pas la mise à disposition immédiate des financements, mais offre plutôt un cadre d'appréciation au Conseil, obtiendra son accord de principe, pour un examen au cas par cas, tel que recommandé par le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446).

En tout état de cause, les trois membres africains du Conseil font leurs préoccupations exprimées par les membres du Conseil sur le cadre de conformité au respect des droits de l'homme et la transparence dans la gestion des ressources. Nous voudrions les assurer que l'ONU et l'Union africaine ont entrepris les consultations nécessaires, afin d'élaborer une feuille de route conjointe, qui réponde aux préoccupations de nos partenaires. Cette feuille de route, qui sera prête incessamment, comme le disait, là encore, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, énoncera les principes directeurs, les progrès accomplis à ce jour, et identifiera les questions en suspens.

L'histoire des institutions, tout comme celle des hommes qui en sont les architectes, nous en donne une illustration. L'histoire de l'Union africaine, fille de l'Organisation de l'unité africaine, est celle d'un continent qui n'a eu de cesse de rechercher, en parfaite symbiose avec l'ONU, des solutions durables aux défis à la paix et à la sécurité auxquels l'Afrique est confrontée. Notre engagement à nous approprier et à réaliser notre sécurité collective et notre destin, comme l'atteste la mise en place du Fonds pour la paix, n'ont jamais été aussi forts au regard de la complexité des défis actuels.

Je voudrais donc, pour clore mon propos, me faire l'écho de l'appel pressant des trois membres africains

du Conseil en direction des membres du Conseil, afin que nous nous inscrivions dans une dynamique solidaire, dans la recherche de solutions pérennes aux défis multiples qui jalonnent les opérations africaines de soutien à la paix. Il s'agit, au-delà de notre continent, d'un enjeu de paix et de sécurité internationales, dont le maintien relève, au regard de la Charte des Nations Unies, de la responsabilité principale du Conseil de sécurité.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise d'avoir braqué les projecteurs sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique, et tiens à me joindre aux orateurs précédents pour féliciter le Secrétaire général António Guterres et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine Smaïl Chergui pour leurs exposés complets et éclairants.

Je voudrais commencer en soulignant que l'Union africaine est un partenaire crucial de l'ONU sur les questions de paix et de sécurité en Afrique. Les opérations de soutien de la paix dirigées par l'Union africaine sont, dans certaines situations, absolument essentielles pour que le Conseil de sécurité s'acquitte de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité mondiales, au vu des limites de la doctrine de maintien de la paix de l'ONU en ce qui concerne l'imposition de la paix et la lutte contre le terrorisme.

Le Kazakhstan se félicite que l'ONU et l'Union africaine aient renforcé leur coopération dans le but d'appuyer la quête constante de paix, de stabilité et de développement durable de l'Afrique. Avec le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour le développement durable, une nouvelle étape a été franchie en ce qui concerne le renforcement du partenariat stratégique entre les deux organisations sur la base du respect mutuel et des avantages comparatifs.

Pour améliorer l'efficacité des opérations de paix en Afrique, nous devons tirer pleinement parti de ces instruments, notamment par le biais de visites conjointes sur le terrain dans les zones de conflit, de séances d'information conjointes et des séances de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité. Des travaux techniques supplémentaires sont également nécessaires pour mettre au point les modalités d'analyse, de planification et d'évaluation conjointes, ainsi que pour faire rapport aux organes intergouvernementaux compétents.

L'ONU et l'Union africaine doivent revoir leurs processus politiques et leurs procédures administratives internes et parvenir à renforcer les synergies communes. Certains mécanismes sous-régionaux, tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ont prouvé qu'ils étaient capables de régler les conflits les plus complexes dans la région. Par conséquent, des liens plus étroits entre l'ONU et les mécanismes sous-régionaux sont susceptibles d'aider les opérations de maintien de la paix africaines à gagner en réactivité et en efficacité sur le terrain.

Les solutions politiques, la diplomatie préventive et la médiation doivent être au cœur de chaque déploiement d'une opération de maintien de la paix. Les opérations africaines de maintien de la paix doivent procéder à une analyse minutieuse des principales causes des conflits. Nous ne réussissons que si nous parvenons à éliminer les facteurs d'instabilité et que nous ne nous bornons pas à en gérer les symptômes. Il nous faut également nous doter d'un système robuste de gestion et de partage de l'information et mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.

Il est louable que l'Union africaine, pour sa part, ait sensiblement progressé dans la mise en place des dispositifs nécessaires de responsabilisation, de transparence et de respect des droits de l'homme, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. Nous saluons les efforts de l'Union africaine pour renforcer la Force africaine en attente et sa capacité de déploiement rapide, en application du Plan de travail stratégique de Maputo, et nous appelons à mettre la dernière main au mémorandum d'accord entre l'Union africaine et les communautés économiques régionales au sujet du déploiement et de l'utilisation de la Force africaine en attente.

Ma délégation félicite l'Union africaine pour ses efforts dans le cadre de l'opérationnalisation des structures de gestion du Fonds pour la paix, qui joue un rôle important dans le maintien de la transparence financière et de la cohérence stratégique. Nous nous félicitons de la nomination, le 16 novembre, des cinq membres africains du Conseil d'administration du Fonds pour la paix de l'Union africaine. Nous encourageons l'Union africaine à poursuivre au même rythme son processus de réforme des institutions, qui vise à renforcer l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

La question la plus critique est peut-être le financement des opérations africaines de maintien de la paix. Ces opérations ne pourront être mises en œuvre efficacement sans un financement prévisible, souple et durable autorisé par l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que le financement devrait être fourni au cas par cas, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. En adoptant les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), le Conseil de sécurité s'est déclaré prêt à envisager le financement conjoint de ces missions par le biais de contributions statutaires de l'ONU. C'est pourquoi nous appuyons l'initiative des trois membres non permanents africains tendant à adopter un nouveau projet de résolution du Conseil sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, qui s'appuiera sur ces résolutions.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Kazakhstan, en tant que pays observateur auprès de l'Union africaine, reste déterminé à renforcer encore plus avant la capacité de l'Union africaine et à aider les pays africains à concrétiser leur vision de paix, de progrès et de prospérité grâce à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il s'agit d'un sujet qui doit tous nous préoccuper et je remercie la Chine d'avoir organisé cet important débat public aujourd'hui. Un grand nombre des menaces et des défis auxquels sont confrontés nos partenaires africains, notamment l'extrémisme violent, le terrorisme, les infractions graves et la criminalité organisée, ainsi que les conflits armés, n'ont aucun respect pour les frontières. Dans notre monde profondément interconnecté, la sécurité de nous tous est indissolublement liée et ces menaces compromettent notre quête commune d'un monde plus pacifique et prospère pour tous. Il est donc essentiel que nous continuions à œuvrer ensemble pour relever ces défis communs et complexes.

Des partenariats efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et ses organisations sous-régionales sont particulièrement importants dans ce contexte. L'Union africaine et ses organisations sous-régionales jouent un rôle crucial, non seulement dans le maintien de la paix, mais aussi dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Je rends hommage à leur action en matière de médiation, de négociation d'accords politiques et d'appui aux processus de paix,

comme par exemple au Soudan du Sud, où l'Autorité intergouvernementale pour le développement s'emploie à redynamiser et à appuyer les négociations de paix. Un tel débat ne serait pas complet sans reconnaître en particulier le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la plus impressionnante des organisations sous-régionales, en particulier pour ses efforts en Gambie en 2017 et 2018.

Le maintien de la paix reste l'un des instruments les plus efficaces dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour la promotion du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi lorsque nous déployons nos soldats de la paix, que ce soit en Afrique ou ailleurs dans le monde, nous devons collectivement veiller à ce qu'ils soient convenablement équipés pour répondre aux menaces et aux défis complexes qu'ils rencontreront. Cela est essentiel non seulement pour faire en sorte qu'ils puissent exécuter efficacement leurs mandats – ceux définis ici par le Conseil – mais également pour leur permettre d'assurer leur propre sécurité. Le rapport intitulé « *Improving Security of United Nations Peacekeepers* », rédigé par le général Carlos Alberto dos Santos Cruz, ancien commandant de force des Nations Unies, indique clairement que la sécurité et les capacités sont indissociables. Lorsque la performance des unités est médiocre, elles se mettent elles-mêmes en danger, de même que les civils qu'elles sont chargées de protéger. C'est pourquoi je concentrerai le reste de mes observations sur la performance.

Une fois encore, je me félicite de l'adoption de la résolution 2436 (2018), qui définit des mesures visant à améliorer la performance en matière de maintien de la paix. Toutefois, je tiens à préciser qu'un tel débat sur la performance ne doit pas être considéré comme étant simplement destiné aux pays fournisseurs de contingents. La Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, engage l'ensemble des parties prenantes, y compris le Secrétaire général, à mettre en place un dispositif de gestion de la performance intégré, des données concernant la performance, un appui efficace sur le terrain et des prescriptions opérationnelles et techniques claires, et à collaborer avec les États membres pour créer des capacités spécialisées. Les États Membres se sont engagés à fournir du personnel bien équipé et bien formé pour améliorer les préparatifs préalables au déploiement et mieux coordonner la formation et le renforcement des capacités. En outre, le Conseil a naturellement été mis

au défi de rédiger des mandats de meilleure qualité et plus réalistes.

Premièrement, nous estimons que les missions doivent être évaluées de manière rigoureuse et équitable, en utilisant des données précises recueillies sur le terrain. Cela nous permettra de mieux comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, afin d'en tirer des enseignements. Je salue le travail que le Secrétariat a entrepris à cet égard pour élaborer et tester de nouveaux cadres d'évaluation de la performance. Lorsque les évaluations mettent en évidence des problèmes, elles doivent être suivies de mesures appropriées, y compris le rapatriement des unités inefficaces et leur remplacement si nécessaire. Les principes d'évaluation rigoureuse et de responsabilité sont particulièrement pertinents en ce qui concerne le comportement des soldats de la paix. La politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, fixée par l'Organisation des Nations Unies, applicables à toutes les forces de soutien des Nations Unies et aux forces de sécurité non onusiennes – ce qui inclut des remboursements – doit être appliquée intégralement, tout comme la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Comme le Secrétaire général l'a dit lui-même ce matin, l'ère du silence est révolue et l'ère de la responsabilité a commencé.

Deuxièmement, pour ce qui est de la collaboration, nous devons utiliser au mieux nos atouts respectifs afin que notre effort collectif soit supérieur à la somme de ses parties. Cela signifie, par exemple, veiller à ce que les opérations d'imposition de la paix de l'Union africaine complètent les missions de maintien de la paix de l'ONU, tout en respectant les compétences pertinentes. Lorsque nous avons approuvé, avec 150 autres pays, la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous nous sommes engagés à renforcer la collaboration et la planification entre l'ONU et les organisations et dispositifs internationaux, régionaux et sous-régionaux pertinents, tout en reconnaissant la nécessité de délimiter clairement les rôles. Cela inclut, bien entendu, l'Union africaine et l'Union européenne, qui ont déployé plusieurs opérations mandatées au cours des dernières années.

Le Royaume-Uni reconnaît également l'importance de la collaboration entre les organisations et leurs États membres pour veiller à ce que tous les soldats de la paix sur le terrain aient la volonté, la capacité et les moyens de s'acquitter de leurs mandats

en toute sécurité et avec efficacité. Nous sommes fiers que les équipes britanniques d'appui aux activités de paix en Afrique assurent chaque année la formation de plus de 10 000 soldats de la paix africains. En Somalie, par exemple, le Royaume-Uni continue d'appuyer la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, tant au niveau bilatéral que par le biais de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, notamment par le déploiement de personnel auprès du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et en assurant l'instruction et l'entraînement préalables au déploiement des forces régionales. Nous avons également, bien entendu, une présence substantielle de maintien de la paix au Soudan du Sud.

Troisièmement, nous devons reconnaître les cas où les missions de maintien de la paix ne sont pas les mieux adaptées à un défi particulier. Par exemple, en raison de leur composition et de leur nature, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas adaptées à participer à des opérations d'imposition de la paix et de lutte contre le terrorisme. Cette réalité sous-tend notre appui de principe aux opérations de soutien de la paix de l'Union africaine qui sont conformes aux engagements énoncés dans les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) et autorisées par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies à accéder aux contributions statutaires des Nations Unies au cas par cas.

Pour terminer, je tiens à saluer la récente transition réussie des forces britanniques à des forces vietnamiennes à l'hôpital militaire de campagne de l'Organisation des Nations Unies, au Soudan du Sud. C'est la première fois qu'une couverture clinique ininterrompue est réalisée lors d'un transfert dans un hôpital de campagne des Nations Unies, créant un précédent que, selon nous, toutes les opérations futures devraient s'efforcer de reproduire. De nombreux enseignements ont été tirés lors de ce processus, dont l'un est que certaines des réglementations existantes du Département de l'appui aux missions ont limité notre capacité à garantir une couverture clinique ininterrompue. Il est donc essentiel que nous puissions tous apprendre de cette expérience et que les réglementations du Département de l'appui aux missions soient soigneusement examinées et adaptées de sorte que les périodes de transition entre des annonces de contributions « intelligentes » accusent aussi peu d'à-coups que possible.

Je voudrais terminer en rendant hommage à tous les membres de l'armée britannique qui servent actuellement dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies et renouveler l'expression de mon admiration et de mon respect pour tous les soldats de la paix qui travaillent avec bravoure, dévouement et patience partout où le Conseil les envoie.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*): Je voudrais remercier le Secrétaire général António Guterres et le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, M. Smaïl Chergui, de leurs exposés détaillés.

L'État du Koweït s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Aujourd'hui, j'aborderai trois questions en lien avec notre débat, à savoir le partenariat, les opérations de paix et le financement.

Premièrement, en ce qui concerne le partenariat, le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies prévoit un cadre de coopération régionale. Soixante-treize ans après son adoption, la majorité des États Membres de l'Organisation ont adopté la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui traite de nombreuses questions, y compris celles concernant le partenariat, comme énoncé dans l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Le meilleur exemple en est la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Le Conseil de sécurité devrait donc promouvoir la coopération avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, conformément à ses résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Ces deux résolutions soulignent la volonté de promouvoir la sécurité collective et de prendre des mesures supplémentaires pour renforcer la coopération, notamment dans le domaine du financement des opérations.

En sus des réunions annuelles qui sont organisées entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que de la participation de l'ONU au Conseil d'administration de son fonds pour la paix, le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, adopté en 2017, offrira une nouvelle occasion de promouvoir le dialogue entre les deux organisations et d'appuyer les solutions politiques et les différentes priorités.

Bien qu'il soit encore loin d'être atteint, le noble objectif de faire taire les armes demeure accessible grâce à nos efforts concertés. Le Koweït est devenu observateur auprès de l'Union africaine en 2001 et a accueilli le troisième Sommet arabo-africain en 2013, car il est convaincu de la nécessité de coopérer avec le continent africain et de l'importance que cela revêt en particulier pour les pays arabes et leur sécurité commune.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public et nous réjouissons à l'idée que le Conseil de sécurité continuera d'accorder son attention à la coopération régionale. Nous comptons sur l'unité des États africains, tant au sein de l'Union africaine que du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, en ce qui concerne les opérations de paix, il ne fait aucun doute que l'Union africaine est disposée et déterminée à relever les défis auxquels le continent est confronté. C'est aux pays africains qu'il incombe au premier chef d'assurer leur sécurité au niveau national, et ce, d'autant plus qu'ils connaissent bien le terrain et sont à même de réagir rapidement aux défis urgents qui se posent.

La coopération sur le terrain entre les deux organisations dans le domaine du maintien de la paix s'illustre par deux opérations de maintien de la paix dans deux pays arabes, à savoir la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Ces deux opérations offrent un modèle qui place les États africains en première ligne de la défense de leur sécurité à l'échelle du continent et leur confère un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités des pays hôtes, notamment parce que les pays africains fournisseurs de contingents ont l'avantage de pouvoir réagir rapidement aux situations d'urgence. Ils ont également accumulé beaucoup d'expérience au cours des 20 dernières années. Leurs soldats représentent aujourd'hui près de la moitié des contingents de maintien de la paix des Nations Unies. C'est pourquoi la coopération entre les deux organisations à l'heure de définir des mandats de maintien de la paix clairs, y compris en ce qui concerne les stratégies de sortie et le rôle des femmes, est devenue une priorité de notre travail institutionnel sur la base de la Charte des Nations Unies et du Cadre commun.

Troisièmement, s'agissant du financement, nous avons suivi le lancement officiel du Fonds pour la paix lors du onzième Sommet extraordinaire de l'Union africaine il y a trois jours. Il s'agit là d'un jalon historique et d'un pas vers la promotion de solutions africaines aux

problèmes africains en coopération avec des partenaires internationaux, notamment l'ONU, qui est représentée au Conseil d'administration du Fonds pour la paix.

Nous espérons obtenir un financement prévisible, suffisant et durable pour les opérations de paix dirigées par l'Union africaine et mandatées par le Conseil de sécurité. Bien entendu, nous ne serons pas en mesure de récolter les fruits d'un tel financement si les mandats ne sont pas réalisables. Les mandats doivent être exécutés conformément aux trois principes du maintien de la paix et en accordant la priorité aux solutions politiques et pacifiques.

Pour terminer, nous exprimons notre gratitude aux soldats de la paix en Afrique et dans le monde, et à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour la paix. Nous voudrions également renouveler l'appui du Koweït aux efforts déployés par les États africains membres du Conseil de sécurité, notamment leur volonté de présenter un projet de résolution sur les missions de soutien à la paix le mois prochain.

**M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, qui est l'occasion de débattre d'un partenariat plus étroit entre l'Union africaine et l'ONU en vue de renforcer les opérations de maintien de la paix.

Nous remercions le Secrétaire général de son exposé, ainsi que de son leadership sur cette question très importante pour l'Organisation. Nous remercions également de son exposé M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Bolivie réaffirme qu'il importe de continuer à œuvrer en faveur de l'amélioration de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Nous soulignons qu'il incombe à la communauté internationale de rendre cette relation efficace afin de parvenir à une compréhension commune des causes profondes des conflits.

À cet égard, nous nous félicitons de la signature du Cadre commun Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet accord jette les bases d'un partenariat systématique et stratégique fondé sur les principes du respect mutuel et des avantages comparatifs. Nous

saluons également les efforts déployés pour faire taire les armes à feu d'ici à 2020.

Nous considérons qu'il est nécessaire d'approfondir l'intégration des activités liées au maintien et à la consolidation de la paix, et de renforcer et d'améliorer le dialogue et les mécanismes de coopération et de coordination afin de relever les défis en matière de paix et de sécurité auxquels les deux organisations sont confrontées. Cela passe notamment par des stratégies communes en matière de démobilisation, désarmement et réintégration, la prévention des conflits et la question prioritaire du leadership des femmes et des jeunes et de leur participation aux questions de paix et de sécurité.

Nous nous félicitons également de la signature du mémorandum d'accord entre les deux organisations, qui renforcera leurs capacités de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, facteurs qui continuent de faire obstacle à la consolidation de la paix et au développement en Afrique.

En ce qui concerne les mécanismes de coopération et de coordination, je mettrais en exergue le déploiement d'opérations conjointes et hybrides, qui constituent un outil essentiel dans la quête permanente de paix, de sécurité et de résilience. Ils constituent également un outil utile pour lutter contre des menaces telles que le terrorisme, la criminalité transnationale et les crises humanitaires.

La Bolivie souligne par ailleurs le resserrement du partenariat stratégique et de l'engagement entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en vue d'établir une relation structurée et équitable. Ce partenariat doit être renforcé par le biais d'un appui mutuel et d'une assistance technique constante, tant en ce qui concerne les questions politiques que les opérations de maintien de la paix.

Nous estimons, en outre, que nous devons continuer à étudier les différentes modalités de partenariat, d'appui et d'assistance aux opérations de l'Union africaine, conformément aux résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Dans ce contexte, la Bolivie appuie pleinement l'initiative des trois pays africains membres du Conseil de sécurité en ce qui concerne le projet de résolution sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Nous sommes convaincus que cela contribuera à un budget prévisible, viable et souple et permettra de renforcer la mobilisation de la communauté internationale à l'heure de fournir

le soutien financier nécessaire à l'amélioration des capacités africaines en matière de paix et de sécurité.

Par ailleurs, la Bolivie réaffirme une fois de plus son plein appui à l'architecture régionale et sous-régionale pour le règlement des conflits en Afrique. Les solutions africaines aux problèmes africains sont essentielles étant donné la nature de la Vision africaine et de ses recommandations : les Africains eux-mêmes ont une compréhension plus profonde de leur propre réalité.

Pour terminer, la Bolivie considère qu'il est primordial d'accorder une importance accrue au rôle de l'Union africaine dans la prise de décisions sur les questions qui la concernent, dans le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les pays qui en font partie.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Chine d'avoir organisé ce débat important à un moment charnière. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général António Guterres et le Commissaire Smaïl Chergui de leurs exposés riches en informations.

Comme l'indique la note de cadrage (S/2018/1004, annexe), l'Union africaine demeure un partenaire important des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Nous sommes tout à fait d'accord, et c'est pourquoi nous espérons que le débat d'aujourd'hui constituera une nouvelle étape vers le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en matière de maintien, de consolidation et de pérennisation de la paix.

Nous nous associons à la déclaration que doit faire l'observateur de l'Union européenne. La contribution de l'Union européenne à la paix et à la sécurité en Afrique est considérable, tant en appui aux opérations de paix qu'à l'Union africaine.

Je me concentrerai sur trois aspects du renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Premièrement, le renforcement du partenariat; deuxièmement, le renforcement de la collaboration entre les pays fournisseurs de contingents et d'autres partenaires; et, troisièmement, le financement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine.

S'agissant de mon premier point – le renforcement du partenariat stratégique Union africaine-ONU – les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et de l'ONU peuvent se renforcer mutuellement. Un partenariat solide permet à l'ONU et à l'Union africaine

d'intervenir plus rapidement et plus efficacement pour relever les défis à la paix et à la sécurité en Afrique. La capacité de l'Union africaine d'agir en tant que premier intervenant et de le faire rapidement devrait être facilitée autant que possible. Nous attachons une grande importance aux partenariats en tant qu'élément essentiel de l'initiative Action pour le maintien de la paix. C'est pourquoi une collaboration plus étroite entre l'Union africaine et l'ONU est essentielle, comme prescrit dans la résolution 2320 (2016). Pour renforcer le partenariat, nous encourageons une analyse, une planification et une prise de décisions conjointes Union africaine-ONU, et cela inclut une publication accrue de déclarations conjointes. En partageant l'information et en procédant à une analyse conjointe de l'alerte rapide, on peut parvenir à une compréhension commune des conflits qui se font jour. Grâce à une prise de décisions concertée, nous pouvons élaborer des approches communes pour répondre efficacement aux conflits.

Concernant mon deuxième point, la force des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine et de l'ONU dépend des pays fournisseurs de contingents, et nous rendons hommage aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police. Nous avons déploré cette semaine la mort de six soldats de la paix malawiens et tanzaniens, qui ont payé le prix ultime en République démocratique du Congo. Nous saluons leurs efforts et nous rendons hommage à leur sacrifice.

Nous avons besoin de soldats de la paix bien formés et bien équipés, aptes et prêts à agir rapidement lorsque des citoyens, des soldats ou la Mission sont menacés. L'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général est une occasion de renforcer la collaboration entre les pays fournisseurs de contingents et les partenaires sur la performance du maintien de la paix, comme souligné dans la résolution 2436 (2018). Pour que le maintien de la paix soit efficace, il faut que les contingents répondent aux normes les plus élevées. À cet égard, nous nous félicitons de l'étroite collaboration avec la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie durant la période qui a précédé l'adoption de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous continuons de travailler avec la Côte d'Ivoire sur un projet de résolution qui permettra d'assurer le suivi de la Déclaration en améliorant les mandats de maintien de la paix. Nous travaillons également avec la Côte d'Ivoire sur un projet de résolution axé sur la paix, la justice et l'administration pénitentiaire dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

En outre, nous nous félicitons de notre collaboration avec le Rwanda sur les Principes de Kigali et en vue de la conférence préparatoire sur le maintien de la paix qui doit se tenir à La Haye en janvier 2019. Nous nous félicitons aussi de la collaboration en cours avec le Ghana, la Zambie, le Sénégal et l'Afrique du Sud concernant l'Initiative Elsie sur la participation des femmes dans les opérations de paix, qui met l'accent sur le renforcement du rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix – une question importante dont a parlé tout à l'heure le Secrétaire général. Nous encourageons les autres pays fournisseurs de contingents à se joindre à nous dans cet effort. Nous avons encore beaucoup à faire s'agissant de la performance dans le maintien de la paix, et un partenariat Union africaine-ONU renforcé aidera à y parvenir. Le renforcement du partenariat Union africaine-ONU doit aussi conduire à un dialogue plus suivi et à des normes plus claires s'agissant de la performance des soldats de la paix.

Concernant mon troisième point – nécessité d'un financement prévisible et durable pour l'Union africaine – le rôle de l'Union africaine dans les opérations de paix en Afrique est essentiel, comme indiqué clairement dans la résolution 2320 (2016). C'est pourquoi il nous faut tous investir dans les capacités de l'Union africaine et convenir d'un mode de financement différent entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Un financement durable, prévisible et souple est nécessaire pour renforcer l'efficacité du maintien de la paix de l'Union africaine. Il nous faut aussi convenir des modalités du respect des normes convenues en matière de droit international humanitaire, de droit international des droits de l'homme et de contrôle stratégique et financier. Nous encourageons à cet égard l'Union africaine à continuer d'élaborer et de mettre en œuvre, en collaboration avec l'ONU, un cadre réglementaire solide et global.

Pour terminer, Il nous faut faire des progrès dans les domaines suivants : premièrement, mettre en œuvre la résolution 2320 (2016); deuxièmement, améliorer la performance du maintien de la paix au moyen d'un dialogue avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police; et, troisièmement, mettre en place les conditions nécessaires à un financement prévisible et durable pour l'Union africaine. L'Union africaine continuera de trouver dans le Royaume des Pays-Bas un partenaire dans les efforts déployés pour renforcer le partenariat stratégique sur la paix et la sécurité. Nous comptons sur l'engagement et l'appui du Conseil s'agissant des deux projets de résolution sur lesquels



nous travaillons actuellement avec la Côte d'Ivoire, relatifs à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la paix, la justice et l'administration pénitentiaire. Je voudrais réitérer nos remerciements les plus sincères au Secrétaire général pour son leadership, et le remercier, ainsi que le Commissaire de l'Union africaine, de leurs efforts.

**Mme Wroniecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'idée de tenir le présent débat public, qui contribuera à coup sûr à améliorer notre efficacité s'agissant d'instaurer la paix et la sécurité en Afrique grâce aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général et le Commissaire de l'Union africaine, M. Chergui, de leurs exposés instructifs et utiles.

Je voudrais tout d'abord dire que toutes nos pensées vont aux familles et aux amis des Casques bleus malawiens et tanzaniens qui ont trouvé la mort alors qu'ils s'acquittaient de leurs fonctions au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Je voudrais, au nom de la Pologne, exprimer nos plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs amis, ainsi qu'aux Gouvernements du Malawi et de la Tanzanie. Nous condamnons dans les termes les plus forts tous les actes de violence visant les Casques bleus des Nations Unies.

Comme le Secrétaire général l'a dit lorsqu'il a pris la parole, la semaine dernière à Addis-Abeba, devant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, de toutes les organisations régionales du monde, l'Union africaine est le plus important partenaire stratégique des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Dans ce contexte, je voudrais saisir cette occasion pour inviter l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies à continuer de renforcer leur coopération, sur la base du respect partagé du droit international et des droits de l'homme, ainsi que sur celle des avantages comparatifs. Nous saluons aussi le rôle des organisations sous-régionales, qui peuvent contribuer de façon unique aux mécanismes d'alerte rapide. Leur rôle est crucial aussi pour la promotion du dialogue, de la réconciliation et des principes de bonne gouvernance. En tant que pays défenseur farouche des principes du droit international, nous saluons la mise en place d'un dispositif de contrôle du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que des normes de déontologie

et de discipline applicables aux opérations d'appui à la paix de l'Union africaine. Nous encourageons vivement le Secrétariat à continuer de coopérer étroitement avec la Commission de l'Union africaine pour renforcer les activités de prévention et la réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, ainsi qu'à poursuivre les importantes initiatives sur les normes en matière de formation aux fins d'une protection intégrée des civils. Cette ligne de conduite doit également être renforcée par de multiples initiatives, qui permettraient au personnel chargé du maintien de la paix d'identifier et d'appliquer les règles et normes du droit international, en particulier s'agissant de la protection de l'enfance et des mesures visant expressément à protéger les femmes dans le contexte des opérations de maintien de la paix.

En tant que membres du Conseil de sécurité, nous sommes appelés chaque jour à relever des défis graves ayant un caractère transfrontalier. À cet égard, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le concept de coopération entre missions, qui permet de mieux contrer les menaces régionales. On pourrait envisager de simplifier certaines procédures et arrangements budgétaires pour permettre une coopération pratique et économique plus efficace. Entre autres avantages d'une approche aussi complexe et holistique, on relève une utilisation plus productive des ressources humaines, des avoirs financiers, et du matériel. Faisons en sorte d'intensifier la coopération entre les missions de maintien de la paix des Nations Unies et de transférer, de l'Afrique à d'autres régions de la planète, les expériences faites en matière de coopération entre les missions et les pratiques optimales. Cela devrait inciter les analystes et les décideurs à adopter une perspective régionale lors de la planification des missions de maintien de la paix.

Je voudrais également souligner l'importance de l'appropriation nationale du processus politique, qui est l'élément clef du succès de l'engagement des Nations Unies et de la réalisation de l'objectif final souhaité. Elle a un effet important sur l'efficacité et le rendement d'une mission ainsi que sur la sécurité de nos soldats de la paix. Nous devons donc surveiller en permanence l'exécution du mandat de chaque mission, toute violation de l'accord sur le statut des forces et les risques et défis éventuels résultant de l'évolution de la situation politique.

Qu'il me soit permis de redire qu'on ne parviendra à la paix et à la sécurité en Afrique qu'avec l'engagement total des organisations régionales. Puisque le rôle de l'Union africaine a déjà été évoqué, je voudrais également souligner l'engagement de l'Union européenne à cet

égard. Par exemple, la forte contribution de l'Union européenne a été visible durant les élections de juillet au Mali et dans la région du Sahel en général, où l'Union européenne apporte un financement au Groupe des cinq pour le Sahel et soutient la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Je terminerai en soulignant que l'objectif d'un règlement politique doit rester au cœur des missions de maintien de la paix en Afrique. Nous devons travailler ensemble pour trouver les meilleures solutions possibles afin d'aider les pays africains à construire une paix durable, tout en permettant à toutes les composantes de la société de participer et d'avoir les moyens d'agir, avec une attention particulière accordée aux enfants, aux femmes et aux personnes âgées.

**M. Delattre (France) :** Je voudrais commencer par remercier la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat important. Je remercie également le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leurs interventions, très éclairantes, et pour leur engagement de tous les instants au service du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Je souhaiterais aussi d'emblée faire écho au remarquable discours prononcé au nom des trois pays africains du Conseil par l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire. Nous sommes totalement en phase avec cette position.

Pour la France, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine revêt aujourd'hui une importance stratégique et nous sommes résolument engagés à soutenir son développement, qui recèle à nos yeux un immense potentiel. Ce partenariat s'inscrit en effet pleinement dans l'évolution actuelle du maintien de la paix et constitue un volet majeur de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès accomplis sous l'impulsion du Secrétaire général et de celle du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, notamment depuis la signature en avril 2017 du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Ce partenariat s'inscrit dans notre réalité quotidienne. Il s'exprime désormais tous les jours de façon très concrète sur le terrain. Je pense par exemple à la République centrafricaine où l'ONU et l'Union africaine travaillent main dans la main pour rétablir la paix et la stabilité dans le pays à travers

l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui est le cadre unique afin d'aboutir à un accord de paix global et inclusif. C'est également en raison de l'importance de ce partenariat que nous continuons de plaider pour des opérations de maintien de la paix de l'ONU bénéficiant d'un engagement collectif fort, dotées de mandats clairs au service d'une vraie stratégie politique, et pourvues aussi de moyens adéquats. Pour la même raison, nous mettons en garde contre toutes les remises en cause, y compris financières, des cadres fixés collectivement pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Si le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine revêt une importance stratégique pour la France, c'est également en raison de la montée en puissance des opérations africaines de paix. Face à l'évolution des menaces en Afrique et à la nécessité pour l'ONU et l'Union africaine de gagner en réactivité et en efficacité, nous considérons que ces opérations africaines de paix représentent une véritable opportunité pour une meilleure répartition des tâches avec les Nations Unies, entre imposition de la paix et maintien de la paix. Nous le voyons sur le terrain avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, la Mission de l'Union africaine en Somalie ou la Force multinationale mixte déployée dans le bassin du lac Tchad. Ces opérations africaines de paix jouent aujourd'hui un rôle majeur et ont toutes un point commun : elles sont mieux adaptées à leur environnement et à la menace; elles disposent d'un mandat clair avec un objectif unique; enfin elles sont moins onéreuses que les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ces opérations présentent donc, dans leur déclinaison et dans leur diversité, des avantages indéniables.

Force est pourtant de constater que les opérations africaines de paix ne disposent toujours pas de financements prévisibles et durables. Il est donc indispensable de remédier à cette situation. C'est pourquoi, comme le Président Macron l'a réaffirmé dans son discours devant l'Assemblée générale en septembre dernier (voir A/73/PV.6), la France soutient l'initiative portée par l'Union africaine qui s'est fixé pour objectif l'adoption d'un projet de résolution ambitieux d'ici la fin de l'année. Cette initiative repose sur deux socles. Il s'agit tout d'abord de la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine d'abonder le Fonds pour la paix de l'Union africaine qui permettra de prendre en charge 25% du coût des opérations africaines de paix. Il s'agit ensuite de la demande faite à l'ONU par l'Union africaine de prendre en charge

75 % du coût des futures opérations, y compris via les contributions obligatoires.

Dans ce contexte, la France salue les réformes menées par l'Union africaine et les progrès réalisés en coopération avec les Nations Unies depuis l'adoption des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Ces progrès constituent autant de jalons pour la définition du cadre que nous souhaitons donner aux opérations africaines de paix. Je pense notamment aux propositions du Secrétaire général concernant le processus conjoint d'évaluation de la menace, de planification, d'établissement des mandats et d'évaluation des opérations africaines de paix. Je pense également aux travaux sur le mécanisme de suivi et de rapport sur l'exécution des mandats. Je pense enfin au développement des cadres de conformité en matière de droit international humanitaire, de droits de l'homme, et de conduite et de discipline qui sont cruciaux en matière de reddition de comptes mais aussi pour le soutien que les Nations Unies peuvent apporter aux opérations africaines. Ces progrès doivent également s'inscrire dans un cadre répondant en particulier à deux principes : la primauté du Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales; et la nécessité de mandats clairs, définissant un théâtre et une durée limités.

Dans ce contexte, la France considère que les importants progrès réalisés par nos partenaires de l'Union africaine doivent désormais être résolument soutenus par le Conseil de sécurité à travers l'adoption d'une résolution-cadre qui actera définitivement la possibilité pour le Conseil de mobiliser, au cas par cas, les contributions obligatoires des Nations Unies pour cofinancer des opérations africaines dirigées par l'Union africaine ou mandatées par celle-ci. J'insiste sur ce dernier point car les coalitions et organisations sous-régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ou la Communauté de développement de l'Afrique australe, mobilisent des forces africaines qui doivent elles aussi, lorsqu'elles sont mandatées par l'Union africaine, pouvoir bénéficier d'un soutien de l'Union africaine et de l'ONU.

Avec cette résolution-cadre, il s'agit d'établir un partenariat renouvelé entre les Nations Unies et l'Union africaine, qui réponde aux enjeux de sécurité de notre siècle sur le continent africain, en accompagnant les forces africaines dans leur montée en puissance et en apportant la solidarité de la communauté internationale dans la lutte contre les groupes terroristes et les réseaux

criminels qui menacent la stabilité et la prospérité sur le continent.

Les pays de l'Union africaine peuvent compter sur le soutien résolu de la France sur ce chemin et, qu'il me soit permis, pour finir, de rendre hommage à nouveau à l'ensemble des Casques bleus déployés dans les opérations de maintien de la paix et, en particulier, à ceux qui ont payé le sacrifice ultime au cours des derniers jours en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

**M. Cohen** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général, M António Guterres, et le Commissaire Chergui pour leurs exposés.

Je voudrais moi aussi commencer par dire quelques mots pour rendre un hommage particulier aux soldats de la paix des Nations Unies malawiens et tanzaniens et aux soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo qui y ont été tués la semaine dernière. C'est un rappel important pour nous tous que les décisions prises dans cette salle ont des conséquences réelles pour les soldats de la paix et leurs familles. Nos prières vont aux familles des hommes et des femmes tués la semaine dernière et aux blessés qui ont survécu.

Rendre nos missions de maintien de la paix plus efficaces et plus responsables vis-à-vis des populations qu'elles servent est une priorité absolue pour les États-Unis. L'Union africaine continue d'être un partenaire solide et nécessaire de l'ONU dans la réalisation des objectifs politiques, sécuritaires, économiques et humanitaires en Afrique. La relation entre les deux organisations est unique et spéciale, et doit le rester. Les États-Unis reconnaissent les sacrifices que l'Union africaine et les pays africains fournisseurs de contingents font déjà pour les opérations de maintien de la paix en Afrique. L'Éthiopie compte à elle seule plus de 8 000 soldats servant dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et plus de 4 000 dans la Mission de l'Union africaine en Somalie. Le Burkina Faso compte plus de 2 000 soldats affectés au maintien de la paix des Nations Unies et, le mois dernier, il a payé le prix ultime lorsqu'il a perdu deux soldats dans une attaque terroriste au Mali.

La question que l'on nous demande d'examiner aujourd'hui est de savoir comment nous pouvons améliorer les relations exceptionnelles de l'ONU avec l'Union africaine – non pas dans l'intérêt des organisations elles-mêmes, mais pour aider les peuples africains à bâtir un

avenir pacifique et prospère. Cette question doit faire l'objet d'une conversation ciblée, soutenue et honnête. Il ne faut pas que les membres du Conseil se hâtent de prendre des décisions qui créent des précédents sans en examiner soigneusement les conséquences. Nombreux sont ceux qui ont demandé aujourd'hui que le Conseil de sécurité mette à disposition les contributions statutaires des Nations Unies en tant que moyen prévisible et durable de financer les opérations de soutien de la paix en Afrique. Cette proposition, en particulier, exige que nous prenions le temps de réfléchir à la manière dont cela pourrait contribuer à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme en Afrique.

Le Conseil de sécurité a officiellement adopté deux résolutions – les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) – exprimant son souhait de travailler avec l'Union africaine pour trouver des structures de financement fiables du maintien de la paix. Nous avons également affirmé que la responsabilité première de la prévention des conflits incombe aux États et que le Conseil est prêt à travailler avec eux pour maintenir la paix. Ces résolutions énoncent clairement les conditions que l'Union africaine doit remplir avant même que le Conseil de sécurité puisse envisager d'utiliser les contributions statutaires des Nations Unies pour financer les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. On s'attend notamment à ce que l'Union africaine assume au moins 25 % du coût des opérations. Le Conseil demande également qu'il y ait une transparence et une responsabilité financières totales et exige que les troupes de l'Union africaine adhèrent à des normes de performance élevées et maintiennent une bonne conduite, la discipline et le respect des droits de l'homme.

Des progrès ont été accomplis et nous en félicitons l'Union africaine, mais il reste encore beaucoup à faire avant que les conditions du Conseil de sécurité puissent être considérées comme remplies. Il est trop tôt pour prendre des décisions sur la modification des relations de maintien de la paix entre l'ONU et l'Union africaine alors que cette dernière est encore en train de travailler à ses réformes internes. D'autres questions nous ont amenés à penser qu'il serait prématuré de prendre cette mesure maintenant. De sérieuses questions restent sans réponse sur la manière de protéger l'autorité du Conseil de sécurité sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales dans tout arrangement futur qui appuierait les opérations de soutien de la paix de l'Union africaine avec des contributions statutaires des Nations Unies. Les membres du Conseil doivent avoir le temps

de s'assurer qu'ils bénéficient d'un soutien politique et législatif total de leur capitale avant de prendre cet engagement. L'accord du Congrès est impératif pour les États-Unis. Je sais que c'est également le cas pour d'autres pays et leurs législatures, et nous ne pourrions pas engager notre nouveau Congrès sur cette question importante et complexe avant la nouvelle année, date à laquelle – et pas avant – nous pourrions envisager de nous joindre au consensus sur un nouveau projet de résolution.

Les États-Unis appellent à une réflexion plus approfondie avant d'engager des fonds des Nations Unies dans des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, mais ce serait une erreur d'interpréter notre prudence comme un manque d'appui à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme sur le continent africain. Les États-Unis sont et resteront le premier contributeur de l'Organisation aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, mais, en plus de notre quote-part, nous sommes déterminés à aider les pays fournisseurs de contingents à préparer leurs troupes au déploiement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Depuis 2005, nous avons dépensé 1,5 milliard de dollars en soutien à la formation avec 23 partenaires actifs en Afrique. En 2018, les États-Unis ont appuyé la formation du personnel militaire des missions africaines de maintien de la paix en République centrafricaine, au Mali, en République démocratique du Congo, au Darfour, à Abyei et au Sud-Soudan.

Les États-Unis soutiennent également la sécurité en Afrique grâce à des centaines de millions de dollars d'aide à la lutte contre le terrorisme et à l'application des lois. Notre aide humanitaire, sanitaire et de développement finance également la santé et l'éducation de millions de femmes et d'enfants. Bref, les États-Unis sont attachés à la stabilité et à la prospérité futures de l'Afrique. Nous sommes fiers de notre partenariat avec l'Union africaine et les nombreux pays africains qui fournissent des contingents.

Enfin, nous considérons cette journée comme un pas en avant dans notre effort commun pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Un processus précipité en quelques jours pour prendre une décision qui modifierait le maintien de la paix de façon permanente nuirait à nos progrès. Poursuivons plutôt le bon travail de toutes les parties pour rapprocher nos deux organisations, dans le respect de leur rôle unique,

afin d'aider le peuple africain à créer l'avenir pacifique, sûr et prospère qu'il mérite.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Je voudrais tout d'abord m'associer à mes collègues pour exprimer nos condoléances suite au décès des soldats de la paix malawiens et tanzaniens en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Inutile de dire que nous condamnons les attaques contre les Casques bleus, rendons hommage à leur courage et à leur dévouement et souhaitons aux blessés un prompt et fructueux rétablissement.

Nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé instructif et de l'importance qu'il accorde au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Nous remercions également M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de ses vues.

La Russie n'a cessé d'appuyer les efforts déployés par les États africains pour parvenir à une plus grande indépendance dans le maintien de la paix et de la sécurité sur leur continent. Nous appuyons le développement cohérent et prospectif de divers types de coopération entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines, sur la base du principe de solutions africaines aux problèmes africains. Il est inacceptable d'imposer aux Africains des prescriptions pour répondre aux crises sans leur consentement exprès.

Nous nous félicitons vivement de la volonté de l'Union africaine de faire en sorte que la Force africaine en attente créée dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité fonctionne dans la pratique dès que possible. Nous estimons justifié le souhait des pays africains de soulever la question de la fourniture d'une assistance matérielle et financière pour des mesures visant à maintenir la paix et la sécurité internationales, notamment par le biais du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Nous convenons qu'il importe d'accroître la prévisibilité, la fiabilité et la souplesse du financement des opérations africaines et des missions conjointes. En principe, nous ne sommes pas opposés à l'examen des possibilités d'élargir la participation de l'ONU à ces missions, et nous sommes prêts à poursuivre un dialogue constructif à cet égard. Toutefois, nous estimons qu'il est important

de maintenir la procédure actuelle de l'ONU pour l'examen et l'approbation des demandes budgétaires connexes, d'assurer la transparence et la responsabilité dans l'allocation et l'utilisation des fonds et de prévoir la participation du personnel des Nations Unies à chaque étape de la planification et de l'exécution pratique des tâches concernées.

Nous tenons également à souligner que le strict respect des principes fondamentaux du maintien de la paix est essentiel au succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les mandats doivent tenir compte des vues des États hôtes et de la capacité des pays fournisseurs de contingents à les exécuter. Le fait d'imposer aux soldats de la paix des fonctions supplémentaires dans les domaines de la protection des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et des problèmes environnementaux ne fait que compliquer l'exécution des tâches principales des opérations de maintien de la paix.

Nous tenons tout particulièrement à souligner l'importance des efforts déployés par l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour prévenir et régler les différends. En général, les Africains connaissent mieux les nuances locales et – c'est important – n'ont pas d'arrière-pensées. Malheureusement, nous pouvons nous souvenir de bien des cas où des efforts de médiation africains ont été relégués à la marge ou délibérément sapés par des acteurs extérieurs. Je me dois de ne pas oublier l'exemple du Soudan du Sud, à cet égard, dans lequel différents pays ont battu en brèche la décision d'imposer un embargo sur les armes, en dépit des conclusions de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et pratiquement ruiné la reprise des négociations.

Malgré les déclarations constantes de nos partenaires occidentaux quant à l'importance de renforcer le potentiel de maintien de la paix de l'Union africaine, et concernant la nécessité que celle-ci coopère étroitement avec l'ONU, les choses sont souvent très différentes dans la pratique. Les intérêts particuliers prédominent. Le cas de la Libye, riche en pétrole, en est une illustration manifeste. Après avoir bloqué la médiation de l'Union africaine, qui avait proposé un plan politique pour régler la crise, divers pays occidentaux – nous savons tous lesquels – ont opté pour la force. Il s'est ensuivi une tragédie pour le peuple libyen, avec des conséquences majeures qui se font encore sentir à ce jour. La Libye reste scindée, divisée en zones d'influence, sans institutions de gouvernance

unies et avec une infrastructure économique et sociale effondrée. Elle est devenue non seulement un sanctuaire pour les terroristes des pays voisins et de l'ensemble du Sahara et du Sahel, mais aussi un facteur de déstabilisation dans la région. Il faut noter que ceux dont les agissements irresponsables ont déstabilisé la situation en Libye et dans toute la région avant de laisser le pays livré à lui-même se présentent maintenant comme des agents du maintien de la paix et se plaignent sans arrêt de l'absence de règlement politique alternatif pour la Libye, tout en ignorant une fois encore les bons offices de l'Union africaine et en particulier de son comité *ad hoc* de haut niveau sur la Libye.

Nous sommes pour une approche où le Conseil de sécurité s'exprimerait sur la base de positions unies à l'appui des efforts régionaux. En même temps, il importe de comprendre qu'il y a de la place pour toutes les parties prenantes dont les motivations sont bonnes et qui n'ont pas d'objectif caché dans le traitement des situations de crise sur le continent africain. La Russie prête son concours au processus de stabilisation en République centrafricaine en ancrant son action dans ces principes et aide également les autorités du pays à rétablir le secteur de la sécurité. Nous espérons que nos collègues du Conseil se débarrasseront de leurs propres peurs historiques et de leurs intérêts nationaux particuliers pour venir au secours de Bangui afin que le pays s'engage sur une voie qui lui permette de sortir de cette crise prolongée.

Nous n'avons pas besoin de chercher loin pour trouver des exemples où les Africains ont activement participé au maintien de la paix et de la sécurité sur leur propre continent. Nous tenons à rendre hommage aux sacrifices que les pays africains ont faits en déployant des contingents auprès de la Mission de l'Union africaine en Somalie pour combattre les Chabab. Par ailleurs, nous savons tous que ce sont des puissances de la région qui étaient au départ derrière la brigade d'intervention. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour est d'ores et déjà un succès en matière de collaboration étroite entre les deux organisations dans le domaine du maintien de la paix. Nous estimons que la mise en place de tous les pré-requis essentiels dans la région du Soudan permettra à la mission de maintien de la paix de se retirer complètement d'ici à la fin de 2020, conformément au calendrier prévu à cet effet dans la résolution 2429 (2018).

Il devient de plus en plus clair que la présence d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies

dans un pays ne doit pas être à durée indéterminée. Toute mission devrait avoir une stratégie claire pour son retrait. Le fait de créer des obstacles artificiels à la réduction progressive des effectifs d'une opération n'est pas seulement contreproductif, mais dangereux. Il est essentiel de tenir compte du point de vue du pays hôte, d'autant plus qu'il reste en Afrique un certain nombre de situations de crise qui demandent l'attention du Conseil. À cet égard, je rappelle au Conseil les espoirs du Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui a soulevé plusieurs fois la question de l'optimisation des effectifs de maintien de la paix dans le pays.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Russie fournit un appui multidisciplinaire aux efforts africains de maintien de la paix en Afrique, y compris en formant des militaires et policiers africains dans des établissements d'enseignement supérieur russes. Nous tenons à insister sur la formation que nous dispensons au personnel de maintien de la paix, qui vient souvent d'Afrique, à l'Institut russe de formation avancée des employés du Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie à Domodedovo, qui est certifié par l'ONU, ainsi qu'au Centre de formation et de recherche militaires des forces terrestres, appelé Académie interarmes des forces armées de la Fédération de Russie, et au Centre international de lutte antimines du Ministère de la défense de la Russie. Les policiers africains ont la possibilité de suivre des programmes d'enseignement supérieur et des stages de remise à niveau rapide au sein des établissements d'enseignement du Ministère de l'intérieur de notre pays.

**M<sup>me</sup> Schougin Nyoni** (Suède) (*parle en anglais*):

Tout d'abord, je me joins aux autres pour adresser mes sincères condoléances aux familles des soldats de la paix qui ont péri en République démocratique du Congo il y a quelques jours. Je remercie également le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leurs exposés instructifs de ce matin.

Je m'aligne sur la déclaration qui sera prononcée aujourd'hui au nom de l'Union européenne.

Les menaces qui pèsent à ce jour sur la sécurité et le développement sont de plus en plus liées les unes aux autres. Les changements climatiques, les inégalités, le terrorisme et l'extrémisme violent sont des exemples pertinents à cet égard. Les pays africains sont en proie à des menaces et à des risques qui ont des conséquences évidentes au-delà du continent africain. Il est donc

essentiel d'appuyer et de renforcer plus avant les moyens dont les Africains disposent pour faire face à ces difficultés. La logique de partenariat est la meilleure manière d'œuvrer en faveur de la paix.

La Suède est un tenant de longue date d'un partenariat stratégique renforcé entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique. Nous nous réjouissons du nouvel élan imprimé et des mesures concrètes prises pour promouvoir ce partenariat, notamment grâce au fort esprit d'initiative des organisations concernées. La semaine dernière, nous avons pu voir une illustration directe de cette coopération accrue dans l'exposé relatif à la visite conjointe que le Secrétaire général adjoint et le Commissaire Chergui, accompagnés de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Mme Mlambo-Ngcuka, ont effectuée au Soudan du Sud (voir S/PV.8403). Il faut y voir un exemple concret de la manière dont cette coopération qui s'exprime au niveau sous-régional, régional et mondial peut produire des résultats qui vont dans le sens de la paix. Nous estimons que nos deux conseils devraient faire fond sur cette séance réussie de juillet (voir S/PV.8306) et y donner suite en effectuant de semblables visites conjointes pour améliorer l'analyse commune des situations qui figurent à nos ordres du jour.

Nous saluons le travail accompli par l'Union africaine pour renforcer ses capacités en matière de prévention, de médiation et de règlement des conflits sur le continent africain, y compris en consolidant l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Le lancement du Fonds pour la paix au Sommet de l'Union africaine la semaine dernière, avec la mobilisation de 60 millions de dollars, est une étape particulièrement importante pour accroître l'autonomie et le financement des activités propres de l'Union africaine et représente une avancée concrète en ce qui concerne le programme de réforme institutionnelle. Les points de vue de la société civile demeurent cruciaux dans ces efforts. Toutefois, il faut un surcroît d'appui financier et politique pour réaliser le plein potentiel du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Nous nous félicitons des échanges de vues sur les propositions touchant le financement qui sont faites dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/678), notamment l'utilisation des contributions mises en recouvrement. Nous voyons matière à encouragement dans le travail collaboratif accompli sur le renforcement du contrôle et de l'application du principe de responsabilité pour ce qui a trait aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine, y compris les efforts actuellement déployés pour renforcer et garantir le

respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que les cadres de bonne conduite et de discipline de l'ONU et de l'Union africaine.

Notre action concertée qui vise à renforcer les capacités africaines doit aller au-delà de l'amélioration des interventions militaires. Pour pérenniser la paix, il faut des approches holistiques qui s'appliquent à l'ensemble du cycle des conflits. Cela comprend notamment le traitement des causes profondes des conflits afin de faire œuvre de prévention structurelle au niveau national, et le développement d'institutions efficaces, transparentes et inclusives. Il faut pour cela intensifier les efforts destinés à combattre les flux financiers illicites et la criminalité transnationale organisée, qui exploitent et exacerbent la fragilité des États. Il est également crucial d'atténuer les effets des changements climatiques.

Nous saluons l'Union africaine pour l'engagement qu'elle a pris de mettre en œuvre l'Agenda 2063 comme moyen de favoriser la paix, la stabilité et la prospérité en Afrique – des efforts qui rendent clairement compte d'une direction et d'une appropriation africaines. Le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité reste particulièrement crucial, et l'Union africaine a déjà adopté des mesures importantes pour promouvoir sa réalisation. Cela dit, il sera encore important de garantir le maintien de la volonté politique et du rôle de chef de file de l'Afrique pour appliquer le plan d'action régional. L'appui fourni au Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa) afin de promouvoir le rôle, l'inclusion et l'action décisive des femmes dans les processus de paix est encourageant, tout comme le sont les travaux menés par le Réseau des femmes d'influence en Afrique pour faire fond sur la participation des femmes dans toute la région et en tirer le meilleur parti. Il faudrait envisager plus avant des partenariats triangulaires au-delà de l'Union africaine et de l'ONU. L'Union européenne soutient depuis longtemps les opérations de paix de l'UA, notamment en Somalie et au Sahel, où nous entretenons une collaboration étroite avec l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU. Il convient de chercher d'autres possibilités de collaboration trilatérale.

Dans cette salle, nous passons beaucoup de temps à débattre des crises dévastatrices qui ont cours sur le continent africain. Nous avons aujourd'hui l'occasion de nous concentrer uniquement sur la coopération et les solutions, et sur la manière dont nos efforts aux uns et aux autres peuvent produire de meilleurs résultats

si nous faisons front commun. Pour progresser dans la mise en œuvre de ce programme, il faudra de notre part un investissement politique sensible et soutenu, et nous sommes bien décidés à y contribuer.

**M. Duclos** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance et des exposés importants qui ont été présentés par le Secrétaire général António Guterres et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui.

Nous tenons tout d'abord à saluer l'engagement, la vision et l'unité des États africains dans l'exercice de leur responsabilité de prévenir et régler les conflits sur leur continent, et à insister sur leur mise en place exhaustive d'une base juridique, de structures administratives et de mécanismes de coordination fondés sur le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Tout cela favorise des synergies et de la complémentarité entre le système des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, et l'Union africaine et les organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe, dans l'objectif partagé d'institutionnaliser et de rendre plus efficace l'architecture de paix et de sécurité en Afrique. Par exemple, les missions de maintien de la paix africaines peuvent bénéficier de l'expérience accumulée des opérations de maintien de la paix du Conseil en ce qui concerne la planification, la vérification des buts, la conformité avec les normes humanitaires et des droits de l'homme et l'application du principe de responsabilité. Nous accueillons donc avec satisfaction les récents documents stratégiques de l'Union africaine sur la bonne conduite et la discipline et sur le traitement des cas d'exploitation sexuelle dans les missions de maintien de la paix. Nous tenons en particulier à mettre l'accent sur les meilleures pratiques de lutte contre le terrorisme identifiées par les opérations régionales au Burundi, au Soudan, en Somalie et au Sahel, qui sont un complément essentiel aux missions respectives des Nations Unies.

Nous soulignons qu'il importe de disposer de mécanismes de coordination suffisamment souples pour améliorer la complémentarité entre les diverses dimensions opérationnelles et géographiques et les synergies découlant d'une plus grande sensibilité aux conditions d'intervention et aux besoins des acteurs régionaux sur le terrain. En ce sens, nous voulons encourager le Département des opérations de maintien

de la paix et d'autres organes du système des Nations Unies à continuer de collaborer étroitement avec l'Union africaine dans le cadre d'une alliance stratégique visant à élaborer des politiques et des stratégies pour les missions de maintien de la paix africaines. À cette fin, il faut vraiment encourager la coordination, les visites conjointes et la réunion annuelle avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, conformément aux résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) et au Cadre commun pour un partenariat renforcé en faveur de la paix et de la sécurité. De ce point de vue, la récente déclaration d'engagements communs sur le plan d'action pour le maintien de la paix nous rappelle qu'il importe de clairement définir les rôles et les tâches.

L'ONU peut jouer un rôle complémentaire en fournissant un appui logistique et organisationnel dans les domaines où les organisations régionales mènent l'effort. Nous pensons que nous pourrions étudier la possibilité d'affecter temporairement du personnel des Nations Unies à des bureaux de l'Union africaine. Nous pensons également qu'il est important que l'ONU soutienne le développement et le renforcement des capacités en Afrique, de même que les initiatives engagées par les États africains en vue d'assurer un financement prévisible, durable et adaptable aux opérations de maintien de la paix en facilitant leur accès à des contributeurs potentiels. Nous soulignons qu'il est crucial de garantir un financement adéquat de ces opérations si nous voulons qu'elles atteignent leurs objectifs et maintiennent des forces de réserve qui puissent se déployer rapidement face à de nouvelles menaces. Nous insistons sur le fait que le développement de capacités régionales de prévention ferait faire beaucoup d'économies au Conseil en ce qui concerne sa responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, nous soulignons également qu'il importe de pouvoir compter sur des capacités d'analyse des risques et des conflits et de médiation, et plus généralement d'être en mesure de mettre en place des institutions inclusives, transparentes et responsables, capables de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de bâtir une paix durable.

Enfin, nous mettons l'accent sur le fait qu'il est crucial pour l'efficacité de toutes ces tâches que nous fassions la promotion d'une participation accrue des femmes à tous les niveaux, et en particulier dans les rôles de décision et dans les interactions avec les populations touchées par les conflits. Pour terminer, nous tenons à rendre hommage aux Casques bleus qui ont sacrifié leur



vie ces dernières semaines au service de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle. J'informe par ailleurs les représentants que nous poursuivrons ce débat public durant l'heure du déjeuner car nous avons un grand nombre d'orateurs à entendre cet après-midi.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. Akbaruddin** (Inde) (*parle en anglais*) : Le maintien de la paix est une responsabilité partagée, et toutes les parties prenantes doivent donc apprendre à coopérer les unes avec les autres dans un esprit de partenariat. Étant donné que 50 % de toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées en Afrique, nous nous réjouissons de l'occasion que vous nous donnez, Monsieur le Président, de partager nos vues sur cette question importante.

L'Afrique se transforme rapidement. L'arrivée à maturité des groupements régionaux et sous-régionaux d'Afrique, en particulier l'Union africaine, dont témoigne le fait qu'ils entreprennent des initiatives de maintien de la paix pour remédier aux conflits en Afrique, l'institutionnalisation de la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et l'émergence de plusieurs pays africains comme grands fournisseurs de contingents sont autant d'éléments qui illustrent les changements en cours. Ce qui sous-tend tous ces changements, c'est la conviction collective que l'Union africaine et d'autres organisations régionales et les Gouvernements nationaux d'Afrique sont les mieux placés pour apporter des solutions aux problèmes que connaît la région. L'Agenda 2063 de l'Union africaine définit la vision à long terme de l'Afrique en ce qui concerne son futur. Il nous semble qu'il est de la responsabilité de la communauté internationale, et dans notre intérêt collectif, d'aider l'Afrique à atteindre ses objectifs approuvés en commun. C'est de ce point de vue que nous tenons à faire quelques suggestions pour le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Premièrement, les mandats de maintien de la paix sont multidimensionnels. Cependant, nous devons résister à la tentation d'y ajouter des composantes disproportionnées, et nous devons avoir pour but de hiérarchiser les mandats par ordre de priorité, ce qui aidera à garantir une allocation judicieuse des maigres ressources disponibles pour exécuter les mandats.

Deuxièmement, les missions de maintien de la paix en Afrique opèrent dans des environnements vastes. Alors que je profite de cette occasion pour rendre hommage aux soldats de la paix tanzaniens et malawiens qui ont donné leur vie la semaine dernière au service de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), je veux appeler l'attention du Conseil sur ce à quoi les soldats de la paix font face quand ils sont déployés au sein de la MONUSCO. Pour donner un exemple, l'une des zones sensibles de la République démocratique du Congo – le secteur central, qui couvre plus de 500 000 kilomètres carrés et abrite plus de 11 millions de personnes – est surveillée par quatre bataillons d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui représentent 3 000 soldats. Ces quelque 3 000 soldats sont responsables de toute cette zone d'opérations. Cela représente un soldat pour 158 kilomètres carrés. En pareil scénario, si nous chargeons les contingents déployés d'assurer la protection des civils mais que nous ne leur fournissons même pas les moyens aériens permettant d'envoyer rapidement des renforts, il est évident que les effectifs et le champ d'action des déploiements des Nations Unies sont insuffisants pour les tâches qui leur sont confiées. La stratégie qui consiste à demander aux Casques bleus de faire plus avec moins nous mène droit dans le mur.

Troisièmement, un financement prévisible et durable, comme suite au deuxième point, est pour toutes les opérations de maintien de la paix une condition *sine qua non* de leur réussite. Nous adhérons à la recommandation du Secrétaire général selon quoi les opérations de maintien de la paix africaines autorisées par le Conseil de sécurité devraient aussi être considérées comme relevant des quotes-parts.

Quatrièmement, nous voyons que les pays fournisseurs de contingents élaborent de plus en plus des dispositifs de déploiement remplis de restrictions lorsqu'il s'agit d'un déploiement en Afrique. Il s'ensuit une répartition inéquitable du travail entre les différents contingents sur le terrain, ce qui nuit à la performance des missions. Il est temps d'en finir avec de telles pratiques.

Cinquièmement, l'Afrique fournit collectivement le plus grand nombre d'éléments aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Si on inclut les opérations de maintien de la paix qui ne sont pas des opérations des Nations Unies, le nombre est encore plus élevé. Il y a clairement beaucoup à partager et apprendre avec nos partenaires africains. Le moment est venu de réfléchir à la manière dont nous pouvons, à l'ONU, appuyer cela par des mécanismes de coordination souple.

Le partenariat de l'Inde avec l'Afrique est basé sur le fait de mettre en place des instruments d'autonomisation qui permettent au continent de trouver des solutions à ses problèmes. Nous exhortons l'ONU à envisager aussi des efforts à plus long terme pour accroître les capacités africaines et améliorer la coopération collective. L'Inde est prête à s'engager sur cette voie de collaboration politique et diplomatique en partenariat avec les États et les entités d'Afrique, conformément à leur propre conception des besoins d'un continent pris dans les affres du changement.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

**M. Lauber** (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat public très pertinent. Une coopération étroite entre les Nations Unies et l'Union africaine est indispensable, tant du point de vue du renforcement des opérations de maintien de la paix africaines que des effets que cette coopération peut avoir sur la pérennisation de la paix. À cet égard, la Suisse salue les différents accords-cadres signés entre les Nations Unies et l'Union africaine. Je souhaiterais souligner trois points.

Premièrement la Suisse est convaincue qu'une approche de sécurité humaine qui place l'être humain au cœur des objectifs de paix et de sécurité est fondamentale. Il est nécessaire de comprendre et transformer les causes de la violence afin d'offrir de réelles alternatives pour rendre possible un avenir en paix. Pour cette raison, la Suisse poursuit depuis plusieurs années un agenda de prévention des violences et de la pérennisation de la paix avec ses partenaires sur le continent africain. Il s'agit de promouvoir un dialogue inclusif pour réduire les exclusions politiques, économiques et sociales qui sont souvent à l'origine des dérives violentes. Dans le cadre onusien, la Suisse soutient le travail de la Commission de consolidation de la paix, notamment en présidant la configuration Burundi de cette commission. Nous saluons le fait que la Commission ainsi que le Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies aient

intensifié leur coopération avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales ces dernières années. Dans le cadre bilatéral, la Suisse maintient, par exemple, un réseau de « conseillers pour la sécurité humaine » qui œuvrent pour la promotion de la paix et des droits de l'homme et sont basés dans nos représentations en Afrique et ailleurs.

Deuxièmement, la Suisse souligne le rôle important que jouent les centres de formation d'excellence des différentes communautés économiques régionales pour le renforcement des capacités des opérations de paix africaines. Depuis près d'une décennie, la Suisse s'engage pour les opérations de maintien de la paix africaines en soutenant ces centres, notamment à Bamako avec l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye, à Accra avec le Kofi Annan International Peace Training Center, ou encore à Nairobi avec l'International Peace Support Training Center.

Troisièmement la Suisse, comme l'Union africaine, ses États membres et d'autres acteurs, est d'avis qu'un financement durable et prévisible des opérations de paix africaines est d'une importance stratégique. Le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire reste un cadre de référence important pour cette coopération. La Suisse fournit à cet égard de l'expertise à l'Union africaine.

Nous sommes conscients que de nombreux défis ne pourront être relevés seuls. Le partenariat relatif au maintien de la paix entre les Nations Unies et l'Union africaine montre une voie de multilatéralisme renforcé, au bénéfice de tout le continent et au-delà.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Bessho** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Chine d'avoir convoqué la séance de ce jour, qui est très importante. Je tiens aussi à m'associer aux autres orateurs pour rendre hommage aux soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime au champ d'honneur.

Un grand nombre de pays du continent africain ont enregistré des progrès marqués en direction de la paix et d'un développement économique soutenu. Pourtant, beaucoup de régions sont encore aux prises avec la menace d'un conflit et du terrorisme. Les cinq plus grandes missions de maintien de la paix des Nations Unies se trouvent aujourd'hui en Afrique.

Comme ces missions le démontrent en s'acquittant de leurs mandats respectifs, les missions de maintien de

la paix des Nations Unies ont un rôle central à jouer dans les efforts de maintien de la paix et de la sécurité. Pour être couronnées de succès et durables, les solutions de paix doivent reposer sur un socle politique et social qui garantisse la paix et la stabilité dans le pays.

Afin de permettre aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de contribuer effectivement à des règlements politiques et à l'instauration d'une paix durable en Afrique, l'ONU doit s'employer à améliorer la qualité du maintien de la paix, en particulier dans la coopération avec ses partenaires africains. Les pays d'Afrique jouent un rôle important dans la paix et la sécurité sur leur continent. Ce point est illustré par le fait que 13 des 20 pays fournisseurs de contingents et de personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont actuellement des pays africains. Au vu de leur rôle prééminent, nous sommes convaincus qu'il importe de renforcer les capacités des nations africaines.

Sur la base de cette conviction, le Japon appuie depuis de nombreuses années les efforts de maintien de la paix en Afrique, à la fois multilatéralement et bilatéralement. Par exemple, depuis 2015, il a formé au génie plus de 200 membres des forces de sécurité de huit pays africains, par l'intermédiaire du projet de partenariat triangulaire des Nations Unies au Kenya. Les personnes ainsi formées ont été déployées dans plusieurs missions sur le terrain – Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et Mission des Nations Unies au Soudan.

Nous soutenons également l'École des transmissions militaires des Nations Unies en Ouganda, qui a jusqu'à présent formé plus de 1 500 personnes, dont beaucoup ont ensuite été déployées dans des missions de maintien de la paix africaines. À partir de l'an prochain, nous prévoyons de lancer une formation médicale à l'intention des pays fournisseurs de contingents, notamment africains, par l'intermédiaire du projet de partenariat triangulaire des Nations Unies.

En plus d'appuyer les efforts multilatéraux, le Japon a noué des partenariats avec des instituts de maintien de la paix dans 13 pays africains, dépêchant des experts japonais civils et en tenue pour donner des conférences et aider à l'élaboration des programmes dans

des institutions situés en Afrique du Sud, au Cameroun, en Égypte, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya et au Mali.

La promotion de la stabilité sociale aux fins d'une prospérité partagée a été identifiée comme une priorité à la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, en 2016. Le Japon croit vraiment que l'autonomisation des institutions et des citoyens d'Afrique est l'un des meilleurs moyens de créer un environnement plus pacifique et sûr. Il continuera de travailler avec l'ONU pour améliorer la qualité du maintien de la paix des Nations Unies dans l'intérêt d'une Afrique pacifique et stable.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer qu'il importe de renforcer les capacités africaines pour réaliser une Afrique pacifique et stable. Les difficultés que connaît l'Afrique ont de multiples facettes et requièrent par conséquent des solutions intégrées.

Étant donné le large éventail des problèmes de sécurité complexes qui se posent à l'Afrique, nous estimons que le fait d'autonomiser les institutions et les habitants du continent sera le vrai moteur de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Japon considère que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent un facteur majeur à cette fin.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé ce débat important et opportun sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique. Je remercie également le Secrétaire général et le Commissaire Chergui de leurs exposés détaillés et constructifs de ce matin.

Nous condamnons aussi les récentes attaques perpétrées contre des Casques bleus en République démocratique du Congo et exprimons nos condoléances au sujet des soldats de la paix qui ont perdu la vie en Tanzanie et au Malawi.

Le Brésil collabore depuis longtemps aux efforts de paix des Nations Unies et a pris une part active à plusieurs opérations de maintien de la paix sur le continent africain. Dès le départ, nous avons contribué à la Force d'urgence des Nations Unies à Suez, de 1956 à 1967, et à l'Opération des Nations Unies au Congo, de 1960 à 1964. Nous avons également fourni d'importants contingents à l'Opération des Nations Unies au Mozambique et à la troisième Mission de vérification de l'ONU en Angola.

Au fil des années, nos troupes ont été reconnues pour leur discipline, leurs bons résultats et leur aptitude à intervenir dans des scénarios complexes.

Actuellement, le Brésil fournit du personnel de police, des observateurs militaires et des officiers d'état-major à six missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, et le général brésilien Elias Martins est le Commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. En plus de déployer des contingents, le Brésil participe à la formation préalable au déploiement de soldats du génie africains, dans le cadre de projets de partenariat triangulaire.

Le centre brésilien de formation conjointe aux opérations de paix est un important moyen de promouvoir l'échange de pratiques optimales entre le Brésil et les pays africains dans les missions de maintien de la paix. Par des voies bilatérales, le Brésil collabore également avec des partenaires africains à la faveur de projets de coopération visant à renforcer les capacités de maintien de la paix. Par exemple, l'armée brésilienne mène actuellement des initiatives en coopération avec plusieurs pays africains, dont l'Afrique du Sud, Cabo Verde, l'Éthiopie, le Mozambique, la Namibie et Sao Tomé-et-Principe.

De notre vaste expérience collective du maintien de la paix, nous pouvons tirer d'importants enseignements et identifier des bonnes pratiques utiles pour surmonter les difficultés et étudier les possibilités d'un engagement efficace des Nations Unies dans les efforts de paix en Afrique. Les missions de maintien de la paix qui réussissent ont pour trait commun qu'elles travaillent en collaboration étroite avec les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux qui œuvrent à la promotion du développement durable. Nous devons veiller à ce que les stratégies de consolidation de la paix et de développement à long terme restent efficaces avant, pendant et après la mobilisation temporaire de soldats de la paix.

Comme ils sont la présence la plus importante des Nations Unies dans les situations de conflit, les soldats de la paix ont un rôle fondamental à jouer en tant qu'acteurs des premiers temps de la consolidation de la paix. Pour s'acquitter de leurs mandats, les missions de maintien de la paix doivent souvent aider à désarmer, démobiliser et réintégrer les anciens combattants, ainsi que concourir à la reconstruction et au renforcement des institutions locales et à la promotion de l'état de droit. Il faudrait aussi qu'elles disposent d'une certaine marge de

manœuvre pour mener des projets à effet rapide, ciblés et concrets. Ce sont là les responsabilités qui garantissent en fin de compte un surcroît de stabilité et permettent aux missions de se retirer progressivement.

En nous fondant sur notre expérience, nous recommanderions en outre qu'un ensemble restreint d'objectifs politiques centraux guide l'exécution de toutes les tâches que nous confions à nos missions de maintien de la paix en Afrique. Le maintien de la paix a pour vocation d'être provisoire mais décisif.

De plus, les mandats du Conseil de sécurité devraient toujours être assortis des ressources humaines et financières nécessaires. La viabilité des tâches d'une mission et la nécessité d'établir des priorités et de déterminer un ordre pour l'exécution des mandats doivent être évaluées de façon cohérente.

Il est essentiel de tenir compte du point de vue africain dans les processus de décision relatifs à toutes les questions africaines, en particulier les mandats des missions de maintien de la paix sur le continent. Ce n'est qu'avec une réforme du Conseil de sécurité, et notamment l'élargissement du nombre des membres permanents et non permanents, que la question de la représentation des pays africains et en développement pourra être traitée comme il convient.

Les prérogatives associées au fait d'occuper un siège permanent au Conseil de sécurité impliquent des responsabilités spéciales en ce qui concerne le financement des décisions du Conseil. Il n'est pas raisonnable d'attendre des pays en développement qu'ils assument des responsabilités financières supplémentaires quant aux opérations de maintien de la paix sans une réforme correspondante de la composition du Conseil de sécurité. Nous estimons également que le financement des missions politiques spéciales établies par le Conseil de sécurité devrait suivre le barème des quotes-parts du maintien de la paix.

Enfin, je voudrais évoquer la nécessité des partenariats. Nous ne pouvons pas attendre de nos missions de maintien de la paix en Afrique qu'elles remplissent le rôle ambitieux que nous voulons les voir jouer sans coopération fluide avec les organisations régionales et sous-régionales africaines, qui endossent de plus en plus la responsabilité des questions de sécurité sur le continent.

En renforçant l'appui de l'ONU aux missions africaines, nous pouvons faire plein usage du Chapitre VIII de la Charte et encourager l'appropriation africaine

des mesures prises pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité. Toutefois, cela ne servira ni les principes ni les intérêts des Nations Unies et de l'Afrique si cet appui est axé de manière disproportionnée sur les opérations militaires une fois que le conflit s'est déclenché. La promotion de la primauté des décisions politiques africaines dans la prévention et le règlement pacifique des problèmes africains devrait faire partie intégrante d'une stratégie globale de l'ONU visant à améliorer les capacités africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Les opérations de l'Union africaine qui exécutent des mandats élaborés par le Conseil de sécurité doivent être correctement financées. Il importe de tenir des discussions approfondies à l'Assemblée générale, en particulier pour tous les cas où l'on pourrait envisager de puiser dans les quotes-parts.

Puisque nous célébrons cette année le centenaire de la naissance de Nelson Mandela, qu'il me soit permis de terminer mon intervention en le citant :

« Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres ».

Le message de Madiba fait de la solidarité une condition de la pleine réalisation de la liberté. C'est exactement la promesse du mécanisme de sécurité collective mondiale du Conseil de sécurité, dont le concept de fond consiste dans le caractère indivisible de la paix mondiale. Libérer l'Afrique des conflits, de la pauvreté et de l'extrémisme violent est en effet une responsabilité mondiale, et les missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique sont un outil dont nous avons besoin pour atteindre cet objectif.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Edrees** (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à adresser mes condoléances au Malawi et à la Tanzanie pour les citoyens qu'ils ont perdus la semaine dernière dans des opérations de maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique ont obtenu des succès considérables tout au long de l'histoire de l'Organisation en termes de maintien de la paix et de la sécurité internationales et sur le plan de la protection des civils. Les tâches de ces opérations de maintien de la paix ont évolué au fil des décennies et les attentes de la communauté

internationale se sont accrues. Toutefois, à l'heure actuelle, ces opérations rencontrent des difficultés sans précédent pour s'acquitter de tâches compliquées dans un environnement de sécurité inhabituel et sont aux prises avec une tendance à la réduction des fonds qui leur sont alloués. C'est pourquoi notre séance d'aujourd'hui est particulièrement importante. Nous remercions par conséquent la présidence chinoise d'avoir convoqué ce débat public.

Nous nous réjouissons de participer à la présente séance pour souligner notre détermination à nous associer à tout effort visant à promouvoir l'efficacité des opérations de maintien de la paix sur le continent africain. En sa qualité de Présidente du Groupe des 77 et de la Chine, l'Égypte apporte son concours aux négociations concernant le renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix, le budget consacré aux opérations de maintien de la paix en 2019 et les propositions du Secrétaire général quant à la réforme structurelle de l'architecture de paix et de sécurité.

L'Égypte a la ferme intention d'appuyer et de développer les opérations de maintien de la paix en Afrique, auxquelles elle contribue depuis 1960. Ces six dernières décennies, nous avons fourni plus de 30 000 soldats et policiers égyptiens à 38 opérations de maintien de la paix. À ce jour, l'Égypte est parmi les 10 pays qui fournissent le plus grand nombre de soldats et de policiers aux opérations de maintien de la paix.

L'Égypte estime que, pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, nous devons adopter une approche globale de toutes les étapes de ces opérations, notamment la conception du mandat et l'examen périodique, la configuration des missions avec la fourniture du matériel et les procédures de déploiement, ainsi que les stratégies de retrait. Nous devons par conséquent mettre en place des cadres concrets et objectifs pour évaluer la performance, les ressources et l'alignement de la configuration de chaque mission avec son mandat et avec le climat politique et les conditions de sécurité. L'Égypte tient à insister sur les points suivants.

Premièrement, il faut donner la priorité aux solutions politiques, et la réponse de l'ONU aux conflits africains doit être adaptée et globale. On ne peut pas parvenir à la paix uniquement par des solutions militaires et de sécurité, sans vision politique claire. Afin de garantir l'efficacité des opérations de maintien de la paix, l'ONU doit intensifier son action et mobiliser plus

de moyens pour intervenir à toutes les étapes du conflit, et s'employer à restaurer la paix conformément aux priorités du pays hôte et compte tenu des particularités du conflit.

Deuxièmement, il importe de respecter les principes de base du maintien de la paix, soit le consentement des parties au conflit, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf pour défendre le mandat ou dans le cadre de la légitime défense. Tels sont les principaux critères à satisfaire pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix et la sûreté et la sécurité des Casques bleus sur le continent africain.

Troisièmement, nous devons élaborer des mandats clairs et séquencés pour les opérations de maintien de la paix en Afrique. La clarté des mandats est l'un des critères les plus importants pour la réussite des opérations de maintien de la paix. Les mandats doivent être réalistes et permettre de suivre l'évolution de la situation sur le terrain, y compris les faits nouveaux sur le plan politique.

Quatrièmement, nous devons assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Nous voyons depuis quelque temps une augmentation des pertes et des menaces contre les opérations de maintien de la paix, en particulier à mesure que ces opérations internationales prennent de l'ampleur en Afrique. Nous devons donc nous concentrer – et cela doit prendre valeur de priorité de l'ONU – sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, et nous devons allouer des ressources financières et fournir des capacités techniques en proportion des problèmes rencontrés par nos troupes internationales en Afrique.

Cinquièmement, nous devons mettre l'accent sur l'importance de l'appropriation nationale et du respect de la souveraineté des États africains concernés. Il faut que les opérations de maintien de la paix contribuent réellement à créer les conditions de sécurité nécessaires pour que les États et les institutions puissent s'acquitter de leurs responsabilités, notamment en offrant des garanties de sécurité et en fournissant des services de base à leurs citoyens, et en appuyant le rôle fondamental des États dans le règlement des conflits.

Sixièmement, nous devons veiller à une répartition équitable des responsabilités et consolider les partenariats des Nations Unies. Pour que les opérations de maintien de la paix réussissent, nous devons garantir une juste répartition des obligations et des tâches entre les pays fournisseurs de contingents, les pays donateurs

et le Secrétariat. Cette démarche a aussi à voir avec le renforcement de la coordination stratégique et opérationnelle entre l'ONU et l'Union africaine.

J'indiquerai pour terminer que mon pays a adopté, en septembre, la déclaration d'engagements communs sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général concernant l'action pour le maintien de la paix. Nous avons également signé les Principes de Kigali sur la protection des civils. Cela témoigne de l'engagement de l'Égypte à continuer d'œuvrer en faveur d'une plus grande efficacité des opérations de maintien de la paix.

Le Ministère égyptien des affaires étrangères et le Centre international du Caire pour le règlement des conflits et le maintien et la consolidation de la paix ont organisé ces derniers jours au Caire une conférence régionale de haut niveau sur l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix en Afrique, qui a vu la participation d'un grand nombre de fonctionnaires africains et de l'ONU, notamment le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. La conférence avait pour but de faire fond sur la teneur de la déclaration d'engagements communs pour donner aux pays fournisseurs de contingents la possibilité de contribuer à la discussion sur l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

En tant que Présidente de l'Union africaine en 2019, l'Égypte continuera de renforcer le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU dans les domaines du maintien de la paix, de la reconstruction et du développement en Afrique. À cet effet, elle inaugurerait au Caire un centre de l'Union africaine qui aura pour mission de favoriser la coopération et la mobilisation afin d'installer la paix, la stabilité et la sécurité sur notre continent et dans le monde.

*Le Président (parle en chinois) :* Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason (Irlande) (parle en anglais) :** Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général et le Commissaire Chergui de leurs exposés très éclairants.

L'Irlande fait sienne la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Tout d'abord, au vu de la longue tradition de l'Irlande dans le domaine du maintien de la paix, le peuple et le Gouvernement irlandais veulent exprimer leur

sincère compassion aux peuples et aux Gouvernements de la Tanzanie et du Malawi pour les pertes tragiques de courageux soldats de la paix qu'ils ont subies récemment en République démocratique du Congo.

L'Irlande souscrit totalement à la nécessité de mobiliser la communauté internationale pour se concentrer sur la paix et la sécurité africaine et – peut-être est-ce encore plus important – investir dedans. Nous trouvons de l'inspiration dans votre note de cadrage bien utile (S/2018/1004, annexe), Monsieur le Président. Je veux évoquer quelques aspects que nous jugeons particulièrement importants, en m'appuyant sur votre note de cadrage.

Premièrement, il est absolument fondamental d'améliorer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Le premier contingent de maintien de la paix que l'Irlande ait déployé l'a été à destination du Congo en 1960. Près de 60 ans plus tard, nous contribuons toujours activement aux missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et au Moyen-Orient. En tant qu'agents du maintien de la paix, nous avons nettement conscience de l'aggravation et de la diversité des difficultés rencontrées par les opérations de paix des Nations Unies dans différents pays et différentes régions. L'ampleur et la complexité des problèmes soulignent combien il importe de collaborer étroitement avec les partenaires régionaux, tels que l'Union africaine, et – c'est crucial – d'autonomiser les acteurs locaux.

De même, l'Irlande estime qu'il importe de veiller à ce que les efforts de maintien de la paix que nous déployons répondent aux besoins locaux. Les mandats doivent tenir compte des réalités du conflit sur le terrain, les ressources doivent correspondre au mandat, et le tout doit bien sûr être renforcé par de la volonté politique autour de cette table. L'Irlande a approuvé la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général, Action pour le maintien de la paix. La Déclaration souligne l'importance du renforcement des partenariats avec les organisations régionales. Désormais, le défi collectif consiste, bien sûr, à traduire ces engagements en mesures concrètes et en résultats tangibles sur le terrain.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir que nous devons tirer des leçons des mécanismes en place et poursuivre les efforts quotidiens que nous déployons déjà. Nous devons veiller à ce que les possibilités offertes par le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité

soient pleinement exploitées. Nous encourageons également plus de communication entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'accent doit être mis sur la coopération opérationnelle qui fait toute la différence sur le terrain. L'analyse, la planification et les examens conjoints sont tous d'une importance fondamentale.

Nous devons également mettre en œuvre la politique de tolérance zéro du Secrétaire général pour toutes les formes d'exploitation et atteintes sexuelles. Ce problème a malheureusement été évident dans les opérations de maintien de la paix dans de nombreuses régions. Les efforts visant à renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine doivent également mettre l'accent sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur la recherche de la justice pour les victimes. Pour sa part, l'Irlande a signé le pacte facultatif sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur les mesures à prendre pour y faire face, et nous encourageons tous les États à faire de même. Le *Taoiseach*, Premier Ministre irlandais, est un membre engagé du cercle de dirigeants du Secrétaire général sur cette question.

Troisièmement, conformément à la note de cadrage, nous pensons que nous devons réexaminer les options de financement internes, mais aussi externes au budget de l'Organisation. Il est clair que la structure actuelle de financement de l'ONU pour les opérations de paix dirigées par des Africains n'est pas viable. La question actuelle du rôle du budget ordinaire de l'Organisation est importante et mérite un débat sérieux. Toutefois, elle ne peut détourner l'attention de la question plus large de savoir comment la communauté internationale peut aider au mieux l'Afrique à financer ses propres initiatives en faveur de la paix et de la sécurité. C'est une question sérieuse à laquelle nous devons tous répondre. L'Irlande se félicite du lancement du Fonds pour la paix, la semaine dernière, et de ses objectifs ambitieux.

Le potentiel de transformation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies renforcera considérablement les efforts visant à instaurer une paix et une sécurité durables dans la région. Mon pays, l'Irlande, considère les travaux de la Commission de consolidation de la paix comme un élément central de ces efforts.

Enfin, nous estimons qu'il est possible de continuer à investir dans le renforcement des capacités

et la formation. Les Forces de défense irlandaises sont actuellement sur le terrain au Burkina Faso pour former des troupes à la lutte contre les engins explosifs improvisés alors qu'elles se déploient dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, pays voisin. Nous dispensons également une formation à la protection des civils, qui est l'un des principaux mandats de toutes les missions de maintien de la paix. Ce type de renforcement des capacités est vraiment essentiel à la réussite des missions de maintien de la paix. Les membres du Conseil peuvent être assurés que l'Irlande continuera d'accorder la priorité au maintien de la paix, tant aujourd'hui qu'en tant que futur membre du Conseil pour la période 2021-2022.

Les opérations de maintien de la paix sous direction africaine sont cruciales pour la paix et la sécurité mondiales. L'investissement et l'appropriation de ces opérations par l'Afrique elle-même sont essentiels. C'est pourquoi l'Irlande ne se contente pas d'appuyer la réforme du Conseil de sécurité, mais se prononce en faveur d'une réforme de ce dernier afin que les injustices historiques de la sous-représentation de l'Afrique puissent être corrigées et que davantage de voix s'élèvent autour de la table pour soutenir le débat sur la paix et la sécurité dans cette région.

Qu'il me soit permis de terminer en soulignant que la première étape du renforcement de l'appui international aux opérations de paix sous direction africaine consiste à écouter. Nous voulons écouter les bâtisseurs de la paix avisés et engagés de la région elle-même, et je suis ravie que nous le fassions aujourd'hui. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat, qui nous donne l'occasion si nécessaire d'être à l'écoute.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

**Mme Zappia** (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur un thème aussi important. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Commissaire Chergui pour leurs exposés.

L'Italie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

L'Afrique est un acteur mondial actif dans le domaine de la paix et de la sécurité et renforce ses propres instruments pour réagir efficacement face aux

menaces et aux crises affectant le continent, pour les prévenir et pour atteindre l'objectif de faire taire les armes d'ici à 2020.

Nous nous félicitons du renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de la Force africaine en attente, ainsi que des efforts visant à élaborer des cadres pour le droit international humanitaire et le respect des droits de l'homme, de la déontologie et de la discipline dans les opérations de soutien de la paix de l'Union africaine. Nous pensons que ces cadres sont une composante essentielle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Nous nous félicitons également des progrès accomplis dans l'opérationnalisation du Fonds pour la paix, qui a atteint cette année le niveau de contributions le plus élevé depuis sa création. Nous nous félicitons que le Fonds soit également destiné à financer des activités de médiation et de diplomatie préventive. La prévention reste la meilleure option à notre disposition et permet d'éviter les souffrances humaines et les destructions causées par les conflits.

En dépit des progrès remarquables réalisés au cours des dernières années, il reste encore beaucoup à faire. À cet égard, les partenariats sont essentiels car personne – pas même l'ONU – ne peut tout faire seul. En outre, la participation des organisations régionales et sous-régionales et l'application du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies sont nécessaires pour faire face aux crises régionales et trouver des solutions durables.

Avec la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies de septembre dernier, nous nous sommes une fois de plus engagés à renforcer la collaboration et la planification entre l'ONU et les organisations et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux pertinents, notamment l'Union africaine et l'Union européenne. Nous nous sommes également engagés à aider l'Union africaine à renforcer ses politiques, procédures et capacités et à les mettre en œuvre.

L'ONU et l'Union africaine ont une longue et fructueuse histoire de coopération sur le terrain. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'amélioration de ce partenariat et encourageons le renforcement des relations de travail entre l'ONU et l'Union africaine, ce qui garantira l'efficacité et la rentabilité des opérations de paix.

L'Union européenne joue un rôle important en complétant les efforts de l'ONU et des autres



organisations régionales sur le terrain. Elle dispose de plusieurs missions de formation et de renforcement des capacités en Afrique et fournit un soutien financier à de nombreuses opérations africaines d'appui à la paix par l'intermédiaire de sa facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, notamment la Mission de l'Union africaine en Somalie et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), où une coopération trilatérale unique entre l'Union européenne, l'ONU et le G5 Sahel a été mise en place.

L'Italie est prête à contribuer au renforcement des capacités africaines dans le domaine du maintien de la paix. Par l'intermédiaire de ses gendarmes et de ses forces de défense, présentes de la Somalie au Sahel, l'Italie ne ménage aucun effort pour renforcer les capacités dans tous les domaines – de la sécurité des frontières à la sécurité des élections et des pratiques judiciaires et correctionnelles à la lutte contre la criminalité organisée et le trafic. Cette année, nous avons affecté des ressources supplémentaires à des programmes spécifiques de formation et de renforcement des capacités. Le 25 octobre, nous avons organisé à Rome la deuxième Conférence ministérielle Italie-Afrique, qui a mis l'accent, entre autres, sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique. À travers notre Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation, situé à Vicence, nous offrons aux soldats de la paix une formation et des cours spécialisés de haute qualité sur l'état de droit, la protection des civils, la violence sexuelle et sexiste dans les conflits et le programme plus large pour les femmes, la paix et la sécurité.

Il est reconnu que les opérations de paix dirigées par l'Union africaine présentent des avantages comparatifs en termes de flexibilité, de déploiement rapide dans des environnements difficiles et de capacité à exécuter des mandats robustes. Leur principal défi reste le manque de financement durable et prévisible. Le rapport du Secrétaire général sur la question envisage différents mécanismes pour financer et appuyer les opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité. Ces options doivent être pleinement examinées et mises en œuvre.

L'exemple de la Force conjointe du G5 Sahel est utile pour analyser l'impact que le manque de financement peut avoir. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son dernier rapport sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2018/1006), le modèle d'appui existant à la Force n'est pas suffisant et il faut un dispositif d'appui des Nations Unies plus

complet et plus large. C'est uniquement à cette condition que les pays de la région pourront réaliser pleinement les objectifs ambitieux qu'ils se sont fixés avec cette initiative novatrice et des plus appréciées.

L'Italie reste favorable à l'utilisation des contributions statutaires de l'ONU pour les opérations de paix sous direction africaine, à condition que les normes appropriées en matière de qualité des contingents, de formation, d'équipement, de transparence financière, de respect des droits de l'homme, de conduite et de discipline soient respectées. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de sécurité doit se montrer prêt à faire sien l'esprit d'innovation qu'exigent les termes de la relation avec l'Afrique de nos jours. En fin de compte, ce qui est en jeu, c'est l'idée même de multilatéralisme constructif, que nous devons défendre et promouvoir en faisant preuve du leadership politique nécessaire.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Al Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de me joindre aux orateurs précédents pour exprimer mes condoléances à la suite du décès des soldats de la paix du Malawi et de la Tanzanie.

Je voudrais commencer par remercier la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leur précieuse contribution.

Je m'associe par ailleurs à la déclaration qui sera faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous félicitons de la tenue de ce débat public axé sur l'accroissement de l'intérêt et des investissements en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique en général, et dans les opérations de maintien de la paix en particulier. L'ONU et la communauté internationale ont la responsabilité d'aider l'Afrique à renforcer ses capacités en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Dans le même temps, le fait que des 14 missions de maintien de la paix de l'ONU, les cinq plus grandes sont déployées en Afrique prouve qu'il importe à l'Organisation d'y préserver et d'y promouvoir la paix et la sécurité.

L'ONU a également la responsabilité d'utiliser les capacités des pays et mécanismes africains pour

promouvoir la paix et la sécurité. Nous appuyons le principe des solutions africaines aux problèmes africains. Le paragraphe 1 de l'Article 52 du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies souligne le rôle important que peuvent jouer les

« accords ou organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régional ».

La Charte prescrit également au Conseil de sécurité d'utiliser, s'il y a lieu, ces accords ou organismes régionaux pour l'application des mesures coercitives prises sous son autorité. Il est clair que ces activités doivent être menées dans le respect des buts et principes des Nations Unies.

Par conséquent, pour promouvoir la paix et la sécurité sur le continent et dans les pays africains, il faut respecter le rôle premier de l'Afrique dans le règlement de ses propres problèmes de sécurité. Aussi devons-nous promouvoir les opérations de paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité. Toutes ces opérations de maintien de la paix doivent être fondées sur le respect des principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat.

Dans le même temps, les organisations africaines et les pays d'Afrique doivent être soutenus pour remplir leur rôle en matière de promotion de la paix et de la sécurité internationales, étant donné que certains pays africains fournisseurs de contingents et certaines opérations de paix de l'Union africaine sont limités en termes de ressources financières, de matériel et de gestion interne, ce qui restreint leur capacité à relever les défis en matière de paix et de sécurité. Il convient de noter que plus de la moitié des 20 premiers pays qui fournissent actuellement des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont des pays d'Afrique.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Afrique a déjà prouvé sa capacité à surmonter des défis tels que l'apartheid, et nous espérons qu'elle surmontera bientôt ses problèmes de sécurité.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

**M. García Moritán** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la

République populaire de Chine d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat et d'avoir distribué la note de cadrage (S/2018/1004, annexe) pour orienter nos déclarations. Nous remercions également le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leurs exposés.

L'Argentine réaffirme son ferme attachement aux opérations de maintien de la paix lancées il y a 60 ans, conformément à notre appui indéfectible à la mise en place d'un système de maintien de la paix transparent et efficace dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que les opérations de maintien de la paix doivent faire partie d'une stratégie globale qui comprend la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation d'une paix durable, qui intègre la perspective du développement durable et des droits de l'homme et s'attaque aux causes profondes des conflits.

Dans ce contexte, l'Argentine participe aux opérations de maintien de la paix en Afrique depuis 58 ans et fait actuellement partie de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Nous pensons que les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être adaptés à des contextes spécifiques. Nous constatons également une tendance croissante à exiger des opérations de maintien de la paix qu'elles s'acquittent mieux d'un plus grand nombre de tâches dans des environnements opérationnels de plus en plus risqués et complexes. Dans ce contexte, il faut des missions plus efficaces et plus souples, fondées sur des mandats et des critères clairs pour le personnel et les États hôtes, avec une planification préalable et des ressources suffisantes.

L'Argentine appuie, depuis le début, la notion que les opérations de maintien de la paix doivent être des instruments de politique générale conçus et utilisés dans le cadre d'une stratégie plus large visant à appuyer des processus politiques viables et le règlement pacifique des différends. C'est pourquoi nous sommes convaincus de la valeur des organismes régionaux et sous-régionaux pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que pour la consolidation de la paix et l'édification d'une paix durable. Le développement du multilatéralisme au niveau régional et

la coopération avec les opérations de maintien de la paix se sont avérés très efficaces pour régler pacifiquement des conflits, grâce à la promotion du dialogue politique et de la médiation.

L'Argentine convient que toutes les parties prenantes doivent renouveler leur engagement en faveur des opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi nous appuyons la réforme du pilier Paix et sécurité présentée par le Secrétaire général et avons adhéré à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies lancée dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général, Action pour le maintien de la paix. Par cette déclaration, nous réaffirmons la primauté de la diplomatie dans le règlement des conflits et le rôle d'appui des opérations de maintien de la paix. À cet égard, s'agissant de la prévention des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, il est essentiel de souligner le rôle des organismes régionaux et sous-régionaux dans la promotion, par leurs efforts de médiation, de solutions politiques fondées sur le dialogue, ainsi que l'action des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Aussi, en adoptant la Déclaration, nous sommes-nous engagés à aider l'Union africaine à renforcer et mettre en œuvre ses politiques, procédures et capacités, grâce à la coopération internationale et à des mesures d'appui, le but étant d'améliorer le partenariat stratégique entre les deux organisations afin de mieux planifier, déployer et gérer les opérations de maintien de la paix en Afrique.

La sécurité du personnel des opérations de maintien de la paix continue d'être une préoccupation majeure, les missions se déployant de plus en plus dans des situations très instables et où il n'y a pas de paix à maintenir. À cet égard, nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les attaques et tous les actes de violence contre le personnel de maintien de la paix, et nous demandons que toutes les mesures nécessaires soient prises pour traduire les responsables en justice et garantir la bonne application du principe de responsabilité.

Enfin, je voudrais conclure en exprimant ma sincère gratitude au personnel courageux des missions sur le terrain et en rendant hommage à ceux qui ont perdu la vie au cours de l'année écoulée dans l'accomplissement de leur devoir au service de la préservation de la paix et de l'idéal d'un monde plus juste et plus pacifique.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

**M. Gertze** (Namibie) (*parle en anglais*) : Comme je n'ai pas encore eu l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité ce mois-ci, je félicite la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre et vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur la question importante de la paix et de la sécurité en Afrique. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leurs exposés enrichissants.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par le représentant de la Côte d'Ivoire au nom des trois pays africains qui sont membres du Conseil de sécurité.

Il y a neuf jours, le monde s'est arrêté un instant pour célébrer le centième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Si c'était le moment de célébrer l'armistice avec l'Allemagne entré en vigueur le 11 novembre 1918, cette journée est cependant devenue aussi l'occasion pour le monde de faire une pause et de réfléchir une fois par an aux nombreuses vies perdues pendant cette guerre et d'autres conflits ultérieurs, et de leur rendre hommage. Après les récentes fusillades de jeunes innocents dans un bar en Californie et l'attaque impensable contre des fidèles dans une synagogue, la mère éplorée d'une jeune femme a demandé aux gens d'arrêter de la porter dans leurs pensées et leurs prières, car rien ne ferait partir la douleur et la détresse causées par la cruauté de la violence et de la mort.

Tel est le monde dans lequel nous vivons à présent; un monde dans lequel nous détestons tous être confrontés à ce qui semble être des conflits sans fin, la mort, la destruction, le terrorisme, la violence et les menaces à la paix et à la sécurité. C'est dans cette réalité que nous, l'Organisation des Nations Unies et en particulier le Conseil de sécurité, devons plus que jamais organiser nos travaux pour nous acquitter des obligations qui nous incombent au titre de la Charte des Nations Unies, à savoir promouvoir, encourager et rechercher des moyens pacifiques pour mettre fin aux conflits. C'est pourquoi ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de nous donner aujourd'hui l'occasion d'examiner, une fois de plus, la question importante de la paix et de la sécurité.

Lors du récent débat général de l'Assemblée générale (voir A/73/PV.8), S. E. M. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie, a indiqué que la paix et la sécurité étaient le fondement de notre détermination collective à parvenir au développement durable. Il a reconnu que les partenariats sont essentiels à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que les partenariats stratégiques entre les organismes internationaux et régionaux, tels que l'ONU et l'Union africaine, ont une importance fondamentale pour la réalisation de nos objectifs et désirs communs de paix et de sécurité.

Actuellement, huit opérations de paix des Nations Unies sont déployées sur le continent africain. Le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est essentiel au renforcement de ces opérations de maintien de la paix. En avril 2017, l'ONU et l'Union africaine ont signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Comme indiqué dans la note de cadrage du présent débat (S/2018/1004, annexe), le Cadre fournit des orientations pour resserrer la coopération entre les deux organisations, à tous les niveaux, dans le domaine de la paix et de la sécurité. Les résolutions du Conseil de sécurité ont par ailleurs souligné l'importance du partenariat ONU-Union africaine en ce qui concerne la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité. La capacité de l'ONU et de l'Union africaine à coopérer sur les questions de paix et de sécurité a été démontrée. Ces organisations ont coopéré avec succès de diverses manières : en Somalie avec la Mission de l'Union africaine en Somalie et au Darfour avec l'Opération hybride Union africaine–Nations Unies au Darfour.

L'Afrique a assumé sa juste part des contributions au maintien de la paix et il convient de dûment reconnaître les contributions des pays d'Afrique et de leurs soldats de la paix qui ont fait face au danger avec courage et qui, à maintes reprises, ont donné leur vie pour la cause de la paix dans le monde. À cet égard, nous tenons à rendre hommage aux soldats de la paix de la Tanzanie et du Malawi qui ont perdu la vie en République démocratique du Congo la semaine dernière. Leur sacrifice doit encore renforcer notre détermination à continuer de préserver la paix.

L'engagement pris par l'Union africaine de financer 25 % de ses activités en faveur de la paix est une preuve supplémentaire de sa volonté inébranlable d'assurer la paix sur le continent. La Namibie appuie l'appel lancé par l'Union africaine et les membres

africains du Conseil de sécurité pour un financement prévisible des opérations d'appui à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil au moyen des contributions statutaires de l'ONU. La Namibie demeure pleinement attachée à l'initiative de l'Union africaine de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, qui constitue un pas vers la réduction des conflits et des guerres.

La Namibie a réaffirmé son engagement en faveur du maintien de la paix en approuvant l'initiative du Secrétaire général, Action pour le maintien de la paix, pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Petite nation d'environ 2,3 millions d'habitants, la Namibie est depuis longtemps un pays fournisseur de contingents et de matériel. Elle est sur le point d'atteindre l'objectif, fixé par le Département des opérations de maintien de la paix, de 15 % de femmes participant aux missions de maintien de la paix d'ici la fin décembre, puisque 13,3 % des soldats de la paix namibiens sont des femmes.

Les femmes ont joué un rôle immense dans la lutte d'indépendance de la Namibie. C'est en partie ce qui nous a amenés à voter pour la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui réaffirme que les processus de paix, la médiation, le règlement des conflits et les négociations ont bien plus de chances de réussir si les femmes y prennent part. Des progrès ont été accomplis depuis l'adoption de la résolution, il y a 18 ans, mais il reste encore beaucoup à faire, comme cela a été souligné durant le débat public annuel sur les femmes, la paix et la sécurité (voir S/PV.8382), tenu il y a un mois dans la salle du Conseil. Compte tenu de l'évolution de la situation en Afrique, notamment la nomination de la première Présidente de l'Éthiopie et la participation accrue des femmes à la vie politique sur l'ensemble du continent, nous sommes convaincus que cela conduira plus de pays à appliquer l'égalité des genres. Il ne peut y avoir de paix, de sécurité ou de développement durable sans égalité des genres et sans la pleine participation des femmes et des jeunes filles.

Enfin, je tiens à saisir cette occasion pour rappeler aux membres que, les 10 et 11 avril 2019, la Namibie accueillera, à Windhoek, la troisième réunion du Réseau des coordonnateurs en poste dans des capitales. Le thème de l'évènement sera « Paix et sécurité : vers la pleine participation des femmes ». Tous les États Membres et les membres de la société civile sont invités en Namibie pour y participer.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

**M. Hattrem** (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède, et mon propre pays, la Norvège.

En tant que partisans de longue date et constants de la paix et de la sécurité en Afrique, les pays nordiques se félicitent de l'opportunité de ce débat. Nous félicitons les pays d'Afrique ainsi que l'Union africaine et les autres entités africaines, pour leur participation de plus en plus active aux opérations de paix en Afrique, au service de la sécurité collective. L'exemple le plus récent est celui de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, que plusieurs pays nordiques appuient, à la fois directement et par leur participation à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Toutefois, malgré ces efforts, et en dépit de l'évolution positive de la situation dans plusieurs pays, la réalité reste difficile. Nous sommes convaincus que l'initiative du Secrétaire général, Action pour le maintien de la paix, profitera à toutes les opérations de paix en Afrique. Comme indiqué dans cette initiative, il faut une approche globale pour pérenniser la paix. Nous tenons par ailleurs à souligner qu'il importe d'assurer une formation adéquate du personnel et d'utiliser les innovations et les technologies modernes. Les pays nordiques tiennent à souligner quatre points supplémentaires.

Premièrement, les opérations de paix doivent toujours venir en appui à un processus politique. Les visites et les évaluations conjointes de l'ONU et de l'Union africaine ou d'autres partenaires africains sont essentielles pour élaborer une approche commune permettant de faire face efficacement aux menaces à la paix et à la stabilité. L'Accord revitalisé sur le règlement de conflit en République du Soudan du Sud montre l'importance d'un message commun pour faire avancer les processus politiques.

Deuxièmement, il reste encore beaucoup à faire pour accroître le nombre de femmes soldats de la paix. Des séminaires comme celui organisé par le Rwanda, l'Indonésie et la Norvège ici à New York, en mai, constituent une manière de partager des expériences. Nous avons été heureux de constater la visite commune au Soudan du Sud, le mois dernier, du Chef du Département des opérations de maintien de

la paix, d'ONU-Femmes et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. C'est un signe encourageant de la volonté d'unir nos forces pour mobiliser les femmes et promouvoir l'égalité des genres en tant que facteur essentiel au maintien de la paix.

Troisièmement, nous saluons le travail du docteur Denis Mukwege, lauréat du prix Nobel de la paix, et des nombreux autres qui se sont engagés dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les conflits en Afrique. Nous appelons l'ONU et l'Union africaine à unir leurs forces pour lutter contre ce fléau, notamment en menant des opérations de maintien de la paix. Nous devons veiller à ce que les opérations de paix préviennent et combattent efficacement l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les pays nordiques continueront d'appuyer ces travaux importants.

Enfin, le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine en matière de financement doit être encore renforcé. Les pays nordiques sont en faveur d'un système qui associe les contributions statutaires de l'ONU au financement de l'Union africaine et repose sur des rapports financiers transparents, tandis que les opérations dirigées par l'Union africaine doivent être totalement conformes aux normes de l'ONU, notamment la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

**M. Penaranda** (Philippines) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de présenter au Conseil de sécurité mon collègue, le conseiller militaire Ruben Fajardo. Il est le principal officier responsable de l'augmentation du nombre de soldats de la paix que nous déployons dans diverses missions. Nous le remercions pour ses services.

Le maintien de la paix demeure un programme phare de l'ONU. Plus important encore, il s'agit d'un élément essentiel du maintien de la paix. Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation le souligne que :

« La pérennisation de la paix a sa place dans tous les instruments de paix et de sécurité des Nations Unies. Elle exige de mettre l'accent sur les partenariats, la prise en mains des initiatives par les pays et les liens entre les différents types d'activité des organismes des Nations Unies ». (A/73/I, par. 57)

Nous félicitons donc la Chine d'avoir organisé aujourd'hui le présent débat public sur les opérations de maintien de la paix en Afrique. Nous félicitons également le Secrétaire général, M. António Guterres, de son ferme attachement à une culture de prévention et de partenariat à travers l'initiative Action pour le maintien de la paix et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui a été approuvée par 150 États Membres, dont les Philippines.

Depuis plus de 50 ans, les Philippines ne cessent d'assumer un rôle important dans 19 opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Asie, au Moyen-Orient, en Amérique du Sud et en Afrique. En plus des avions de combat F-86E Sabre d'Amérique du Nord et autre matériel, la première unité philippine formée par les Nations Unies était composée de membres de l'escadron Limbas de la Force aérienne des Philippines, déployés dans les opérations des Nations Unies au Congo en 1963. Je voudrais ici insister sur trois points.

Premièrement, en tant que pays fournisseur de contingents et de personnel de police, les Philippines sont attachées aux efforts internationaux en faveur des opérations de maintien de la paix en Afrique. D'une manière générale, les Philippines continuent d'appuyer les initiatives du Secrétaire général qui préconisent des approches intégrées pour faire face aux problèmes humanitaires, de sécurité et de développement sur le continent africain. En ce qui concerne plus particulièrement le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique, nous pensons que plus de choses pourraient être accomplies grâce au renforcement des capacités, à la formation ou à l'apprentissage entre pairs, ainsi qu'au partage des pratiques exemplaires et des enseignements tirés. Les contributions volontaires sont également très importantes et les Philippines contribuent au Fonds pour la consolidation de la paix.

Deuxièmement, les Philippines continueront de collaborer activement avec le Département des opérations de maintien de la paix au déploiement de soldats de la paix philippins. À l'échelle nationale, la politique de déploiement pour les opérations de paix des Nations Unies est gérée par le Conseil national philippin et approuvée par le Bureau du Président. Nous appuyons donc fermement les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix en vue d'accroître la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix. À ce jour, du personnel militaire, policier et civil philippin est déployé dans le

cadre de missions de maintien de la paix et de missions politiques spéciales des Nations Unies au Darfour, en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan du Sud.

Troisièmement, l'intégration des femmes dans les opérations de maintien de la paix fait partie des efforts fournis dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans le même temps, nous mettons en avant les contributions importantes des femmes aux négociations de paix et à la consolidation de la paix, et leur rôle dans la formulation des récits sur la paix. Il y a 17 femmes militaires, policières ou civiles qui participent à des missions de maintien de la paix et à des missions politiques spéciales en Afrique.

La participation des Philippines aux opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies en Afrique témoigne de l'engagement constant de mon pays à travailler avec les principaux acteurs et parties prenantes pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

**M. Licharz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public sur la paix et la sécurité en Afrique. Je me joins également aux autres orateurs pour rendre hommage aux soldats de la paix du Malawi et de la Tanzanie qui ont perdu la vie récemment au cours d'une attaque odieuse. Nous remercions également le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leurs exposés. Nous saluons l'engagement de nos partenaires africains exprimé dans leurs déclarations au cours du présent débat public.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

J'insisterai sur trois points : premièrement, l'appui de l'ONU et de la communauté internationale aux pays d'Afrique; deuxièmement, les efforts déployés par l'ONU et la communauté internationale pour aider les opérations de paix dirigées par l'Union africaine à obtenir un financement plus prévisible et durable; et, troisièmement, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix.

Premièrement, l'Allemagne a été l'un des premiers pays à souscrire à la Déclaration d'engagements

communs concernant les opérations de maintien de la paix, présentée par le Secrétaire général en août. Nous sommes déterminés à la mettre en œuvre. Nous prenons très au sérieux l'engagement commun d'améliorer la coopération avec les organisations régionales, en particulier avec l'Union africaine. Il importe de renforcer les organisations régionales pour leur permettre d'assurer la paix et la stabilité dans leurs propres régions. Ces dernières années, l'Allemagne a déjà augmenté sa contribution aux efforts de prévention des crises et de maintien de la paix sur le continent africain. Nous appuyons le renforcement des capacités de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et fournissons une formation et du matériel spécialisé à un grand nombre de pays africains fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Nous contribuons également au déploiement à l'échelle de l'Afrique des pratiques exemplaires de contrôle des armes légères et de petit calibre par les missions de paix des Nations Unies afin d'arrêter leur prolifération et d'empêcher qu'elles ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. En outre, nous appuyons le processus en cours visant à améliorer la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies grâce à des programmes bilatéraux et multilatéraux. Par exemple, l'Allemagne met à la disposition des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali des équipes mobiles chargées de la formation préalable au déploiement dans le domaine des engins explosifs improvisés. Nous avons déjà formé des contingents d'Égypte, de Guinée et du Sénégal. Nous dispensons également une formation dans les missions afin d'accroître les capacités de commandement dans les missions à haut risque déployées en Afrique, et nous appuyons les instituts de formation au maintien de la paix situés au Mali, au Ghana et au Kenya.

Par ailleurs, l'Allemagne est très engagée dans les activités de l'Union européenne, comme le souligne l'observateur de ladite institution. L'Union européenne soutient actuellement sept missions africaines. L'Allemagne est le principal contributeur à ces projets. Le cas du Mali en est un exemple : dans le cadre de la mission militaire de formation de l'Union européenne, actuellement dirigée par un commandant de la Force allemande, nous assurons la formation des soldats de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et déployons du personnel dans deux missions civiles – la Mission PSDC de l'Union européenne au Niger et la Mission PSDC de l'Union européenne au Mali qui

conseillent leurs pays hôtes sur les réformes du secteur de la sécurité.

Je vais maintenant aborder la question du financement. Tout en reconnaissant que le financement fait partie intégrante de toute opération de paix, l'Allemagne souhaiterait voir un débat plus large sur les résultats et le respect des droits de l'homme, ainsi que sur le lien entre les opérations de paix et les activités de prévention et de consolidation de la paix. Il est important d'adopter une approche globale qui porte sur les moyens civils et militaires, et tient compte de toutes les phases d'un conflit dès le début.

Dans le même temps, il est nécessaire de renforcer la prévisibilité, la durabilité et la souplesse du financement des opérations de paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité. Nous pensons que la mise en place d'un mécanisme par lequel les opérations de paix dirigées ou mandatées par l'Union africaine pourraient être financées en partie par des contributions statutaires de l'ONU doit être examinée plus avant, étant entendu que ce financement se ferait au cas par cas, viendrait compléter les contributions africaines et respecterait la primauté du Conseil de sécurité.

En plus de ce qui précède, nous serions rassurés si deux éléments recevaient toute l'attention voulue : premièrement, la mise en place d'un cadre robuste sur le principe de responsabilité et le respect des obligations pour assurer un contrôle stratégique et financier; et deuxièmement, un cadre en matière de droits de l'homme et de déontologie et discipline conforme au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. S'il ne fait aucun doute que l'ONU et la communauté internationale doivent contribuer à fournir aux missions de maintien de la paix les ressources dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur mandat, nous saluons également les efforts déployés par l'Union africaine pour renforcer son autonomie et financer ses activités.

Enfin, l'Union africaine est certainement l'un des partenaires les plus importants de l'ONU en matière de paix et de sécurité sur le continent africain. L'Allemagne, de concert avec ses partenaires africains, est résolue à appuyer et à renforcer davantage le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous aimerions voir ce partenariat se développer davantage sur la base du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité

et tenir compte de toutes les phases d'un conflit, de la prévention et des opérations de paix à la consolidation de la paix après un conflit. Nous sommes sur une bonne voie. Nous devons maintenir cette dynamique et entretenir la volonté politique de passer à l'étape suivante, en vue de préserver la paix.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

**M. Jürgenson** (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce mois-ci le débat public très opportun qui se tient aujourd'hui. À ce jour, la moitié de toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies se trouvent sur le continent africain, notamment les plus importantes et les plus complexes. Il est donc extrêmement important d'améliorer l'efficacité et la sécurité globales des opérations de maintien de la paix en Afrique.

On ne saurait trop insister sur l'importance de l'initiative Action pour le maintien de la paix, du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) et du rapport rédigé par l'ancien commandant de force des Nations Unies, le général Carlos Alberto dos Santos Cruz, sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies (*Improving security of United Nations peacekeepers*). L'Estonie appuie sans réserve les efforts visant à donner aux opérations de maintien de la paix des mandats plus réalistes, plus solides et mieux adaptés. En outre, il importe de resserrer la coordination entre les commandants des missions des Nations Unies, ce qui aiderait à définir des tâches réalisables pour la bonne exécution des mandats. Pour que les opérations de maintien de la paix soient véritablement couronnées de succès, nous avons besoin de troupes mieux préparées. Il est de notre responsabilité à tous d'assurer une formation suffisante et adaptée aux conditions sur le terrain, un équipement adéquat et l'interopérabilité des forces. Des forces bien entraînées, dotées de capacités plus importantes et ayant moins de limitations, sont essentielles pour s'assurer que nos troupes sont prêtes et capables de s'acquitter des tâches que nous leur confions.

L'Estonie salue l'action menée par le Conseil de sécurité pour intégrer les questions d'égalité des genres dans les mandats des missions de maintien de la paix

des Nations Unies. Nous nous efforçons également d'assurer la parité des sexes dans nos propres troupes de maintien de la paix. Il est essentiel d'associer davantage les femmes aux opérations de maintien de la paix afin de sensibiliser et d'améliorer la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix. On ne saurait trop insister sur l'importance de tenir compte de la question des femmes et des enfants dans le contexte de la paix et de la sécurité. Il va sans dire que la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et atteintes sexuelles doit être pleinement appliquée et que tous les contrevenants doivent répondre de leurs actes.

Alors que nous examinons la question de la paix et de la sécurité en Afrique, je tiens à souligner qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes des conflits. L'Agenda 2063 de l'Union africaine souligne qu'il est essentiel de créer des synergies entre la gouvernance et la paix et la sécurité pour régler les conflits de manière globale. Nous nous félicitons vivement des efforts déployés par l'Afrique en matière d'initiatives concrètes de prévention structurelle des conflits, d'alerte rapide, de médiation et de diplomatie préventive, et nous encourageons la poursuite des efforts à cette fin. De plus, l'Estonie appuie pleinement le programme de prévention du Secrétaire général et tous ses efforts à cet égard.

Aucun de nous ne pourra résoudre, seul, les conflits de ce monde. Créer des synergies entre les partenaires et tirer le meilleur parti de ce que le système multilatéral a à offrir nous rapprochera d'une paix et d'un bien-être économique durables. Pour sa part, l'Estonie continuera de contribuer à la paix et à la sécurité en Afrique. Nos troupes restent sur le terrain au Mali dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de l'opération Barkhane dirigée par la France. Nous soutenons pleinement le partenariat stratégique ONU-Union européenne concernant les opérations de paix et la gestion des crises et nous nous efforçons de renforcer la coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine sur les opérations de paix, la prévention des conflits et la gestion des crises.

Enfin, pour renforcer les opérations de maintien de la paix – que ce soit en Afrique ou ailleurs dans le monde – nous avons besoin de mandats adaptés à chaque pays et à chaque région et de forces mieux préparées ayant des capacités plus importantes et moins de contraintes. Nous devons mettre l'accent sur la prévention et nous



attaquer aux causes profondes des conflits. Nous devons associer toutes les parties prenantes sur le terrain, en commençant par les grandes organisations régionales et en terminant par les communautés locales dans les zones de conflit. Pour sa part, l'Estonie continuera de promouvoir ces idées dans sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

**M. Sandoval Mendiola** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Chine d'avoir convoqué ce débat sur un sujet d'une grande importance pour l'Organisation et la communauté internationale, en particulier dans un contexte marqué par des défis énormes relatifs à la paix et à la sécurité internationales.

En plus de 70 ans d'existence, l'Organisation a joué un rôle fondamental dans le maintien de la paix dans les zones de conflit à travers le monde. Les hommes et les femmes qui se sont sacrifiés pour la cause de la paix sous la bannière de l'ONU méritent de rester dans notre mémoire, et ils ont toute notre gratitude.

Les changements dans la manière dont la communauté internationale aborde les défis de paix, de sécurité et de stabilité ont été regroupés sous la notion de paix durable – un nouveau paradigme dans lequel le pilier paix et sécurité converge avec celui du développement durable. Le caractère central de la prévention des conflits et de leur réapparition doit être mis en avant et peaufiné conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin d'atteindre les objectifs de développement durable et leurs cibles. En Afrique et dans le monde, l'inclusion et le développement de communautés dotées d'un tissu social sain, dans lequel chacun peut développer son potentiel, sont d'une importance vitale pour la prospérité des communautés, la prévention des conflits et même la prévention de l'extrémisme violent.

Le rôle des communautés, des femmes et des jeunes doit être dûment pris en compte dans les solutions proposées par l'ONU, et cet effort d'inclusion est le seul qui puisse garantir qu'on passe d'une situation où les parties en présence sont en conflit à des sociétés dont le tissu social sain peut être un terreau fertile pour une paix durable, comme cela a déjà été mentionné.

Le Mexique se félicite une fois de plus de l'approbation de la restructuration du pilier paix et sécurité, ainsi que de la réforme de la gestion du

Secrétariat. Nous demandons au Secrétariat d'appliquer pleinement les réformes et de mettre à la disposition des États Membres des informations complètes sur les résultats obtenus, les principaux défis et tout ajustement supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire.

Nous nous félicitons du fait que les réformes ont, entre autres, pour objectif d'accroître l'efficacité et la cohérence des opérations de paix, en garantissant la primauté des politiques et la flexibilité de leur approche afin de réagir plus rapidement et plus efficacement aux signes avant-coureurs de crise et au déclenchement ou à l'intensification des conflits. La légitimité et la confiance placées dans ces opérations appellent l'accomplissement effectif des tâches qui lui sont confiées : sauver des vies, empêcher des atrocités massives et jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. Pour cette raison, nous estimons que les réformes doivent permettre d'améliorer l'efficacité et la capacité de réponse de ces opérations et de renforcer le respect du principe de responsabilité.

Le Mexique s'est joint aux 150 pays qui ont souscrit à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre d'un effort collectif visant à recentrer le maintien de la paix sur la base d'attentes réalistes et à rendre ces opérations plus fortes et plus sûres en les dotant de forces bien équipées, bien structurées et bien formées, tout en mobilisant l'appui le plus large possible en faveur de solutions politiques, notamment grâce à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, l'accent étant mis en particulier sur l'Union africaine, et en promouvant le caractère stratégique de ce partenariat conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Depuis que le Mexique a commencé à participer à nouveau aux opérations de paix en 2015, et conscient que compte tenu des besoins, l'Organisation s'attache en priorité à doter les opérations de paix en Afrique d'un personnel indispensable et bien formé pour mener à bien leurs mandats, notre pays a progressivement renforcé sa participation à ces opérations, en déployant des observateurs au sein de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. En outre, depuis 2017, le Mexique participe à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, et cette année, nous avons commencé à participer à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Par ailleurs, j'ai le plaisir

d'annoncer qu'à partir de cette année, mon pays dispose de son propre centre de formation conjoint aux opérations de paix, dont l'objectif est de dispenser des formations au personnel, y compris en provenance d'autres pays. Le Mexique tient à exprimer son engagement ferme à continuer à participer aux opérations de paix en Afrique.

Nous voudrions souligner qu'il importe que le Secrétariat privilégie la préparation et la formation préalable au déploiement du personnel participant aux opérations de paix. Dans ce contexte, nous nous associons aux appels lancés par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans son dernier rapport (A/72/19) pour que le Secrétariat formule des recommandations pratiques, applicables, réalistes et efficaces visant à réduire le nombre de morts et de blessés dans les missions, qui résultent d'actes de violence.

Nous réaffirmons que pour améliorer l'efficacité, l'efficience et la sécurité sur le terrain, il est essentiel que les opérations de paix déployées en Afrique disposent d'un mandat clair et explicite du Conseil de sécurité, ce qui implique l'appropriation de l'État hôte, dont les opinions doivent être prises en compte à tout moment. Les opérations de maintien de la paix doivent faire constamment l'objet d'évaluations; elles doivent être dotées d'équipements adéquats et de stratégies claires et viables permettant de régler des problèmes de sécurité multidimensionnels; et elles doivent être dotées des ressources dont elles ont besoin pour réaliser pleinement leur potentiel. Tout cela doit s'accompagner d'un changement fondamental quant à leur orientation et leur raison d'être, à savoir œuvrer en faveur de la pérennisation de la paix.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Martin Prada** (Union européenne) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie se rallient aussi à la présente déclaration.

L'Union européenne et ses États membres remercient la présidence chinoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique. En effet, les opérations de maintien de la paix demeurent un

instrument vital de la promotion de la paix et de la sécurité internationales sur le continent africain et le maintien de la paix reste un outil crucial afin de promouvoir les conditions propices à des solutions politiques.

À ce titre, l'Union européenne et ses États membres apportent leur soutien à l'initiative du Secrétaire général lancée en mars 2018, « Action pour le maintien de la paix », et souscrivent aussi aux termes de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Engager la discussion sur le sujet des opérations africaines de paix, c'est ouvrir la voie à l'autonomie et à la stabilité du continent, qui sont deux conditions essentielles à notre sécurité collective.

Les problématiques des opérations placées sous le Chapitre VIII et conduites au niveau régional retiennent toute notre attention. Les conclusions du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) avaient souligné dès 2015 l'importance de développer plus avant le partenariat stratégique entre les Nations Unies et l'Union africaine. Elles insistaient aussi sur la nécessité de pouvoir, au cas par cas, garantir les ressources financières dévolues à ces opérations mandatées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité.

L'Union européenne et ses États membres réitèrent leur soutien au Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité retenu par les Nations Unies et l'Union africaine. Ils saluent la tenue de la réunion de haut niveau organisée en marge de l'Assemblée générale, et à laquelle 150 pays ont pris part. Cet événement a permis d'afficher la volonté de raffermir les partenariats régionaux et de soutenir le développement des capacités de l'Union africaine en particulier. Ce partenariat crucial s'est vu spécialement renforcé par les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil, qui prônent une plus grande collaboration entre les Nations Unies et l'Union africaine ainsi que le renforcement à la fois de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et des opérations de maintien de la paix mandatées par le Conseil de paix et de sécurité.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de la reconnaissance de la responsabilité des Africains dans la gestion des défis sécuritaires de leur continent. Nous sommes particulièrement attachés à la primauté que les États africains ont accordée à l'Union africaine en la matière. Plus que jamais, cette responsabilité prédominante de l'Union africaine doit être valorisée, reconnue et respectée. Par ailleurs, la

participation croissante des pays africains aux opérations de paix sur leur continent s'inscrit dans le cadre plus large visant à y faire taire les armes en 2020, tout en participant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, autant d'initiatives prises et développées par l'Union africaine.

L'Afrique change et le maintien de la paix y évolue également. Les défis du maintien et de l'imposition de la paix dans les théâtres d'opérations africains comptent parmi les plus significatifs. Les opérations de soutien à la paix mandatées par l'Union africaine sont généralement conduites dans des environnements sécuritaires dégradés, sans l'accord de l'ensemble des acteurs aux conflits et dans des espaces où les principes qui régissent les opérations de maintien de la paix déployées par les Nations Unies sont mis à mal. Dans ce contexte, les soldats de la paix africains sont de plus en plus amenés à endosser le rôle de médiateur ou à suivre de longs processus de désarmement, démobilisation, réinsertion ou réconciliation.

Par ailleurs, l'évolution constante des menaces, notamment terroristes, implique une évolution aussi bien dans le contenu des mandats que dans les formes de déploiement des missions au quotidien. Le contrôle des zones et la surveillance des cessez-le-feu ne suffisent plus. Les troupes doivent pouvoir bénéficier d'un soutien logistique adapté à ce type d'engagement et de moyens qui valorisent leur action. De plus, les missions de maintien de la paix conduites sous l'égide des Nations Unies, voient, quant à elles, la participation en nombre croissant de contingents africains. Toutes ces contraintes renforcent la nécessité de troupes équipées, entraînées et préparées à ces fins. Il est également impératif qu'elles s'engagent dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Tout comportement contraire minerait leur action et mettrait donc en danger, au final, le résultat escompté.

Enfin, l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est la première priorité pour la période 2019-2021 du partenariat stratégique entre l'Union européenne et les Nations Unies est fondamentale. Cela implique aussi de promouvoir activement la participation pleine et véritable des femmes à tous les niveaux et postes de responsabilité, sur un pied d'égalité, en tenant systématiquement compte de la problématique du genre à toutes les étapes du processus de paix. C'est le sens des travaux que nos trois organisations mènent ensemble.

L'Architecture africaine de paix et de sécurité propose déjà une prise en compte des problématiques sécuritaires dans leur globalité. La récente création du Fonds pour la paix revitalisé fait très certainement partie des outils indispensables pour garantir les ressources nécessaires à la gestion des crises. La décision d'inclure l'Union européenne et l'ONU parmi les membres chargés d'assurer la gouvernance de ce fonds témoigne de la richesse et de la confiance réciproque qui animent les relations entre nos trois institutions.

Le soutien de l'Union européenne et de ses États membres à l'Architecture – dans sa dimension élargie et dans l'esprit du communiqué de la session du Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine tenue en novembre 2017 à Addis-Abeba – est en effet effectif depuis plus de 15 ans. Il va bien au-delà du milliard d'euros engagé à travers la Facilité de paix pour l'Afrique – à la fois pour soutenir les opérations africaines de soutien à la paix et pour le développement de capacités propres – et englobe la participation de nos 28 États membres au niveau bilatéral ou via les contributions volontaires à l'ONU.

Par ailleurs, les missions européennes déployées avec l'accord de l'ONU dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense matérialisent une autre forme de ce soutien avec une présence sur le terrain, que ce soit à titre autonome ou au contact des acteurs africains ou onusiens. Le Mali et la République centrafricaine sont des exemples concrets de ces proximités et de ces complémentarités.

Qui plus est, l'Union européenne et ses États membres œuvrent déjà quotidiennement au soutien des contingents africains, que ce soit en Somalie avec la Mission de l'Union africaine en Somalie, dans le bassin du lac Tchad avec la Force multinationale mixte, ou encore auprès de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Confronté aux réalités du terrain, ce soutien prend des formes nouvelles et implique des actions toujours plus flexibles et créatives. Dans le même esprit, l'Union européenne et ses États membres préparent l'avenir. Un nouvel instrument financier aux possibilités élargies par rapport à la Facilité de paix pour l'Afrique est en cours de définition et portera le nom de Facilité européenne de paix. Nous suivons également avec intérêt le développement des fonds fiduciaires et de leurs capacités.

Notre souhait est de continuer à avancer, à la fois dans le cadre de la relation établie avec l'Union africaine et formalisée par la signature d'un protocole d'entente

en matière de paix, de sécurité et de gouvernance, en harmonisant à la fois nos approches politiques et les initiatives sur le terrain dès la phase de prévention, et en appui des actions en soutien de la gouvernance dans le cadre multilatéral que constitue l'ONU.

L'Union européenne et ses États membres insistent sur le besoin de produire des réponses immédiates et ciblées en amont des crises. La prévention et la médiation ont ici une vraie valeur ajoutée, en particulier lorsqu'il s'agit de pallier des déficits de gouvernance. Nous devons collectivement tirer les leçons des crises observées et des réponses apportées, dans un cadre onusien ou africain, par exemple dans la région des Grands Lacs. Nous devons collectivement analyser la plus-value apportée par certaines organisations sous-régionales œuvrant dans un cadre régional et sous le contrôle politique du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en examinant leur capacité à anticiper des réponses économiques ou politiques adaptées, en particulier en matière de gouvernance, le cas échéant.

Il s'agit là de l'esprit de partenariat consacré par le communiqué de la réunion trilatérale qui s'est tenue en septembre dernier en marge de l'Assemblée générale. À cette occasion, les principaux dirigeants de nos trois organisations ont reconnu le rôle important des opérations de soutien à la paix mandatées et autorisées par l'Union africaine, et ils ont confirmé la détermination de leurs trois organisations à renforcer la collaboration, la coordination et la planification entre leurs missions et opérations respectives dans un esprit de complémentarité. Dans le même temps, ils ont exprimé le souhait de poursuivre la réflexion quant à la garantie de financements prévisibles, durables et flexibles en faveur de ces opérations. Nous espérons que les échanges organisés aujourd'hui permettront de capitaliser sur ce qui a déjà été accompli et de contribuer à l'amélioration des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Je tiens à conclure en rendant hommage à tous les Casques bleus qui ont donné leur vie dans l'accomplissement de leur mission.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

**Mme Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je souhaite avant tout exprimer la reconnaissance de ma délégation à la présidence chinoise pour avoir organisé le présent débat, et je remercie le Secrétaire général

et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine de leurs exposés perspicaces et instructifs.

Je tiens dès l'abord à rendre également hommage aux huit soldats de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et aux 12 membres des Forces armées de la République démocratique du Congo qui ont été tués la semaine dernière en République démocratique du Congo; ainsi qu'au soldat de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui a perdu la vie en République centrafricaine ce weekend. Nos pensées et nos prières accompagnent les familles des héros tanzaniens et malawiens tombés au combat. En tant que pays qui a connu des tragédies similaires à maintes reprises, nous comprenons pleinement leur douleur et nous compatissons. De tels incidents nous rappellent également qu'il importe d'investir dans la sûreté et la sécurité des Casques bleus.

Le présent débat est important à maints égards. Il se déroule à l'initiative d'un membre permanent du Conseil de sécurité qui est également un des 10 principaux pays fournisseurs de contingents, ainsi qu'un contributeur financier important aux activités de maintien de la paix de l'ONU, et il est axé sur une région dont la situation en matière de paix et de sécurité continue de prédominer dans le programme de travail du Conseil.

Le Pakistan a été le premier pays à adhérer à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, adopté durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre. Plus de 150 États Membres lui ont emboîté le pas, s'engageant notamment à renforcer les partenariats en matière de maintien de la paix avec l'Union africaine et à contribuer au renforcement des capacités de l'Union africaine. La Déclaration réaffirme également la nécessité d'un financement prévisible, durable et souple des opérations de paix dirigées par l'Union africaine, en particulier celles qui sont autorisées par le Conseil de sécurité.

La situation en Afrique nécessite d'adopter une approche globale pour lutter efficacement contre les nombreux problèmes auxquels le continent est confronté – une approche basée sur le renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies souligne l'importance de relations coopératives, interdépendantes et mutuellement bénéfiques entre l'ONU et les organisations régionales. Le plus souvent,

les pays d'une région donnée sont mieux placés pour comprendre les problèmes de leur région et y faire face. Nous reconnaissons et apprécions la volonté de l'Union africaine de stabiliser les situations de conflit et de régler les différends en Afrique.

L'intensification du dialogue entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine afin de traiter plus efficacement les questions de paix et de sécurité en Afrique est également à saluer. En outre, d'autres organes de l'ONU sont engagés en Afrique, notamment l'Assemblée générale. La récente session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, axée uniquement sur la région du Sahel, est un autre exemple de cette approche coopérative.

Les courageux soldats de la paix du Pakistan, l'un des principaux fournisseurs de contingents à l'ONU, ont été et continuent d'être déployés en Afrique. Ils ont contribué à de nombreuses expériences concluantes en Afrique, du Libéria à la Côte d'Ivoire, en passant par la Sierra Leone. Nos soldats de la paix, qui sont bien formés et professionnels, ont protégé les civils, fourni des soins médicaux indispensables et reconstruit des communautés. Ils ont travaillé dans des conditions difficiles et, parfois, dangereuses, mais ils n'ont jamais hésité à s'acquitter de leur mandat, ni manqué à leurs responsabilités. Le Pakistan reste déterminé à examiner et appuyer les initiatives qui contribuent à améliorer les opérations de maintien de la paix afin qu'elles soient adaptées à leur objectif et à l'évolution de l'environnement et des besoins.

Mais un maintien de la paix réussi est un processus qui fonctionne dans les deux sens. Son succès dépend autant du dévouement et du professionnalisme des soldats de la paix que de la suffisance des ressources et du caractère réaliste et réalisable des mandats. En conséquence, nous exhortons le Conseil à investir dans des ressources souples, durables et prévisibles, et à mieux mettre à profit les possibilités de coopération triangulaire pour écouter et prendre en compte les vues des pays fournisseurs de contingents, qui sont les yeux et les oreilles du Conseil sur le terrain, à un moment où les mandats évoluent et sont mis à jour. Cela aidera le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Nous en profiterons tous.

Le succès des opérations de maintien de la paix est notre succès. La crédibilité de l'ONU en dépend, tout comme la paix et la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Molefe** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat sur la question de la paix et de la sécurité en Afrique : renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Premièrement, nous voudrions rendre hommage aux Casques bleus qui ont été tués dans l'est de la République démocratique du Congo et dans d'autres opérations conjointes Union africaine-ONU et opérations des Nations Unies ailleurs en Afrique et dans le monde. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Chergui.

Deuxièmement, ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Afrique du Sud figure parmi les 20 premiers pays fournisseurs de contingents et ses soldats de la paix sont actuellement déployés en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. L'Afrique du Sud s'est également engagée à fournir une unité de police constituée prête à être déployée dans une mission de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, mon pays s'emploie activement à établir sous sa forme définitive la Force africaine en attente et sa capacité de déploiement rapide. Ma délégation tient à souligner les quatre points suivants.

Premièrement, nous nous félicitons de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui a été lancée par le Secrétaire général au cours de la semaine de haut niveau, en septembre. La collaboration, en particulier avec les organisations régionales, est la pierre angulaire s'agissant de rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces. La nature complémentaire de la relation entre l'ONU et l'Union africaine est démontrée par le rôle important que l'Union africaine joue dans les opérations de paix sur le continent africain. Nous devons continuer d'examiner les moyens de renforcer cette coopération, notamment par la mise en œuvre de la résolution 2033 (2012). Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité doivent tous deux mener régulièrement des missions conjointes sur le terrain et faire en sorte que les envoyés spéciaux et les

représentants des deux organisations soient disponibles pour présenter des exposés aux deux Conseils.

Deuxièmement, nous nous félicitons des deux accords signés entre l'ONU et l'Union africaine, à savoir le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui forment le socle d'une coopération renouvelée entre les deux organisations. L'Afrique du Sud espère que ces accords seront pleinement mis en œuvre afin d'aider l'Afrique à instaurer une paix, une sécurité et un développement inclusifs et durables, et d'aider le continent à atteindre les objectifs de développement durable pour 2030.

Troisièmement, nous voudrions, une fois de plus, faire écho à l'appel lancé par l'Union africaine et par le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) en faveur de mécanismes permettant de fournir un financement stable, prévisible et souple à l'appui des opérations de paix de l'Union africaine. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption des résolutions 1809 (2008), 2320 (2016) et 2378 (2017), qui insistent sur la même nécessité que le rapport, en particulier en ce qui concerne les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité. Les mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions feront passer le maintien de la paix sur le continent africain à un niveau supérieur. Les progrès dans ce domaine seront conformes au pilier partenariat de l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui s'inscrit lui-même dans le prolongement du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Nous appelons les membres à appuyer le projet de résolution qui sera présenté par les trois pays africains qui sont membres du Conseil de sécurité et qui aborde la question du financement des opérations de paix dirigées par l'Union africaine, étant donné que l'Afrique a la volonté politique et les ressources humaines nécessaires pour les déployer, mais doit renforcer certaines de ses capacités afin de faire face aux conflits. En outre, nous nous félicitons de l'initiative prise par l'Union africaine d'établir le Fonds pour la paix, dans le but de mettre en place un mécanisme d'autofinancement des activités de paix et de sécurité de l'Afrique, qui a récemment été lancé au Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba,

et dont le Ministre sud-africain des finances est membre du Conseil d'administration.

Enfin, il n'y aura jamais de paix durable sans développement. C'est pourquoi il faut veiller à ce que les mesures voulues soient prises pour que les pays sortant d'un conflit reçoivent l'appui nécessaire pour ne pas retomber dans le conflit. La reconstruction et le développement après les conflits, notamment la consolidation de la paix, sont des éléments nécessaires du processus de paix. Notre approche de la consolidation de la paix doit être repensée en tant que mécanisme d'appui au maintien de la paix et au rétablissement des capacités institutionnelles et des structures de gouvernance pour le maintien de l'état de droit, la lutte contre la violence et le rétablissement de la justice et du développement socioéconomique, ainsi que pour privilégier la réconciliation entre les communautés et la réconciliation nationale.

Pour terminer, il convient de rappeler la déclaration politique adoptée au Sommet de la paix (résolution 73/1 de l'Assemblée générale), commémorant le centenaire de la naissance de Nelson Mandela, qui souligne le rôle de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales, qui disposent d'une multitude d'outils et de mécanismes au service de la paix, et qui exprime notre volonté de continuer à évaluer l'efficacité de ces outils dans la lutte contre les conflits armés.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

**M. Cooreman** (Belgique) : La Belgique s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et souhaiterait, à titre national, faire les observations suivantes.

Je voudrais à mon tour rendre hommage aux soldats tombés au service de la paix, en particulier aux Casques bleus du Malawi et de la Tanzanie, qui ont fait preuve d'un courage exceptionnel la semaine dernière, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

Nous remercions la présidence chinoise du Conseil pour l'organisation de ce débat sur un sujet d'une vive actualité. L'Union africaine et les organisations sous-régionales jouent aujourd'hui le premier rôle en matière de paix et de sécurité sur le continent. Non seulement elles participent davantage aux activités de maintien et d'imposition de la paix, mais elles pilotent aussi les processus politiques qui conduisent au règlement

durable des conflits et sont à la pointe des efforts de diplomatie préventive et de médiation.

Ni les Nations Unies ni l'Union africaine ne peuvent à elles seules faire face à l'ensemble des défis à la paix et à la sécurité qui se posent en Afrique. Par conséquent, le partenariat ne représente pas un choix, mais bien une nécessité. Je me réjouis ainsi que la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à laquelle 150 États et quatre organisations internationales ont souscrit, accorde au partenariat une attention prioritaire.

Pour la Belgique, les opérations sous commandement africain contribuent à la paix et à la sécurité internationales. À ce titre, elles méritent un soutien multilatéral. La question ne porte pas tant sur le principe que sur les modalités concrètes du financement par le budget de l'ONU de telles opérations.

Nous félicitons dans ce contexte l'Union africaine et ses États membres pour les progrès réalisés dans la mise sur pied et l'approvisionnement du Fonds pour la paix, qui, à terme, devra financer les opérations africaines à hauteur de 25 %. Nous sommes également ravis du travail en cours entre l'Union africaine et l'ONU afin de produire un communiqué commun visant à dresser un état des lieux des progrès accomplis et une feuille de route des prochaines étapes.

Il ne saurait être question d'imposer aux missions menées par l'Union africaine des critères plus sévères que ceux appliqués aux opérations menées par l'ONU, mais il ne pourrait être question non plus de revoir ceux-ci à la baisse. Dans les théâtres où une mission de l'Union africaine cohabitera avec une mission de l'ONU, les cadres de référence et de conformité, les obligations en matière de respect du droit international humanitaire, des droits de l'homme, des obligations à l'égard des populations civiles, devront être cohérents. C'est *a fortiori* le cas pour les théâtres où l'Union africaine mène des opérations seule.

Une implication croissante des États africains dans la gestion des crises suppose également d'augmenter les capacités africaines à déployer rapidement des forces. Tant sur le renforcement des capacités que sur le volet déploiement rapide, la Belgique et l'Union européenne appuient l'Union africaine et les contributeurs de troupes africains.

Finalement, le Conseil de sécurité n'est sans doute pas le forum idéal pour discuter de modalités concrètes

de financement, mais, quelle que soit la solution choisie, il conviendra de s'assurer qu'elle est compatible avec les exigences budgétaires que nous, États Membres, imposons à l'ONU.

Des solutions durables ne pourront naître que d'un dialogue sincère et soutenu entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous devons mettre en place un véritable « plurilogue », qui implique toutes les parties concernées : le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétariat, les organisations régionales que sont l'Union africaine mais aussi l'Union européenne, les États Membres et les États contributeurs de troupes, ou encore les contributeurs financiers. Je suis convaincu que nous pourrions faire progresser le consensus sur cette question. C'est dans cet état d'esprit que nous aborderons notre mandat au Conseil de sécurité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**Mgr Auza** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence chinoise du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique, sujet qui touche l'ensemble de la communauté internationale, dont la réponse a pris, en partie, la forme d'opérations de maintien de la paix, sept d'entre elles étant actuellement actives sur le continent africain.

C'est par la présence des Casques bleus, immédiatement reconnaissables, que l'Organisation des Nations Unies est la plus visible dans le monde entier. Dans un monde de plus en plus fragmenté, les opérations de maintien de la paix donnent la possibilité concrète à la communauté internationale de collaborer au moyen d'activités diplomatiques, de contributions financières, de compétences d'experts, de contingents et de personnel. Travaillant souvent au milieu d'immenses difficultés, ces missions ont la tâche ardue de rétablir la paix, de protéger les civils et de faciliter les processus politiques, en vue de restaurer la justice et de jeter les fondements d'une stabilité durable. Parfois, les hommes et les femmes qui œuvrent sous le drapeau de l'ONU construisent véritablement des ponts, qui sont hélas détruits par les ennemis de la paix. Les groupes armés et les organisations terroristes sur le continent africain, souvent manipulés par des machinations politiques au sein ou à l'extérieur des frontières d'un pays donné, font régner le chaos.

Opération de maintien de la paix est parfois une expression qui ne convient guère. Elle semble impliquer que la paix existe déjà et qu'il suffit de la maintenir. Malheureusement, nous savons que, beaucoup trop souvent, ce n'est pas le cas. À l'heure actuelle, les soldats de la paix des Nations Unies sont déployés dans certains des environnements les plus dangereux et les plus hostiles de la planète et ils risquent leur vie pour assurer la prestation des services les plus élémentaires aux personnes dans le besoin. Pris au piège des conflits qu'ils sont venus désamorcer, certains d'entre eux ont fait le sacrifice suprême. Nous avons raison de leur rendre hommage, tout en veillant aussi à ce que les incidences positives que les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont produites et continuent de produire ne soient pas méconnues ou compromises à cause d'attentes irréalistes, de ressources insuffisantes en fonction des besoins ou limitées, ou des cas odieux d'atteintes aux droits de l'homme et d'exploitation sexuelle qui ont été découverts.

S'il est sans doute vrai que des ressources financières considérables sont consacrées à l'Afrique sous la forme de programmes de développement, il vaut néanmoins la peine de rappeler que le coût du maintien de la paix ne représente qu'une toute petite part des dépenses militaires mondiales, une fraction minuscule en fait. Le renforcement des opérations de maintien de la paix nécessite certainement un appui financier accru, qui doit aller de pair avec les efforts diplomatiques indispensables visant à prévenir ou à résoudre les conflits. Pour que cela se produise, la communauté internationale doit être prête à investir. Comme l'a dit le Secrétaire général, M. Guterres, les possibilités de succès augmentent de façon spectaculaire lorsque nous travaillons de concert avec les États Membres et que nous partageons les fardeaux, les risques et les responsabilités. Il nous faut faire d'urgence un grand bond en avant dans l'engagement collectif.

Pour un engagement véritablement efficace et collectif, nous devons nous tourner vers les populations jeunes et dynamiques de l'Afrique, qui méritent d'avoir un meilleur accès à une éducation de qualité et à un travail décent pour concrétiser leur grand potentiel, ce qui permettrait à ces jeunes hommes et femmes d'être des acteurs clefs dans le développement de leur propre pays et d'occuper la place qui leur revient en tant que futurs dirigeants. Hors cette voie, il n'y a que la triste réalité qui prive de nombreux jeunes Africains de toute éducation et de toute formation. Sans perspectives, ils sont abandonnés à un avenir d'exploitation et de

violence. À titre de mesure préventive, la communauté internationale, en particulier par le truchement des missions de maintien de la paix des Nations Unies, doit rechercher une collaboration accrue avec les populations locales afin de mettre à profit les incroyables ressources, aussi bien humaines que naturelles, dont le continent africain a été doté. Les ressources naturelles abondantes de l'Afrique deviennent une malédiction lorsque leur exploitation ne profite pas à la population et, pire encore, lorsque des guerres et des conflits sont exacerbés ou même artificiellement provoqués pour occulter l'exploitation illicite et abusive de ces précieuses ressources naturelles. Pendant sa conférence de presse dans l'avion qui le ramenait de la République centrafricaine à Rome, le pape François a noté la triste réalité qu'il y avait des puissances qui essayaient seulement de s'emparer de la grande richesse de l'Afrique sans même penser à l'aider dans sa croissance.

Une attention accrue à la paix et à la sécurité sur le continent africain, ainsi que le rôle très concret d'opérations de maintien de la paix renforcées, aideront les pays africains à prospérer. Cela profitera non seulement aux pays de la région, mais aussi à ceux d'autres continents.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation et Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Mardini** (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président d'avoir donné au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) la possibilité de contribuer au présent débat public important sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Les plus grandes opérations de maintien de la paix sont actuellement déployées en Afrique. Le nombre de coalitions régionales a également augmenté en réponse aux difficultés du continent en matière de sécurité. Le CICR est conscient de ces difficultés car nous travaillons dans ces mêmes contextes. Quarante pour cent de notre budget et de nos dépenses sont consacrés à cette région. Du Soudan du Sud au Sahel, le CICR a pour mandat de protéger et d'aider les victimes des conflits armés sur la base de la neutralité, de l'impartialité et de l'indépendance. Aujourd'hui, je tiens à aborder deux points concernant la manière dont la communauté internationale peut effectivement aider l'Union africaine et les États africains à renforcer leurs capacités pour la paix et la sécurité.



Premièrement, nous pouvons soutenir l'engagement des États africains à respecter, et à faire respecter, le droit international humanitaire et les autres cadres juridiques applicables. Il est crucial que les forces des Nations Unies et les forces mandatées par l'Union africaine comprennent clairement quels sont les cadres juridiques qui régissent leurs opérations. L'Union africaine a pris des mesures prometteuses pour mettre en place un cadre propre à favoriser un plus grand respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. L'Union africaine et ses États membres se sont également engagés à faire en sorte que leur personnel de maintien de la paix respecte des normes strictes de conduite et de discipline.

Pour sa part, le CICR aide depuis longtemps les États africains à intégrer les normes internationales dans leur droit interne. Le CICR accompagne actuellement l'Union africaine dans le renforcement de son cadre réglementaire. En outre, chaque année, l'Union africaine et le CICR organisent conjointement une table ronde à Addis-Abeba pour examiner les difficultés et les meilleures pratiques des opérations de maintien de la paix, sous l'angle du droit international humanitaire et de la protection des civils.

Deuxièmement, nous pouvons fournir une assistance en matière de formation. En cette période de partenariat et de coopération renforcés, l'ONU, l'Union africaine, les États Membres et les organisations internationales doivent veiller à ce que le personnel militaire et policier soit dûment formé aux normes en vigueur. Les modules de formation doivent être complets, adaptés au mandat et conformes aux besoins opérationnels. Par exemple, de nombreuses opérations de maintien de la paix s'acquittent de tâches de maintien de l'ordre. Par conséquent, leurs composantes Police doivent être renforcées et, lorsque des contingents militaires sont impliqués, les principes de l'application de la loi doivent être convertis en directives militaires applicables.

Le CICR, pour sa part, contribue à l'effort de formation. L'an dernier, nous avons organisé des sessions de formation aux normes juridiques et aux priorités humanitaires à l'intention de plus de 25 000 soldats de la paix, dont 16 000 venaient d'États africains. Le CICR participe également aux discussions menées par l'Union africaine sur les normes de formation, y compris s'agissant de l'opérationnalisation de la Force africaine en attente. De plus, le CICR dispose d'une expertise à partager en matière de santé, depuis les premiers soins ou les programmes de soins préhospitaliers d'urgence,

jusqu'au traitement et à la prise en charge des blessés de guerre.

La détermination de l'Union africaine et des États africains à régler leurs propres difficultés est louable. Parce qu'il s'engage à leurs côtés dans les opérations de maintien de la paix, le CICR a constaté les avantages d'une collaboration étroite aussi bien sur le plan du respect des normes juridiques que sur celui de la formation. Le renforcement des capacités de l'Union africaine et des États africains en matière de paix et de sécurité est indispensable et requiert des partenariats soutenus au sein de la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

**M. Skinner-Klée Arenales** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat, ainsi que d'avoir préparé une note de cadrage (S/2018/1004, annexe). Nous remercions également le Secrétaire général António Guterres et M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, des exposés qu'ils ont présentés.

Qu'il me soit permis, à l'entame de mon propos, de condamner avec force l'attaque qui a visé les bases de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Nous présentons nos sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples malawiens et tanzaniens après le meurtre funeste de leurs Casques bleus. Je rappelle que, en 2006, le Guatemala a lui aussi subi la perte irréparable de soldats dans l'exercice de leur mandat en République démocratique du Congo. Le sacrifice de nos soldats est un signe de l'immense valeur que nous accordons à la protection d'une population civile en situation de risques élevés et de vulnérabilité. Ceux qui meurent en mission de paix sont les héros de toute la communauté internationale.

Le maintien de la paix est l'une des tâches les plus nobles de l'Organisation, et c'est un honneur pour mon pays que d'y contribuer. Le partenariat stratégique positif pour la paix noué entre les États Membres, qui, même s'ils présentent d'importantes asymétries, partagent néanmoins un objectif commun, démontre à quel point le multilatéralisme est irremplaçable, comme nous venons d'en débattre le 9 novembre (voir S/PV.8395). Depuis plus de 20 ans, le Guatemala participe activement au maintien de la paix, allant même, comme nous venons de l'évoquer, jusqu'à faire le sacrifice ultime au cours

d'une embuscade tendue par des éléments du groupe baptisé Armée de résistance du Seigneur.

Comme l'indique la note de cadrage, le maintien de la paix est renforcé par un plus grand sentiment d'appropriation et de coopération conjointe. C'est précisément ce que nous avons constaté ces dernières années en ce qui concerne la participation de l'Union africaine en tant que partenaire essentielle dans les efforts de protection des populations civiles et vulnérables dans les situations de conflit.

Les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine permettent de renforcer également les capacités de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité, en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui souligne l'importance que recèle, pour les deux organisations, le fait de resserrer leurs liens dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment dans le cadre d'une planification conjointe, de l'évaluation de l'action menée et de la présentation de rapports communs le cas échéant.

De notre point de vue, la relation dynamique et forte entre l'Union africaine et l'ONU réaffirme le leadership régional et national en matière de consolidation de la paix, ce qui implique que la responsabilité de la stabilisation d'une société incombe non seulement à la communauté internationale, mais aussi au pays hôte et à la sous-région concernée, même dans le cas d'un déploiement provisoire.

La Charte des Nations Unies indique, au Chapitre VIII, que les organisations régionales et l'ONU doivent coopérer pour traiter les questions de paix et de sécurité. C'est pourquoi nous estimons qu'il importe que, à la prochaine session du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, prévue en février 2019, l'Assemblée générale s'emploie à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix.

Pour toutes ces raisons, un partenariat stratégique est essentiel à la poursuite des activités de maintien de la paix. En termes réels, les contributions que nous versons à l'Organisation au titre des contingents déployés dans lesdites opérations sont symboliques par rapport aux ressources investies dans les guerres ou les opérations punitives. L'histoire elle-même nous en fournit la preuve. La stabilisation peut passer par une opération de maintien de la paix, mais elle doit être mise à profit, en prenant en compte les priorités du pays où elle se trouve, en soulignant qu'il ne s'agit pas de missions éternelles et,

bien entendu, en s'efforçant par la suite de s'attaquer aux causes profondes du conflit, afin de consolider la paix.

Mon pays renouvelle son engagement à continuer de participer aux missions de paix en Afrique, car nous sommes un pays à vocation pacifique et que notre histoire nous rappelle l'immense valeur de l'absence de conflit et, partant, de la consolidation de la paix.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. Moncada** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions la délégation de la République populaire de Chine d'avoir organisé le présent débat sur une question qui revêt une grande importance pour notre mouvement, puisque 88 % des soldats de la paix déployés sur le terrain viennent de pays non alignés.

Le Mouvement réaffirme son attachement à la promotion du règlement pacifique des différends, conformément aux dispositions de l'Article 2 et du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international tout entier, car il est convaincu que cela contribuera à renforcer la paix et la sécurité internationales.

À la dernière Conférence ministérielle des pays non alignés, en avril 2018, les États membres ont réaffirmé leur position sur les opérations de paix, lesquelles doivent être menées dans le strict respect des buts consacrés par la Charte des Nations Unies. Dans le même temps, ils ont souligné que le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des États, ainsi que la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, sont des éléments fondamentaux pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, les Ministres ont réaffirmé que le respect des principes du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat, est indispensable au succès de ces opérations, en particulier celles ayant un mandat de protection des civils.

La mise en œuvre des tâches confiées aux opérations doit être appuyée par un vaste processus

politique fondé sur l'appropriation nationale et soutenu par la communauté internationale, ainsi que par le consentement et l'adhésion des parties concernées. Les opérations ne doivent pas être utilisées comme une solution de substitution pour s'attaquer aux causes profondes des conflits ou pour gérer les conflits eux-mêmes. Dès le départ, elles devraient recevoir un appui politique, des ressources humaines, financières et logistiques, ainsi que des mandats et des stratégies de sortie clairement définis pour assurer la sécurité du personnel déployé sur le terrain.

En outre, nous tenons à réaffirmer l'importance que nous attachons aux délibérations et rapports du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui est le seul organe chargé d'examiner tous les aspects de la question des opérations de maintien de la paix, y compris l'élaboration de concepts, politiques, doctrines et stratégies. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'établir une relation de responsabilité partagée entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat, en vue de procéder à des évaluations objectives et d'exploiter le potentiel des mandats et opérations. De cette manière, nous pourrions formuler des mandats clairs qui répondent aux défis sur le terrain, mais cela ne sera possible que dans la mesure où cette coopération est permanente et significative, avant même le renouvellement des mandats.

Le Mouvement se félicite de la détermination de l'ONU à renforcer ses relations avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier avec l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et aux recommandations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, convaincu que cette coopération est essentielle, compte tenu du potentiel africain, aussi longtemps que la paix et la stabilité règnent.

Les États membres du Mouvement réaffirment leur appui aux efforts visant à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix et soulignent qu'il importe de mettre en œuvre le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé le 19 avril 2017. À cet égard, et conformément à notre position de principe privilégiant les solutions africaines aux problèmes africains, nous soulignons qu'il importe d'assurer un appui financier aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine et mandatées par le Conseil de sécurité, afin que les missions déployées, notamment la Force africaine en attente qui a démontré sa capacité à réagir à des

situations complexes sur le plan sécuritaire, puissent maximiser leur efficacité sur le terrain.

Pour terminer, nous notons que la sécurité du personnel des missions des Nations Unies demeure un sujet de grave préoccupation et nous condamnons donc catégoriquement toutes les attaques et tous les actes de violence commis contre les soldats de la paix et demandons que des mesures soient prises pour traduire les responsables en justice. À cet égard, le Mouvement rend hommage à l'action du personnel de maintien de la paix; ces hommes et ces femmes qui travaillent dans un contexte de conflit armé et tous ceux qui travaillent dans des conditions défavorables, parfois au péril de leur vie. Nos sincères remerciements vont à tous les soldats de la paix, notamment à ceux qui ont perdu la vie sur le terrain en défendant le drapeau des Nations Unies et la cause de la paix.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie remercie la Chine d'avoir organisé ce débat public opportun.

Je voudrais commencer par condamner le meurtre récent de soldats de la paix des Nations Unies du Malawi, du Mali et de la Tanzanie en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Nos pensées et nos prières vont aux familles des victimes.

Nous remercions également le Secrétaire général et le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, de leurs précieux commentaires.

Depuis la Conférence Asie-Afrique qui s'est tenue à Bandung il y a plus de six décennies, en 1955, l'Indonésie et l'Afrique ont œuvré ensemble pour favoriser l'égalité entre toutes les nations et stimuler la décolonisation. L'Indonésie reste déterminée à se tenir aux côtés de l'Afrique. Nous avons lancé le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique en 2005 pour accélérer la coopération politique, économique et socio-culturelle. Le Partenariat a été redynamisé en 2015 et se traduit actuellement par de nombreux projets d'appui multiformes en Indonésie et en Afrique. Dans le même temps, nous entreprenons des projets et programmes Sud-Sud et triangulaires grâce auxquels la paix peut être favorisée par le développement, car nous croyons au concept de pérennisation de la paix.

La paix et la sécurité en Afrique font également partie des priorités absolues de l'Indonésie. Cela se

traduit, entre autres, par la contribution de l'Indonésie à huit missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région africaine, auxquelles participent près de 1 400 soldats et policiers indonésiens. Nous finalisons actuellement l'envoi de 1 000 autres soldats de la paix indonésiens dans notre récent bataillon à déploiement rapide, qui doit être déployé au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, ainsi que dans notre unité de police auprès de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. En tant que ferme partisan du rôle important des femmes soldats de la paix, en particulier pour gagner les cœurs et les esprits des communautés d'accueil, ces deux contingents indonésiens comprendront également un certain nombre de femmes. Nous continuerons de jouer un rôle plus important pour aider à maintenir les efforts de paix en Afrique.

Nous nous félicitons vivement de l'évolution positive de la situation dans plusieurs pays africains, que l'on peut observer, entre autres, avec la fermeture de missions des Nations Unies ou l'ajustement des mandats de missions. La fermeture de la Mission des Nations Unies au Libéria est certainement un exemple clair de cette évolution. Je dois dire que je suis heureux, en tant qu'Ambassadeur de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, de voir que trois de nos soldats de la paix ont été parmi les derniers à quitter le Libéria après avoir rendu un service honorable aux contingents des Casques bleus et au peuple du Libéria. Je suis heureux de constater que l'ONU a réussi à cet égard. La levée des sanctions de l'ONU contre l'Érythrée, la semaine dernière, est un autre événement positif qu'il faut faire fructifier.

En dépit des progrès louables sur le continent, de nombreux pays africains sont confrontés à de graves conflits et problèmes de gouvernance. L'action de l'Union africaine – en tant que force propice au dialogue, au règlement pacifique des différends et à l'entretien de relations cordiales, avec la promotion du constitutionnalisme, de la démocratie, des droits de l'homme et de l'édification de l'État – est essentielle. Il est également encourageant de constater que l'Union africaine et l'ONU mènent une action concertée qui s'améliore constamment. Aussi vital que soit l'appropriation nationale par les pays africains, un partenariat solide entre eux et l'ONU, avec d'autres partenaires, pour appuyer la paix et la sécurité sur le continent, est d'importance vitale. À cet égard, nous voudrions saluer la louable intention exprimée par le

Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de formuler des positions communes et des recommandations sur les zones de conflit en Afrique.

L'Indonésie appuie pleinement l'Agenda 2063 de l'Union africaine, avec son principal pilier, à savoir une Afrique exempte de conflits, et les cinq priorités thématiques de la feuille de route de l'Union africaine 2016-2020. Il convient également de saluer le Plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. Le succès de ces projets améliorera considérablement le bien-être de la population. Ces mécanismes doivent recevoir le plein appui de tous les acteurs régionaux et internationaux concernés.

Deuxièmement, on ne saurait répondre à la question de savoir comment renforcer la paix et la sécurité en Afrique sans préciser comment l'appui financier nécessaire sera assuré. L'engagement pris par les dirigeants africains de financer 25 % du coût des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine est un autre signe concret de leur détermination. Il faut y répondre de manière appropriée. L'Indonésie se félicite que les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) et le rapport ultérieur du Secrétaire général sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations (S/2017/454) aient souligné, entre autres choses, la nécessité d'un financement adéquat, durable, souple et prévisible des opérations de soutien de la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité. Nous devons agir en conséquence.

En réponse aux propositions formulées par le Haut-Représentant chargé du Fonds pour la paix de l'Union africaine, le rapport du Secrétaire général souligne cinq modèles de financement et diverses modalités possibles de prise de décisions pour appuyer les opérations de soutien à la paix lancées par l'Union africaine. Conscients que chaque situation peut justifier une solution particulière, nous escomptons que la sagesse collective du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de la Cinquième Commission et du Conseil de sécurité permettra d'obtenir une réponse convaincante.

Troisièmement, et pour terminer, nous devrions également explorer de manière novatrice comment tirer parti de l'approbation quasi universelle de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », afin de

comblent les lacunes dans le renforcement de l'appui aux missions de maintien de la paix en Afrique. Toutes les parties prenantes devraient étudier les moyens de mettre à jour leurs engagements au titre de la Déclaration dans le contexte spécifique des missions de maintien de la paix en Afrique.

Pour terminer, l'Indonésie réaffirme son plein appui au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre du maintien de la paix, en particulier par le biais de l'amélioration des opérations de paix. Nous continuerons de travailler activement au sein de l'ONU et dans d'autres instances pour veiller à ce qu'un soutien solide soit apporté à l'Afrique.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Wax** (Israël) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la convocation de cette importante séance et voudrions remercier le Secrétaire général António Guterres et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, de leurs exposés ce matin.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est la principale raison pour laquelle l'Organisation des Nations Unies a été créée et, traditionnellement, les opérations de maintien de la paix, dont la plupart sont situées sur le continent africain, constituent l'outil le plus important dont elle dispose pour atteindre cet objectif. Les opérations de maintien de la paix en Afrique ont été confrontées à des défis sans précédent ces dernières années, car elles sont de plus en plus ciblées par des groupes armés dont les attaques sont toujours plus complexes et délibérées. Le renforcement de ces opérations dans l'avenir le plus immédiat passe par l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix, comme le souligne le rapport de l'ancien commandant de force des Nations Unies, le général Carlos Alberto dos Santos Cruz, intitulé *Improving Security of United Nations Peacekeepers* (Comment améliorer la sécurité des Casques bleus des Nations Unies). À long terme, cela doit aller de pair avec des efforts en faveur du développement, un appui au processus politique et une aide humanitaire, qui sont tous beaucoup plus efficaces lorsqu'ils sont menés en coopération avec les organisations régionales, telles que l'Union africaine, qui peuvent jouer un rôle de multiplicateur des efforts de l'ONU.

Si nous voulons que le maintien de la paix reste durable, nous devons adapter nos mentalités aux réalités

sur le terrain. Il faut reconnaître que le port du casque bleu ne garantit plus la protection. L'année 2017 a été la plus meurtrière depuis des décennies pour les soldats de la paix des Nations Unies, avec 61 morts dus à des actes malveillants, tous en Afrique. Bien que nous soyons encouragés de constater une diminution sensible du nombre de victimes depuis le début de l'année, le tragique incident survenu cette semaine en République démocratique du Congo, qui a malheureusement coûté la vie à huit soldats de la paix des Nations Unies, nous rappelle qu'il reste beaucoup à faire. Nous tenons à exprimer nos condoléances aux familles de ces Casques bleus.

Israël est déterminé à renforcer les opérations de maintien de la paix en Afrique et à améliorer leur protection. Nous avons élargi notre partenariat avec l'ONU pour accroître la sécurité dans les camps et fournissons la formation et les capacités nécessaires pour remplir les mandats de maintien de la paix. Israël est résolu à investir dans la paix et la sécurité en Afrique et a augmenté ces dernières années son appui au développement du continent, qui va de pair avec un soutien au maintien de la paix dans la région. Nous jugeons encourageante l'évolution récente de la situation dans la Corne de l'Afrique, qui illustre la manière dont la paix et la stabilité peuvent être instaurées. Toutefois, comme de nombreuses délégations l'ont déclaré ici aujourd'hui, nous convenons également que nous devons respecter le rôle de chef de file de l'Afrique dans le règlement de ses propres problèmes de sécurité. À cet égard, le recours aux partenariats de l'ONU avec les organisations régionales ainsi que l'appui à leurs activités de maintien de la paix, comme indiqué dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, doivent être des éléments importants de nos efforts collectifs dans la région.

L'Afrique est dotée d'une grande ressource : ses habitants, des hommes et des femmes, qui, ensemble et avec le soutien de la communauté internationale, doivent aider le continent à sortir des conflits. Nombre de ces hommes et de ces femmes servent courageusement dans les missions de maintien de la paix dans la région et consacrent leur vie à la recherche de la paix. Israël s'emploie activement à mettre ses connaissances, ses compétences et sa formation à la disposition de ces soldats de la paix et travaille en étroite collaboration avec la Division des services médicaux et le Département de l'appui aux missions pour améliorer la qualité des soins médicaux dans les opérations de maintien de la

paix en facilitant la formation aux premiers secours, la formation médicale sur le terrain, l'évacuation sanitaire et les normes sanitaires dans les hôpitaux. Nous attendons avec intérêt de poursuivre nos partenariats avec les départements compétents de l'ONU et d'offrir notre savoir-faire en matière de formation médicale aux pays fournisseurs de contingents, en particulier ceux qui servent sur le continent africain.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais exprimer le ferme appui d'Israël à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et du harcèlement sexuels. Nous sommes encouragés par les efforts déployés jusqu'à présent pour combattre ces fléaux, tant au Siège que sur le terrain, mais il y a encore beaucoup à faire. Les efforts visant à renforcer les opérations de maintien de la paix en Afrique et à donner au continent les moyens d'œuvrer pour la paix sont fondamentalement affaiblis par de tels incidents. Il faut pouvoir avoir confiance en l'ONU et savoir qu'elle ne nuira pas aux populations locales qu'elle est censée protéger, faute de quoi sa capacité à être véritablement efficace sera gravement compromise.

Israël comprend parfaitement la nécessité d'opérations de maintien de la paix qui fonctionnent efficacement et s'acquittent de leur mandat. Nous espérons que nous pourrions tous travailler ensemble à la réalisation de ces objectifs et remercions les soldats de la paix de leur important travail et de leur dévouement à la cause de la paix.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

**M. Kayinamura** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Je remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, de leurs déclarations. Le Rwanda s'aligne sur la position de l'Union africaine sur cette question.

Je voudrais aussi exprimer nos condoléances aux peuples et aux Gouvernements de la République du Malawi et de la République-Unie de Tanzanie pour la récente perte tragique de leurs courageux soldats de la paix, qui ont payé le prix ultime au service de la paix.

Le présent débat ne pouvait pas tomber à un meilleur moment. À Addis-Abeba vient de se conclure une session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine, entièrement consacrée à la réforme institutionnelle de l'organisation. Il est d'une importance

capitale de noter dans ce débat que ces réformes visent, entre autres priorités, à assurer l'efficacité de l'action menée dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il devrait être encourageant pour nous tous, y compris le Conseil de sécurité, de savoir que l'Union africaine progresse à grands pas vers une plus grande efficacité et une meilleure prestation de services.

L'Afrique accueille actuellement le plus grand nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Prises ensemble, elles englobent 75 % de tout le personnel de maintien de la paix, dont la majorité sont des soldats africains. En outre, plus de 60 % de toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernent l'Afrique. L'Afrique est de toute évidence un élément central des travaux du Conseil, ce qui devrait être un signal d'alarme quant à la nécessité de renforcer la participation de l'Union africaine aux questions de paix et de sécurité concernant notre continent.

Le Rwanda contribue depuis longtemps à la pérennisation de la paix sur l'ensemble du continent. En tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police, nous pensons que, si les accords de paix régionaux bénéficient d'un appui adéquat, nous pouvons faire davantage de progrès. Je ferai ma déclaration du point de vue d'un pays qui est pleinement attaché à la paix et à la sécurité mondiales. À cet égard, mes observations porteront sur deux questions clés : premièrement, le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique; et deuxièmement, le financement des opérations de paix en Afrique.

Je pense que nous pouvons tous convenir que le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est indispensable pour une paix et une sécurité durables sur le continent. Notre partenariat doit être fondé sur des cadres de paix régionaux et mobiliser davantage de soutien en faveur des processus et initiatives de paix menés au niveau régional. De telles initiatives ont donné des résultats positifs, y compris récemment dans plusieurs cas que nous connaissons tous.

Le Rwanda tient à réaffirmer son appui au cadre de partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. La nécessité d'une coopération entre les organisations internationales et régionales est cruciale dans le contexte des défis mondiaux d'aujourd'hui. Le rôle sans précédent des organisations régionales dans la réalisation de la sécurité et de la stabilité est le fruit d'une compréhension mutuelle selon laquelle la méthode la plus efficace pour

parvenir à la paix passe par la mise en commun des efforts et des ressources.

Qui plus est, le Rwanda reconnaît l'importance d'une coordination et d'une coopération étroites, fondées sur l'évaluation, la planification et l'établissement de rapports stratégiques qui, à leur tour, reposent sur les avantages comparatifs respectifs, ainsi que sur le partage des tâches dans le cadre de la responsabilité collective, afin de répondre aux conflits en temps voulu. Le Rwanda se félicite des progrès enregistrés dans la coopération entre les deux institutions et appuie l'idée d'un engagement mutuel accru, tel qu'indiqué dans le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Nous sommes d'avis qu'au fil du temps, grâce à un esprit de confiance et de soutien, ceci permettrait une meilleure compréhension mutuelle et une meilleure synergie qui mèneraient, à terme, à des opérations de maintien de la paix plus efficaces.

Nous réaffirmons notre appui à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier pour ce qui est de la performance et de la responsabilisation. Il nous faut mettre en place des opérations de maintien de la paix efficaces, qui soient basées sur des partenariats solides en vue de renforcer de façon prévisible l'aptitude opérationnelle en termes de compétence et logistique requises et qui soient adaptées aux défis spécifiques à la Mission.

S'agissant du financement des opérations de paix en Afrique, le Rwanda se félicite du lancement du Fonds pour la paix lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine qui vient de s'achever. C'est là un pas essentiel vers la concrétisation de l'engagement qu'a pris l'Afrique de financer les opérations de paix et de sécurité sur le continent.

Le Rwanda salue aussi l'initiative prise par les trois membres africains du Conseil de sécurité de proposer un projet de résolution sur un financement stable des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine qui, nous l'espérons, sera adopté très bientôt. Nous croyons comprendre que le projet de résolution fournira un cadre qui permettra au Conseil d'envisager à nouveau de décider de financer les opérations de paix dirigées par l'Union africaine au moyen des contributions au budget de l'ONU, et que cela se ferait au cas par cas. Si le Conseil parvenait à un accord sur cette question, nous nous serions alors rapprochés, à notre avis,

d'une solution à la question du financement durable et prévisible des opérations de paix de l'Union africaine.

À cet égard, appuyer l'initiative du Fonds pour la paix et l'adoption du projet de résolution du Conseil de sécurité sur le financement des opérations de paix en Afrique représenterait une avancée significative, qui a besoin de l'appui de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité en particulier. L'Union africaine est attachée aussi à renforcer l'application du principe de responsabilité dans son partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires. Les réformes institutionnelles de l'Union africaine en cours visent aussi à mettre en place un cadre de responsabilisation transparent en vue d'une performance efficace de l'Union.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme attachement du Rwanda à la paix et la sécurité mondiales. Nous avons démontré à maintes reprises que nos engagements sont traduits en actes, que ce soit la performance de nos soldats de la paix ou notre appui politique au renforcement des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

**M. Kelapile** (Botswana) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux autres pour féliciter chaleureusement la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, en particulier pour avoir convoqué le présent débat public sur le thème important « Paix et sécurité en Afrique : renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique ».

Nous remercions aussi le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, S. E. l'Ambassadeur Smaïl Chergui, des informations précieuses qu'ils nous ont fournies dans leurs exposés sur la question.

Tout d'abord, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation se joint aux autres participants au débat d'aujourd'hui pour rendre un hommage approprié à tous les soldats de la paix déployés dans le monde pour leurs efforts courageux et pour leur détermination

à sacrifier leurs précieuses vies afin d'apporter paix et réconfort à leurs semblables. La mort tragique, il y a peu, de personnels en uniforme tanzaniens et malawiens en République démocratique du Congo est venue nous rappeler une fois encore qu'il y a inévitablement un prix à payer pour la paix. Alors que nous pleurons la disparition de ces héros et que nous exprimons nos sincères condoléances à leurs familles et autres proches, il nous incombe de faire en sorte que leur décès et celui d'autres avant eux n'a pas été en vain, mais qu'ils nous renforcent dans notre détermination collective et dans notre objectif commun de consolider la paix et la sécurité dans le monde, en particulier en Afrique.

Malgré les progrès notables réalisés dans l'ensemble au fil des ans depuis le temps révolu des guerres fréquentes entre États, l'Afrique reste encore engluée dans des conflits actifs et prolongés, dont certains ont bien entendu des dimensions transfrontières délicates. Cette tendance et les accords de paix parfois fragiles ont malheureusement un coût d'opportunité lourd. Il n'y a aucun doute que les efforts de rétablissement et de reconstruction de la paix grèvent sans fin les déjà rares ressources qui sont requises pour réaliser les aspirations socioéconomiques de notre continent.

La double menace à laquelle nous faisons face est que le continent africain se trouve, comme résultat, au point de rencontre de besoins concurrents : simultanément, promouvoir le règlement des conflits par la prévention et la médiation, ainsi que par le maintien et la consolidation de la paix, et mettre impérativement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

À cet égard, ma délégation voudrait réaffirmer l'attachement du Botswana aux différentes initiatives prises en ce sens, qui contribueront pour beaucoup au renforcement des mécanismes d'intervention de la communauté internationale aux fins du règlement des questions de paix et de sécurité, en particulier en Afrique, notamment le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446); la réforme de la Commission de consolidation de la paix; et la récente initiative Action en faveur du maintien de la paix du Secrétaire général.

Il ne fait aucun doute que les opérations de paix des Nations Unies se sont avérées un instrument d'intervention crucial pour consolider et pérenniser la paix et la stabilité dans les régions touchées par un conflit. L'ensemble des enseignements importants tirés de l'expérience de pays tels que le Libéria et la Sierra

Leone ont montré que si une mission de maintien de la paix ne peut durer indéfiniment, elle peut toutefois offrir aux pays affectés une deuxième chance de rétablir la paix et de reconstruire une économie durable.

Lorsque les interventions sont mieux gérées – grâce au passage progressif du rétablissement de la paix au maintien de la paix, puis à la consolidation de la paix – le résultat final est vraiment à portée de main. Tout en préservant les principes fondamentaux, comme celui de l'assentiment des parties à un conflit, nous devons toutefois résister à la tentation d'espérer réduire les coûts en opérant des retraits prématurés, car l'histoire nous a appris que, parfois, le coût d'un redéploiement futur est encore plus élevé.

Il est important aussi de noter que lorsqu'il donne mandat de conduire chaque opération, le Conseil de sécurité doit tenir compte du fait que si elles peuvent paraître similaires, les situations peuvent chacune avoir des caractéristiques uniques. À cet égard, il faut garantir une coopération et une collaboration étroites entre les rédacteurs et les principales parties prenantes, notamment les blocs régionaux et les pays susceptibles de fournir des contingents, qui peuvent avoir une meilleure compréhension de la situation.

Nous sommes d'accord avec les recommandations formulées dans les rapports et avec plusieurs initiatives évoquées précédemment, mais nous voudrions aussi mettre en relief quelques points cruciaux sur lesquels réfléchir, en particulier s'agissant du maintien efficace de la paix et de la stabilité en Afrique.

Premièrement, nous partageons le point de vue que pour parvenir à une paix véritable et durable, il faut pleinement tenir compte de la primauté du contexte politique local et de la dynamique régionale qui le sous-tend. Il est clair que les contingents chargés du maintien de la paix doivent appuyer les solutions locales – et aussi en tirer profit –, en tant qu'elles garantissent l'adhésion nécessaire et la pérennisation future de la paix lorsque les Casques bleus se seront retirés.

Deuxièmement, on ne saurait trop insister qu'au final c'est aux acteurs nationaux eux-mêmes qu'il incombe au premier chef d'absorber les restes de l'assistance extérieure en matière de maintien de la paix. Hormis l'appui au développement et à la consolidation de la paix à long terme, le maintien de la paix est censé être une mesure d'intervention temporaire pour l'ONU et les autres acteurs internationaux afin d'appuyer et de faciliter des aspects tels que le dialogue national pour



la paix. Il est donc de la responsabilité des pays hôtes de contribuer à régler les causes profondes du conflit et à satisfaire les intérêts légitimes de l'ensemble de leur population afin de pérenniser la paix.

Troisièmement, au niveau local, nous pensons que les processus de maintien et de rétablissement de la paix doivent toujours viser la participation de tous et une répartition économique équitable des dividendes de la paix comme moyen de mettre en place des institutions crédibles et de rétablir la bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit, tout en tenant compte des intérêts particuliers des groupes les plus vulnérables de nos sociétés, notamment les femmes et les enfants innocents qui sont les plus touchés par ces conflits violents. C'est pour cette raison qu'à l'occasion de la célébration aujourd'hui, 20 novembre, de la Journée mondiale de l'enfance, le Botswana s'est joint à d'autres pour appuyer cette noble initiative dans une lettre adressée au Secrétaire général par les Représentantes permanentes du Qatar et des États-Unis insistant sur la nécessité de prévenir les enlèvements massifs d'enfants dans les conflits et les crises.

Afin de surmonter les nombreux obstacles à la paix et à la sécurité sur notre continent, l'Afrique a de fait démontré la détermination requise pour apporter un soutien financier et en personnel aux opérations de paix. À l'instar de nombreux autres États membres du Mouvement des pays non alignés, qui tous ensemble fournissent quelque 88% des soldats de la paix dans le monde, notre délégation saisit cette occasion pour féliciter les pays africains, en particulier l'Éthiopie, qui est désormais le premier fournisseur de contingents, d'avoir pris cette responsabilité collective au sérieux. Mais l'Afrique et les pays en développement ne peuvent y arriver seuls, et la communauté internationale doit absolument mettre à disposition des capacités renforcées. Pour reprendre les paroles du Secrétaire général :

« Le renforcement des capacités africaines est essentiel tant dans le contexte de notre réponse collective aux défis à la paix et à la sécurité internationales que pour l'autosuffisance du continent africain. » (*S/PV.8006, p. 2*)

Cette affirmation constitue, selon nous, la reconnaissance du fait, qu'à l'heure actuelle, les pays africains et les institutions régionales du continent, telles que l'Union africaine, se heurtent à d'importantes lacunes pour ce qui est de leur capacité de soutenir leurs propres opérations de paix. Dans ce contexte, il convient de rappeler que les dividendes de la paix que nous observons aujourd'hui

en Somalie sont en partie le résultat de la décision courageuse et inédite prise par l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires en 2009 d'autoriser, à titre exceptionnel, un dispositif d'appui financé par l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie. Ce geste volontaire de partenariat véritable a été une mesure louable, qui a permis de fournir un appui logistique vital et indispensable aux soldats de la paix ougandais et burundais qui, avec d'autres, composaient la mission mandatée par l'Union africaine à l'époque et ont combattu avec bravoure l'insurrection sanglante des Chabab. Le cas de la Somalie est donc un bon exemple de partenariat réussi qui, bien qu'il constitue une exception à la règle selon laquelle l'ONU ne peut pas fournir un appui financier direct aux opérations déployées par d'autres organismes régionaux, montre qu'un tel appui des organisations partenaires ne devrait pas être découragé s'il peut donner le résultat souhaité.

Nous avons pris note avec satisfaction de la signature par les dirigeants des deux organisations du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité en avril 2017, en reconnaissance du lien qui existe entre paix, sécurité et développement, ainsi que de la signature, en janvier 2018, du Cadre ONU-Union africaine pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et d'un mémorandum d'accord sur la consolidation de la paix, en 2017. Nous nous félicitons également des partenariats mis en place, tel celui de l'Union européenne avec l'Union africaine, ainsi que de la collaboration bilatérale croissante entre États Membres, à titre individuel, qui vont permettre d'améliorer grandement les perspectives de paix et de sécurité en Afrique. Nous considérons que ces efforts conjoints sont indispensables au développement des capacités de l'Afrique, en particulier s'agissant de renforcer la contribution de la région aux initiatives de paix et de sécurité sur le continent. Nous tenons également à mettre en avant, pour nous en féliciter, l'appui de l'ONU à l'initiative du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de proclamer le mois de septembre de chaque année, jusqu'en 2020, « Mois d'amnistie en Afrique » pour la remise et la collecte des armes acquises et détenues illégalement, conformément à l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020.

Enfin, le rôle des organisations sous-régionales est un pilier très important du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous saluons pleinement les efforts déployés par les communautés économiques régionales et d'autres entités, telles que la Communauté

de développement de l'Afrique australe (SADC), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de l'Afrique de l'Est, pour instaurer la paix dans différentes régions d'Afrique. Notre expérience au sein d'opérations mandatées par la SADC dans des pays comme le Lesotho confirme que l'implication de ces entités, leur connaissance du terrain et les liens culturels et ethniques étroits qu'elles entretiennent par-delà les frontières en font des piliers essentiels de la résolution et de la gestion des conflits.

Je ne saurais terminer mon intervention sans plaider en faveur de la pleine participation des femmes, des jeunes et d'autres groupes de la société civile à la prévention et à la gestion des conflits sur le continent. Ces groupes, en particulier les femmes et les enfants, ne sont pas uniquement des groupes vulnérables, ils apportent également des capacités irremplaçables sans lesquelles nos efforts pour régler efficacement les conflits seraient compromis.

Je voudrais conclure en réaffirmant la volonté inébranlable du Botswana de continuer à prendre sa part de responsabilité et à apporter l'appui nécessaire aux efforts collectifs de la communauté internationale pour promouvoir et préserver la paix et la sécurité internationales, en particulier en Afrique. Le Botswana jouit d'une stabilité ininterrompue, et notre ardent désir de voir la paix prévaloir sur notre continent demeure un des grands objectifs de notre politique étrangère. Nous sommes intimement convaincus que la paix et la stabilité durables sont le fondement indispensable d'un progrès socioéconomique durable, et notamment de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Hilale** (Maroc) : Qu'il me soit permis en premier lieu de féliciter la Chine pour l'organisation de ce débat public auquel ma délégation porte un intérêt particulier. Je saisis cette occasion pour saluer le rôle de premier plan que joue la Chine dans le maintien de la paix. Je salue également le Secrétaire général pour son intervention, ainsi que pour les actions qu'il a entreprises depuis sa prise de fonctions. M. Guterres n'a ménagé aucun effort pour renforcer le maintien de la paix et le réformer, et pour assurer un soutien

substantiel à l'Afrique. Nous le remercions pour ses efforts et lui réitérons notre plein soutien dans sa mission de reformer le maintien de la paix pour l'adapter aux défis contemporains, notamment pour le suivi de son initiative Action pour le maintien de la paix. Mon intervention se déclinera en trois points.

Le premier est le partenariat ONU-Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité. La note de cadrage (voir S/2018/1004, annexe) détaille clairement l'importance de l'Afrique dans tout ce qui a trait au maintien de la paix. D'abord en tant que théâtre, avec les cinq missions les plus importantes qui ont servi de référence pour le plan d'action du Secrétaire général relatif à la sûreté et la sécurité des contingents, mais également par la participation des pays africains qui fournissent des contingents et des effectifs de police. Par ailleurs, près de 80 % du personnel déployé dans les opérations de maintien de la paix l'est en Afrique, ce continent qui malheureusement continue de mobiliser près de 70 % des travaux du Conseil de sécurité.

Il est donc évident que les deux organisations n'ont d'autre choix que de renforcer leur coopération en matière de paix et de sécurité, sur la base du respect mutuel et des avantages comparatifs de chacune. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé en avril 2017, vient renforcer ce partenariat stratégique. Nous saluons l'engagement de l'ONU, sous le leadership du Secrétaire général, dans ce cadre.

Toutefois, il conviendrait de prendre en considération les moyens humains et financiers mis à la disposition de chacune des organisations, qui constituent un élément clef à prendre en considération lors de la mise en œuvre des projets communs, afin de favoriser la complémentarité. Un bon exemple de cette complémentarité est le cas de la République centrafricaine, où l'Union africaine pilote le processus politique à travers l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. En effet, suite à la récente évaluation stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Onanga-Onyanga fait désormais partie du groupe de facilitateurs de l'initiative africaine.

S'agissant des pays africains fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le Maroc contribue aux opérations de maintien de la paix onusiennes depuis 1960. L'écrasante majorité des déploiements des Forces armées royales marocaines s'est faite et continue de

se faire dans des opérations de maintien de la paix en Afrique. Les Forces armées royales sont actuellement déployées au sein de la MINUSCA en République centrafricaine et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en République démocratique du Congo. Dans ce cadre, le Royaume du Maroc est en cours de finalisation du déploiement du cinquième bataillon de déploiement rapide, au sein de la MONUSCO, qui constitue une contribution importante des Nations Unies pour la paix, la stabilité et la sécurité de ce pays frère.

Par ailleurs, j'aimerais souligner que de nombreux pays africains, fournisseurs de troupes et d'effectifs de police, ont développé une expérience et une expertise significatives dans le domaine du maintien de la paix. Par conséquent, nous considérons qu'un soutien en termes de formation serait plus efficace si celle-ci est fournie par un autre pays africain.

Le Maroc, qui bénéficie d'une expérience reconnue dans le maintien de la paix des Nations Unies, partage son expérience sur le plan bilatéral avec de nombreux pays africains, entre autres par l'octroi de bourses dans les différentes académies militaires ou par l'envoi d'experts. Nous sommes d'ailleurs en discussions avec le Secrétariat pour nous engager dans la voie des partenariats triangulaires. Il est évident que l'offre de soutien est largement supérieure à la demande. Il faut désormais mettre en œuvre le mécanisme de coordination prévu par le Secrétaire général, afin de pouvoir assurer le soutien le plus efficace possible. En outre, nous prenons note avec satisfaction des efforts déployés par le Secrétariat pour intégrer des améliorations continues aux procédures et aux critères liés au déploiement, à la formation, au recrutement et au remboursement, afin de les adapter aux exigences actuelles du maintien de la paix.

Mon dernier point, a trait au financement des opérations africaines mandatées par le Conseil en ayant recours aux contributions au budget ordinaire de l'ONU. Troisièmement, s'agissant de la question du financement des opérations de maintien de la paix africaines, qu'elles soient de l'Union africaine ou d'organisations sous-régionales est un impératif, qui répond à un état de fait. L'Afrique, consciente des défis à relever, s'est engagée à financer ces opérations à hauteur de 25 %. À ce propos, nous nous félicitons du lancement officiel du Fonds pour la paix de l'Union africaine le 18 novembre dernier, dans un contexte d'autonomisation financière de notre

organisation continentale. Au niveau des Nations Unies, il est primordial de poursuivre les discussions sur le financement, mais pas seulement au Conseil de sécurité. Après plus de 15 ans de discussions, il est grand temps de passer à la vitesse supérieure, afin que les positions et demandes de l'Afrique dans ce cadre soient pleinement prises en considération. Toute opération militaire doit pouvoir bénéficier d'un financement prévisible pour assurer son succès. Nous avons besoin d'une approche innovante, flexible, et d'une réelle volonté politique pour faire avancer cette question primordiale pour tous les pays africains.

Pour conclure, je voudrais souligner que le maintien de la paix est une entreprise noble, symbole de la solidarité internationale et activité phare des Nations Unies, avec des soldats qui exercent souvent dans des conditions difficiles, au péril de leurs vies. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à tous ceux qui ont fait l'ultime sacrifice, souvent à des milliers de kilomètres de chez eux, pour la paix et la stabilité, au nom des Nations Unies. Le Maroc, en sa capacité de membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et en tant qu'acteur agissant, actif dans l'œuvre onusienne de maintien de la paix, ne ménagera aucun effort pour le renforcement des relations entre l'Union africaine et l'ONU pour le bénéfice de la paix et de la stabilité sur notre continent.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

**M. Jinga** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la République populaire de Chine d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je suis convaincu que, sous la présidence chinoise, le Conseil de sécurité continuera de faire fond sur cet important sujet.

La Roumanie s'associe à la déclaration faite précédemment par l'observateur de l'Union européenne.

Compte tenu des sacrifices consentis récemment par les Casques bleus, je voudrais rappeler les paroles de l'ancien Vice-Secrétaire général et Président de l'Assemblée générale, Jan Eliasson,

« Pour tous les civils sauvés grâce à la présence des soldats de la paix, il y a eu ceux qui ont perdu la vie – les membres du personnel des Nations Unies qui ont sacrifié leur vie pour une noble cause. Alors même que nous pleurons nos collègues tombés au champ d'honneur, nous sommes tous inspirés par leur engagement indéfectible et nous avons envie de nous battre encore davantage pour

la cause collective si éloquemment envisagée dans la Charte des Nations Unies : un monde exempt du fléau de la guerre » (*GA/SM/374, en anglais seulement*).

La Roumanie est attachée depuis longtemps aux buts et principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux liens entre la paix, le développement et la justice, ce qui est également notre devise en tant que pays candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021.

En tant que fournisseur de services de sécurité, mon pays attache une grande importance à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de la paix et de la stabilité. Depuis 1991, année où les premiers Casques bleus roumains ont été déployés au sein de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, plus de 12 500 militaires, policiers et agents de protection rapprochée roumains ont servi sous le drapeau bleu dans le monde entier dans 25 missions des Nations Unies. La Roumanie est actuellement l'un des principaux fournisseurs européens d'agents de police aux missions des Nations Unies. Notre contribution nationale aux missions des Nations Unies sur le continent africain couvre tout l'éventail de la sécurité dans six opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales en République centrafricaine, au Mali, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, au Darfour et en Libye.

Nous rappelons également les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et les considérons comme un outil pour atteindre l'objectif le plus précieux de l'Organisation, la paix dans le monde. Dans le même temps, la Roumanie appuie fermement les efforts entrepris par le Secrétaire général, dans le cadre de son initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise à faire en sorte que l'accent soit mis avant tout sur les solutions politiques et sur le renforcement de la protection des civils et de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix par une action efficace sur le terrain et une responsabilisation à tous les niveaux.

Après avoir souscrit à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies Nations Unies, la Roumanie a informé le Département des opérations de maintien de la paix que, conformément à ses engagements en matière de maintien de la paix, à compter d'octobre 2019, elle fournira à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali une unité

d'hélicoptères militaires de manœuvre constituée de quatre hélicoptères. Non seulement ils fourniront des services de transport, mais ils seront également en mesure d'effectuer des évacuations sanitaires aériennes, ce qui devrait désormais être la norme pour tous les hélicoptères de manœuvre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, comme le prévoit la résolution 2436 (2018).

La Roumanie est également déterminée à maintenir son taux actuel de 20 % de participation féminine aux opérations de maintien de la paix en tant qu'observatrices militaires et officiers d'état-major en mettant en œuvre un ensemble de mesures visant à accroître le nombre de femmes officiers aptes à ces missions et prêtes à être déployées conformément aux postes attribués par le Département. En outre, pour la deuxième année consécutive, la Roumanie appuie les travaux du Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles en détachant un expert militaire, et ce faisant, elle est l'un des deux seuls pays à avoir mis à sa disposition du personnel militaire qualifié pour assister le Bureau du Coordonnateur spécial.

Enfin, la Roumanie se félicite des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), que nous considérons comme la pierre angulaire d'une coopération solide et durable en matière de maintien de la paix entre l'ONU et l'Union africaine, et nous sommes prêts à contribuer davantage à cette coopération.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. Arbeiter** (Canada) : Je voudrais tout d'abord remercier la Chine d'avoir organisé ce débat public sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Au nom du Canada, je tiens également à exprimer mes condoléances les plus sincères aux familles des Casques bleus malawiens et tanzaniens et des soldats congolais récemment tués dans une opération de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) contre les Forces démocratiques alliées dans la région de Beni, en République démocratique du Congo.

Le Conseil a souvent été appelé à se pencher sur des conflits complexes et persistants en Afrique, notamment en Somalie, en République centrafricaine,

en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud. Les conflits ont provoqué et continuent de causer d'énormes pertes en vies humaines, des déplacements de populations et des difficultés économiques. Mais il y a aussi une autre réalité parfois oubliée : les États africains jouent un rôle de premier plan dans les efforts internationaux qui visent à gérer et à résoudre les conflits et les crises. Pensons notamment aux réussites de l'ONU dans des pays comme la Côte d'Ivoire et le Libéria. Il est important de souligner la détermination et la persévérance de l'Union africaine, de ses États membres et des organisations sous-régionales africaines. Il en découle tant de leçons tirées, de patience stratégique et de collaboration. Et que dire des partenariats établis, qui témoignent de ce que nous pouvons accomplir ensemble. Le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique n'est pas seulement une question de ressources, de volonté ou de moyens, mais plutôt de capacité à combiner nos efforts pour innover et maximiser notre impact. Permettre aux États africains d'agir collectivement, par l'intermédiaire des Nations Unies, de l'Union africaine ou d'autres organisations régionales africaines : voilà une mesure concrète.

C'est pourquoi le Canada appuie la mise en œuvre intégrale du Cadre stratégique pour la coopération en matière de paix et de sécurité entre l'ONU et l'Union africaine. Au-delà de la session conjointe annuelle sur la paix et la sécurité entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité, nous sommes convaincus qu'il existe d'autres possibilités de renforcer la coopération et la collaboration entre les Conseils, y compris par l'entremise de visites conjointes sur le terrain. Ensemble, nous pouvons accomplir plus. C'est la raison pour laquelle nous encourageons les efforts visant à trouver des mécanismes de financement plus prévisibles, souples et durables pour les opérations de paix dirigées par l'Afrique. À cet égard, nous félicitons les États membres de l'Union africaine pour le leadership dont ils ont fait preuve en vue de mobiliser un financement africain accru au titre du Fonds pour la paix de l'Union africaine. Nous attendons également avec intérêt les discussions et débats du Conseil de sécurité prévus sur ce sujet. Nous espérons voir des progrès concrets dans la mise en place de tels mécanismes.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Pour obtenir des résultats, tous les États Membres doivent apporter une contribution. Voilà pourquoi le Canada a affecté de nouvelles ressources

au maintien de la paix de l'ONU, notamment en fournissant une force opérationnelle hélicoptérée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Cette force opérationnelle a été utilisée lors d'évacuations médicales essentielles de soldats du maintien de la paix et de civils blessés effectuant des travaux critiques dans des environnements très dangereux et isolés. Nous avons également déployé des policiers auprès de la MINUSMA, en mettant à profit la longue expérience de la police canadienne dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces contributions s'appuient sur nos engagements de longue date et continus en Afrique, notamment auprès de la MONUSCO et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous travaillons aussi avec l'ONU pour fournir d'autres ressources essentielles, notamment le déploiement d'un détachement de transport aérien tactique au Centre de services régional de l'ONU en Ouganda, en 2019, afin de fournir un soutien logistique essentiel aux missions en Afrique.

En reconnaissance de la vaste expérience des pays africains qui fournissent des troupes et des forces de police, nous établissons de nouveaux partenariats, communiquons nos expériences et nos capacités et tirons les leçons de celles des autres. Par exemple, nous travaillons en partenariat avec le Ghana et la Zambie, dans le cadre de l'Initiative Elsie sur la participation des femmes dans les opérations de paix, afin de tester des approches innovantes pour réduire les obstacles à la participation significative des femmes en uniforme aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. À cet égard, nous tenons à féliciter la commissaire Phyllis Osei, du Ghana, à qui a été décernée hier le titre de femme policière des Nations Unies de l'année pour son travail en Somalie.

Nous nous sommes associés au Sénégal et au Ghana pour dispenser le cours destiné aux hauts responsables des missions des Nations Unies. Nous nous sommes associés à l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye de Bamako afin de dispenser une formation essentielle aux soldats du maintien de la paix. Nous nous sommes associés à l'UNICEF et à l'Initiative Enfants soldats de la Fondation Roméo Dallaire pour renforcer les capacités des missions en vue de mettre fin à l'emploi d'enfants soldats en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan, notamment en collaboration avec la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Union africaine. Nous avons conclu un partenariat avec le Mali pour soutenir la mise en

œuvre de l'Accord d'Alger et les efforts de stabilisation connexes. En vue de la prochaine réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, nous collaborons avec l'Éthiopie afin d'organiser une réunion préparatoire sur les femmes, la paix, la sécurité et le maintien de la paix les 28 et 29 janvier 2019. Avec notre co-organisateur, nous invitons tous les États Membres à participer à cet important exercice. Nous estimons que ce type de partenariat permet à chacun d'entre nous de faire valoir ses forces et ses expériences afin de bâtir un monde plus sûr et plus pacifique.

Les partenariats, selon lesquels nous travaillons ensemble, de concert avec des institutions multilatérales et pour la défense de notre ordre international fondé sur des règles, sont au cœur de l'approche du Canada en matière de paix et de sécurité à l'échelle internationale. C'est cette approche que nous suivons à l'égard du maintien de la paix en Afrique et que nous espérons présenter au Conseil de sécurité si nous sommes élus à un siège non permanent pour la période 2021-2022. Ensemble, nous pouvons créer un monde plus sûr, plus inclusif et plus prospère.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

**M. Kai-Kai** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de participer à ce débat public sur la paix et la sécurité en Afrique et le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique. Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, et vous remercier d'avoir organisé cette séance importante. Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine de leurs exposés édifiants de ce matin.

La Sierra Leone présente ses condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple de la République du Malawi et de la République-Unie de Tanzanie à la suite du décès, tout récemment, de leurs soldats de la paix en République démocratique du Congo. Nous devons rendre hommage à l'héroïsme, à la bravoure et au courage des soldats de la paix en veillant à ce qu'ils disposent d'outils et de mandats appropriés pour faire régner la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde.

Le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique revêt une importance capitale pour la communauté internationale. Cela est d'autant plus vrai que les efforts déployés par l'Afrique pour maintenir la

paix et la sécurité régionales se heurtent à des difficultés bien connues, ayant notamment trait à l'absence de financement durable, adéquat et prévisible ainsi qu'à la mise en place de la Force africaine en attente et des initiatives durables de reconstruction et de développement après un conflit. Par conséquent, l'attention et l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble sont essentiels pour relever les défis liés au renforcement des opérations de maintien de la paix sur l'ensemble du continent. Pour relever ces défis, il faut une stratégie politique efficace, qui, à notre avis, doit prendre en compte la nécessité de renforcer le rôle d'éminents dirigeants régionaux en matière de bons offices en vue du règlement des conflits et l'engagement politique de toutes les parties aux conflits en faveur de solutions inclusives.

La Sierra Leone voudrait féliciter le Secrétaire général pour son programme de réformes, qui accorde la priorité aux solutions politiques pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et pour prévenir les conflits, et ce faisant, pérenniser la paix. La Sierra Leone se félicite également de la signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, et nous nous réjouissons à la perspective d'une coopération plus constructive et plus fructueuse à cet égard. Dans ce contexte, le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui prévoit la coopération entre les organisations régionales et l'ONU pour régler les questions de paix et de sécurité sur le continent, devrait être au cœur des mandats de maintien de la paix. Pour ce faire, une approche plus coordonnée et intégrée pour résoudre les conflits en Afrique s'impose. À cet égard, il convient d'accorder tout particulièrement l'attention aux initiatives africaines lancées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, aux décisions adoptées par la Conférence de l'Union africaine et au rôle des organisations sous-régionales dans le règlement des conflits. Par conséquent, nous prenons note avec satisfaction du rapport annuel du Secrétaire général (S/2018/678) sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment la nécessité de répondre aux besoins de financement des opérations de paix de l'Union africaine.

Compte tenu de l'évolution du rôle des organisations sous-régionales, il importe d'étendre ce partenariat aux communautés économiques sous-régionales, étant donné leur efficacité s'agissant de mettre en œuvre et de promouvoir les initiatives

sous-régionales et continentales en matière de règlement des conflits et de consolidation de la paix. On ne saurait trop mettre l'accent sur l'efficacité des organisations régionales africaines, en particulier des communautés économiques sous-régionales, s'agissant d'assurer la paix et la sécurité sur le continent par l'intermédiaire des opérations de maintien de la paix. À cet égard, il importe de développer et de renforcer les capacités de l'Union africaine et des organisations sous-régionales en matière de médiation, ainsi que des organisations de la société civile qui participent à la médiation.

Le financement des opérations de maintien de la paix dans tous leurs aspects complémentaires, notamment la consolidation de la paix et l'édification de l'État, continue de représenter un défi considérable dans le cadre des efforts visant à faire taire les armes en Afrique. À cet égard, il est impératif de veiller à ce que la communauté internationale recherche des solutions durables aux problèmes de financement qui continuent de limiter l'efficacité des opérations de maintien de la paix. La Sierra Leone appuie donc l'adoption à venir par le Conseil de sécurité d'une résolution tendant à ce que l'ONU impose des contributions statutaires pour le financement des missions d'appui à la paix de l'Union africaine demandées par le Conseil. Le lancement du Fonds pour la paix le 17 novembre fait partie intégrante des réformes qu'est en train de mener l'Union africaine et montre clairement la détermination de l'Afrique de régler les conflits sur le continent. Ce fonds renforcera considérablement les capacités de l'Union africaine en tant que premier intervenant dans les domaines de la médiation, de la diplomatie préventive et des opérations de paix.

La Sierra Leone salue le lancement en mars, par le Secrétaire général, de l'initiative Action pour le maintien de la paix, ainsi que l'adoption de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, que plus de 150 pays ont appuyée à ce jour. Pour la Sierra Leone, pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police, la Déclaration d'engagements communs fait écho à son attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si la Déclaration vise à renforcer les opérations de maintien de la paix, l'ONU et la communauté internationale, ne se limitant pas à fournir des fonds, doivent accentuer leurs efforts pour aider les pays africains fournisseurs de contingents et d'effectifs de police en leur prêtant l'appui technique nécessaire, notamment en termes de formation et de

matériel, pour renforcer leurs capacités en matière de maintien de la paix.

Enfin, si nous voulons renforcer le maintien de la paix, nous devons également comprendre le lien entre la paix, la sécurité et le développement, que ce soit pendant ou après les opérations de maintien de la paix. Ceci est crucial en vue de renforcer la résilience qui peut éviter la reprise des conflits, ce qui est essentiel pour protéger les investissements faits pour le maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Elnour** (Soudan) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur cette question importante, et nous apprécions votre sage direction des travaux du Conseil depuis le début du mois de novembre. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, de leurs exposés clairvoyants de ce matin.

Je présente mes condoléances suite au décès de soldats de la paix tanzaniens, malawiens et maliens, qui ont perdu la vie en s'acquittant de leur mission sacrée en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée ce matin par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés, et nous souhaitons ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous devons réaffirmer l'importance de l'Afrique dans le contexte des opérations de maintien de la paix sous conduite africaine. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en matière de maintien de la paix est un succès. Plusieurs exemples en témoignent, et le plus probant est celui de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), dont la liquidation approche. La MINUAD est une expérience réussie en termes d'efforts dirigés et coordonnés par l'Afrique. Elle a été précédée par la Mission de l'Union africaine au Soudan, qui est devenue l'opération hybride en passe de se retirer après avoir réussi la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix, puis au développement. Son retrait a commencé en septembre en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale.

Après avoir évalué la situation sur le terrain, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies a recommandé dans son rapport (voir S/2015/446) de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en fournissant des fonds supplémentaires pour les affecter spécifiquement aux opérations de maintien de la paix sous conduite africaine. Cette recommandation a été mise en œuvre par l'intermédiaire du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé en avril 2017 ici à New York. Cependant, le Cadre ne peut fonctionner que si les obligations financières et politiques nécessaires sont respectées.

En coordonnant les initiatives de paix en Afrique, nous devons prendre en compte les perspectives régionales et sous-régionales, en sus de celles des pays voisins, pour être en mesure de régler les conflits lorsqu'ils apparaissent, sur la base du principe de l'apport de solutions africaines aux problèmes africains. Il est urgent d'améliorer la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et aussi de renforcer les partenariats entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales qui œuvrent au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous voulons mettre l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités des pays africains dans les divers aspects du maintien de la paix – le personnel militaire, de police et civil – afin qu'il soit réellement possible de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

Nous soulignons également l'importance que revêt le renforcement des partenariats entre les opérations de maintien de la paix et les pays hôtes. À cet égard, nous notons l'expérience réussie de coordination entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD, lequel a permis de créer un mécanisme triangulaire qui regroupe le Gouvernement soudanais, l'ONU et l'Union africaine, suit toutes les évolutions et examine les besoins de cette opération de maintien de la paix.

Nous sommes tous conscients de l'importance croissante d'assurer le financement des opérations de maintien de la paix sous conduite africaine, qui les aidera à régler des conflits avant qu'ils ne dégèrent et n'échappent à tout contrôle, devenant de ce fait beaucoup plus difficiles à gérer. À cet égard, nous prenons note des efforts faits par l'Union africaine pour créer le Fonds pour la paix, en fournissant 25 % des fonds

nécessaires aux opérations de maintien de la paix sous conduite africaine pour permettre au continent africain de contribuer à régler ses propres problèmes de sécurité.

Les événements récents dans la Corne de l'Afrique promettent un avenir radieux pour la région une fois que l'accord de paix au Soudan du Sud sera mis en œuvre et si les progrès du processus de paix en République centrafricaine se poursuivent, sans parler de l'évolution encourageante des relations entre l'Éthiopie, l'Érythrée, Djibouti et la Somalie, ainsi qu'entre la Somalie et l'Érythrée sur le plan bilatéral. Toutes ces avancées requerront un appui de la part des partenaires régionaux et internationaux, afin que nous puissions promouvoir les efforts de développement dans ces pays et renforcer la complémentarité régionale, qui continue de progresser.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Djibouti.

**Mme Hassan** (Djibouti) : Qu'il me soit permis de remercier la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé le présent débat public sur la question importante du renforcement des capacités africaines dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Je tiens à remercier le Secrétaire général ainsi que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leurs contributions à ce débat public important. Nous souhaitons, en outre, vous remercier, Monsieur le Président, pour la note de cadrage (S/2018/1004, annexe) rédigée en prévision de cette séance, qui, encore une fois, démontre l'importance que votre pays attache à notre continent.

Djibouti s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire du maintien de la paix des Nations Unies, année au cours de laquelle nous avons franchi plusieurs étapes importantes, notamment l'approbation de la réforme de l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation, l'initiative Action pour le maintien de la paix, que ma délégation a approuvée, et la mise en œuvre du plan d'action pour renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Djibouti se félicite des initiatives de réforme du Secrétaire général, qui visent à assurer un maintien de la paix plus efficace et plus efficient, ainsi qu'une approche plus cohérente et plus coordonnée en



matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix.

*(l'oratrice reprend en français)*

Sur un total de 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, neuf sont déployées en Afrique, et ces missions représentent plus de 80 % du personnel en uniforme et des ressources financières approuvées. Sur les 30 pays qui sont les principaux fournisseurs de personnel en uniforme aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 19 sont des États africains. D'autre part, 50 % du personnel de maintien de la paix proviennent d'États membres de l'Union africaine.

Ce débat intervient au lendemain du onzième Sommet extraordinaire de l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba, il y a trois jours. Au cours de ce sommet, les chefs d'État et de gouvernement ont pris d'importantes décisions visant à accélérer la réforme institutionnelle de l'organisation, notamment avec le lancement du Fonds pour la paix, qui permettra à l'institution d'impulser sa marche irréversible vers son autonomie financière, mais aussi vers plus d'efficacité.

Qu'il me soit permis de souligner l'attachement de Djibouti à la question des opérations de maintien de la paix. Avec une contribution de près de 2 000 hommes en Somalie, une unité de police constituée au Darfour, des femmes et des hommes dans d'autres opérations de paix des Nations Unies, la présence djiboutienne permet d'apporter sa pierre à l'édifice de la paix et de la stabilité de notre continent. À cet effet, je souhaiterais mettre l'accent sur les trois points suivants.

Premièrement, l'ONU et la communauté internationale doivent promouvoir une coopération et une cohérence stratégiques accrues, dans le cadre de la prévention des conflits en Afrique. Un processus de planification et de définition des mandats conjoints et des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité est essentiel pour garantir l'efficacité de ces opérations. Plus de consultations en temps réel, avec l'Union africaine, mais aussi les organisations régionales, avec, entre autres, des évaluations et des analyses conjointes, sont nécessaires afin de recommander aux organes décisionnels des options cohérentes visant à prévenir les conflits en temps voulu, y compris, mais pas seulement, la diplomatie préventive. Une plus grande flexibilité dans l'interprétation du Chapitre VIII de la Charte permettrait de réduire sensiblement de tels écarts de conduite dans les domaines relatifs à la paix et à la

sécurité internationales. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé en avril 2017, constitue une bonne base sur laquelle institutionnaliser cette pratique.

Deuxièmement, il faut œuvrer de concert pour régler des conflits apparemment insolubles en renforçant la résilience par l'intermédiaire d'initiatives durables de reconstruction et de développement après un conflit. Cela suppose de soutenir les efforts déployés par l'Union africaine pour lutter contre l'extrémisme violent, en augmentant les investissements dans les stratégies politiques, humanitaires, de droits de l'homme et de développement. Par ailleurs, le Fonds spécial de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, le Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme et les processus de Nouakchott et de Djibouti constituent des plateformes de coordination importantes par le biais desquelles l'Union africaine peut être appuyée dans sa lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, le financement des opérations de soutien à la paix africaines reste un éternel sujet de discussion. Avec les progrès réalisés en Somalie, au Soudan, au Mali ou en République centrafricaine, l'Union africaine et ses organisations sous-régionales ont su démontrer leurs capacités et apporter les premières réponses aux conflits qui éclatent sur le continent. Elles contribuent, en complémentarité avec les Nations Unies, à la sécurité collective telle que prévue par la Charte des Nations Unies. Ma délégation espère que le projet de résolution qui sera présenté le mois prochain au nom des trois pays africains qui sont membres du Conseil de sécurité, sous la présidence de la Côte d'Ivoire, permettra un partenariat plus harmonieux entre l'Union africaine et l'ONU, en matière de prévention, de médiation et de gestion des conflits violents, et de fournir davantage d'efforts conjoints pour une mobilisation accrue de ressources.

Qu'il me soit permis, avant de conclure, de réitérer que le besoin croissant des femmes aujourd'hui est plus que manifeste afin de prévenir et résoudre les conflits, de soutenir les transitions politiques complexes mais aussi de maintenir la paix avec les acteurs nationaux.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Enfin, je voudrais terminer en rendant hommage aux hommes et aux femmes courageux qui se démènent pour s'acquitter de leurs tâches de maintien de la paix, ainsi qu'aux soldats de la paix malawiens et tanzaniens

qui ont récemment perdu la vie sur le terrain en défendant la cause de la paix.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Ham Sang Wook** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Guterres et le Commissaire Chergui de leurs exposés instructifs.

Étant donné la nature complexe et interdépendante des défis mondiaux actuels, il est largement admis que l'ONU ne peut à elle seule maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Dans le même temps, ces dernières années, un nombre croissant d'acteurs ont acquis une meilleure compréhension des réalités sur le terrain, ainsi que des ressources et des compétences nécessaires pour relever les défis de la paix et de la sécurité en Afrique. Il est désormais impératif d'établir des partenariats stratégiques et solides avec ces acteurs. Comme l'a dit le Secrétaire général, le monde dispose déjà des ressources nécessaires pour obtenir des résultats. L'Organisation des Nations Unies, qui est une organisation unique en son genre, est la mieux placée pour réunir et coordonner ces différents acteurs. C'est dans ce contexte que nous saluons le fait plus de 150 États Membres et organisations régionales ont souscrit à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui vise à rendre les opérations de paix plus adaptées à leur objectif en renforçant la collaboration entre l'ONU et les acteurs concernés.

Le rôle des organisations régionales et sous-régionales en Afrique est devenu particulièrement important pour la mise en œuvre de ces engagements communs. Depuis sa création, il y a près de deux décennies, l'Union africaine, en particulier, a fait des progrès considérables pour renforcer sa prise en main et de ses capacités de promouvoir la paix et la sécurité sur le continent. Les communautés économiques régionales jouent également un rôle de plus en plus actif dans leurs régions respectives. Plus particulièrement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a joué un rôle de chef de file pour aider à résoudre la crise politique en Gambie fin 2016 et a déployé des forces afin de maintenir la stabilité dans ce pays. Les avantages comparatifs des organisations régionales et sous-régionales par rapport à l'Organisation des Nations

Unies sont particulièrement évidents dans les opérations d'imposition de la paix et de lutte contre le terrorisme. Une répartition claire des tâches pour l'exécution de ces activités permettrait à l'ONU de mieux se concentrer sur son mandat fondamental de maintien de la paix.

Nous nous associons donc à d'autres intervenants pour demander à l'Organisation de travailler plus efficacement avec ces acteurs régionaux en fournissant l'appui nécessaire, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons des progrès récents réalisés dans le renforcement du partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, y compris la signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Il est également encourageant de noter le plus grand nombre de réunions d'information communes et de visites conjointes sur le terrain par de hauts responsables des deux organisations. Pour ce qui est de l'avenir, je tiens à mettre en exergue trois domaines dans lesquels nous souhaitons voir davantage de progrès.

Premièrement, il importe que l'Union africaine et l'ONU de travaillent ensemble de manière plus stratégique pour faciliter des solutions politiques durables sur le terrain. Sur la base d'une analyse et d'une évaluation communes de la situation, les mandats des opérations de paix des Nations Unies et de l'Union africaine devraient être élaborés comme éléments d'une stratégie politique commune plus large. Nous espérons que les réformes en cours à l'ONU et à l'Union africaine permettront aux deux organisations d'atteindre cet objectif avec plus d'efficacité.

Deuxièmement, nous encourageons le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à harmoniser étroitement leurs ordres du jour, tout en organisant plus régulièrement des réunions entre les deux Conseils pour prendre des décisions et de mesures communes efficaces.

Troisièmement, il faut fournir un financement prévisible, souple et durable aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine, comme l'ont reconnu le Conseil de sécurité et l'ensemble des Membres de l'ONU par l'intermédiaire de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous considérons sous un jour positif l'intention du Conseil, mentionnée dans la résolution 2378 (2017), d'examiner les mesures pratiques à prendre pour financer les opérations de paix dirigées

par l'Union africaine au moyen des contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies, au cas par cas, selon des normes à remplir pour assurer le contrôle et la responsabilisation.

À cet égard, nous saluons les progrès faits par l'Union africaine, en coopération étroite avec l'ONU, pour élaborer des cadres de conformité et de présentation de rapports. Nous nous félicitons aussi de l'initiative de l'Union africaine de renforcer son autonomie financière en revitalisant le Fonds pour la paix et d'honorer son engagement de financer 25 % des opérations de paix africaines. Nous croyons comprendre que l'ONU et l'Union africaine vont bientôt présenter une feuille de route commune pour prendre en compte les préoccupations existantes sur les cadres de responsabilisation et de conformité. Nous espérons que ces initiatives, y compris le projet de résolution sur le financement des opérations de paix dirigées par l'Union africaine devant être présenté le mois prochain par les trois membres africains du Conseil, aideront à faire avancer les discussions.

L'année prochaine, la République de Corée devrait rejoindre pour la première fois les rangs des 10 principaux bailleurs de fonds au budget de l'Organisation des Nations Unies consacré aux activités de maintien de la paix. Nous ressentons un plus grand sens des responsabilités pour veiller à ce que les opérations de maintien de la paix restent un outil efficace du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. En plus de déployer des militaires au Soudan du Sud, nous avons appuyé les efforts de l'Union africaine pour renforcer ses capacités de maintien de la paix et de la sécurité au moyen du Fonds pour la paix. De façon plus concrète, nous avons déployé en juillet un hôpital de niveau 2 à Gao, au Mali, et nous soutenons maintenant la Base logistique continentale de la Force africaine en attente au Cameroun, qui fournira l'infrastructure adéquate pour le déploiement rapide de contingents africains. Et pour renforcer la participation des femmes aux opérations de paix de l'Union africaine, nous aidons à développer les capacités nécessaires au sein de la Commission de consolidation de la paix.

Pour conclure, je tiens à assurer le Conseil de l'attachement de mon gouvernement à prendre sa part dans le renforcement des opérations de paix en Afrique.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

**M. Barro** (Sénégal) : Je voudrais commencer par féliciter la délégation chinoise, au titre de sa

présidence mensuelle du Conseil de sécurité, pour la place de choix réservée au multilatéralisme, en tant que mécanisme essentiel pour préserver la paix et la sécurité internationales et favoriser les progrès économiques et sociaux. Qu'il me soit aussi permis de saluer l'initiative d'organiser cet important débat sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique. En tant que contributeur majeur de troupes et de police, le Sénégal se réjouit du souci des acteurs, y compris le Conseil, dans l'esprit du dialogue triangulaire, de rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces et capables de répondre aux besoins et défis pressants, actuels et futurs.

Je remercie le Secrétaire général António Guterres et M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, pour leurs contributions de haute facture. Je voudrais, par ailleurs, saluer la déclaration faite par la Côte d'Ivoire, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, et leur réaffirmer le soutien du Sénégal dans la poursuite des efforts destinés à trouver des réponses définitives à la question du financement prévisible des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies.

Le constat est sans appel : l'essentiel des activités prévues dans le cadre de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, notamment au titre des opérations de maintien de la paix, intéresse l'Afrique. Dès lors, ce débat vient à point nommé, en ce sens qu'il offre l'opportunité de procéder à une évaluation des efforts visant à accompagner l'Afrique dans sa volonté résolue de prendre son destin en main, y compris en matière de paix et de sécurité, sans lesquelles le développement durable que nous poursuivons tous par le biais des objectifs de développement durable serait vain.

Tout en se félicitant de la volonté affichée de l'Union africaine de jouer pleinement son rôle d'acteur incontournable dans la recherche de solutions politiques aux différends en Afrique, y compris à travers le Fonds pour la paix, lancé il y a trois jours lors de la onzième session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine, ma délégation salue les progrès tangibles réalisés dans le cadre du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine.

L'initiative Action pour le maintien de la paix et la subséquente Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, endossée par 151 États Membres, dont le Sénégal, et quatre organisations régionales, sont une

opportunité renouvelée pour faire de la prévention et de la médiation une priorité absolue en Afrique. Dans l'esprit du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) et des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), nous en appelons aux deux organisations, notamment l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité, à poursuivre les consultations sur la question du financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, afin de contribuer à rendre effective l'initiative de l'Union africaine Faire taire les armes d'ici 2020.

Ma délégation se réjouit également de l'attention accordée par la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social à la situation au Sahel, pas seulement sous l'angle des défis à relever, mais aussi en termes d'opportunités offertes par cette région, qui mérite tout le soutien de la communauté internationale. Je salue également la priorité que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix continue d'accorder à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, en particulier au renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de maintien de la paix. Par ailleurs, tenant compte de l'engagement croissant et de qualité des pays francophones au sein des opérations de maintien de la paix, ainsi que de l'implantation de ces missions dans cette catégorie de pays, principalement en Afrique, ma délégation réaffirme l'impératif de la promotion du multilinguisme dans le cadre de ces missions.

Pour sa part, qu'il s'agisse du cadre régional ou sous-régional, le Sénégal continue de s'investir, de concert avec les acteurs tels que l'Organisation des Nations Unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine, pour faire de la prévention et de la médiation des priorités dans la recherche et la pérennisation de la paix en Afrique. C'est dans le cadre de cette démarche préventive, qui requiert une réflexion approfondie sur les crises en Afrique, que le Président Macky Sall, entre autres initiatives, s'est investi pour instituer le Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, dont la cinquième édition s'est tenue les 5 et 6 novembre.

Si l'on veut atteindre la performance attendue des opérations de maintien de la paix déployées en Afrique, alors il faudra faire reposer ces missions sur une stratégie politique bien articulée, avec des mandats ciblés, clairs, réalistes et réalisables, sans omettre la prise en compte de la dimension consolidation de la paix.

Au-delà des organisations régionales et sous-régionales, il convient d'œuvrer pour faire de la coopération avec les États voisins une réalité sur le terrain, tout en établissant une relation de confiance entre les missions, les États et les populations hôtes. Plus que partout ailleurs, se pose également la problématique de l'adaptation des missions déployées en Afrique aux réalités socioculturelles et à l'environnement sur le terrain.

Au Mali, par exemple, nos troupes évoluent dans un contexte délicat, avec des attaques ciblées contre les Casques bleus, le personnel des Nations Unies, les populations et les infrastructures civiles, ce qui requiert des équipements et une formation adaptés, pour pouvoir opérer efficacement et en toute sécurité. Dans cette dynamique, nous devons envisager, en tant que de besoin, le recours aux technologies modernes. Les expériences de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ont en effet démontré qu'une utilisation responsable de ces outils induit des effets bénéfiques.

Face à des missions devenues multidimensionnelles, la coopération entre l'ONU et l'Union africaine devra donc davantage mettre l'accent sur la formation et le renforcement des capacités. C'est dans ce cadre que, pour sa part, le Sénégal s'est doté d'un Centre de formation dédié, répondant aux normes des Nations Unies, où les contingents suivent une formation pré-déploiement qui prend en compte les retours d'expérience mais aussi, et surtout, la sensibilisation à la problématique de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Le Sénégal reste donc disposé à partager son expérience singulière en matière de maintien de la paix, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Il est tout aussi essentiel pour les deux organisations de faire de la politique de tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des atteintes sexuelles une grande priorité. Il en est de même de l'accroissement de la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000).

En renouvelant nos condoléances à la Tanzanie et au Malawi, dont des Casques bleus sont récemment tombés sur les théâtres d'opération, je réitère la condamnation la plus ferme de toute attaque contre le personnel onusien et m'associe à l'hommage rendu aux

hommes et aux femmes qui, parfois au péril de leur vie, se mettent au service des nobles idéaux de l'Organisation.

En tant que chantre et défenseur du panafricanisme, ayant inscrit dans sa Constitution sa disponibilité à abandonner tout ou partie de sa souveraineté pour la réalisation de l'unité africaine, le Sénégal réaffirme son engagement constant à œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique, y compris en poursuivant sa contribution de qualité aux opérations de maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

**M. Duarte Lopes** (Portugal) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir convoqué ce débat public. Le Portugal attribue une importance toute particulière aux efforts de maintien de la paix en Afrique.

Six des sept missions et opérations de maintien de la paix auxquelles le Portugal participe se trouvent en Afrique, à savoir : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

En ce qui concerne la MINUSCA, le Portugal participe, avec son plus grand contingent – 165 militaires et 13 éléments de police, dont une force de réaction rapide, opérant sans restrictions ni réserves – dans des cas qui exigent un niveau élevé de mobilité et de rapidité de réponse, notamment pour faire face à la situation des civils non protégés.

Pour ce qui est de la MINUSMA au Mali, notre participation est aussi un exemple concret de bonnes pratiques en matière de coopération entre divers États membres de l'ONU. Cette initiative, qui se traduit dans un projet pilote de partage de capacités aériennes dans le contexte des opérations de maintien de la paix, illustre bien le très grand potentiel que le travail conjoint apporte à la cohérence stratégique, à la rentabilisation des ressources disponibles et à l'amélioration et à l'efficacité des missions.

L'ampleur et la complexité croissantes des mandats n'ont pas toujours été assorties des ressources

et capacités nécessaires aux missions pour faire face aux menaces contemporaines, asymétriques et, pour la plupart, transnationales. Par conséquent, nous partageons pleinement l'importance accordée par le Secrétaire général à la prévention des conflits, à la stabilisation des tensions, à la primauté du politique et au recours à la diplomatie en tant que moyens privilégiés de parvenir à une paix durable.

En effet, le Portugal est l'un des 151 signataires de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, suite à l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. À cet égard, mon pays soutient le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'action complémentaire de l'Union européenne, y compris par le biais de la coopération trilatérale dans divers scénarios et formats sur le continent africain, représente une plus-value.

Pour ce qui est de la manière dont cette coopération peut être améliorée, nous soutenons les mesures contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations, publié le 26 mai 2017 (S/2017/454). En effet, ce document énonce diverses modalités permettant d'assurer un financement souple et prévisible des missions. Il suggère des modalités de responsabilité et d'audit. Dans ce contexte, il souligne la nécessité pour les forces de maintien de la paix de l'Union africaine d'être correctement formées sur les plans du respect des droits de l'homme et du code de conduite dans les opérations de maintien de la paix.

D'autre part, le Portugal soutient aussi les opérations de paix en Afrique à travers la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne. Nous estimons qu'il est essentiel d'assurer un financement prévisible et durable aux opérations de paix africaines, qu'elles soient dirigées par l'Union africaine ou par des organisations régionales à travers l'Union africaine.

Pour conclure, je souhaite réitérer que le Portugal se maintient prêt à participer à la formation des contingents militaires d'autres pays contributeurs de troupes, comme c'est le cas au sein de la Communauté des pays de langue portugaise.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Boukadoum** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Chine d'avoir organisé le présent débat public. Je voudrais, tout d'abord, présenter nos condoléances au Malawi et à la Tanzanie. Leur perte nous rappelle cruellement que déployer des soldats de la paix partout dans le monde a un coût.

Bien que ce ne soit pas explicitement prévu dans la Charte des Nations Unies, le maintien de la paix a évolué, au fil des 70 années écoulées, pour devenir la partie la plus visible de l'action et des activités de l'ONU. N'oublions pas que si le maintien de la paix se décide ici, plutôt qu'au trentième étage, c'est grâce à des diplomates audacieux; ce n'était pas prévu dans la Charte. C'était une innovation. Pourtant, cette situation peut être considérée comme une épée à double tranchant, dans la mesure où le fait de ne pas parvenir à atteindre les objectifs recherchés dans ce domaine pourrait avoir un effet négatif sur la crédibilité de l'ONU. De nombreux exemples attestent de cet état de fait.

L'accent mis sur l'Afrique dans le cadre du débat d'aujourd'hui est également très pertinent pour deux raisons. Premièrement, l'Afrique reste le principal théâtre des efforts de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, sept des 14 opérations de maintien de la paix sans doute parmi les plus compliquées et les plus musclées étant actuellement déployées en Afrique. Deuxièmement, c'est sur le sol africain que les soldats de la paix des Nations Unies sont confrontés aux défis les plus graves et les plus complexes, allant du fait qu'ils sont déployés dans des environnements dangereux qui ne connaissent pas la paix à la menace croissante du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui pose des questions fondamentales sur la doctrine et la pratique du maintien de la paix de l'ONU.

En d'autres termes, si le contexte du maintien de la paix en Afrique a changé de façon spectaculaire au cours de la dernière décennie, on ne peut pas en dire autant de la notion et de la pratique du maintien de la paix des Nations Unies qui, malgré quelques exceptions notables, restent sous-tendues par les principes formels de l'impartialité, de la neutralité et de l'utilisation limitée de la force. Par conséquent, tout en saluant les mesures prises à ce jour pour s'adapter à ce nouvel environnement de maintien de la paix, dont la récente adoption de la Déclaration d'engagements communs sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies que mon pays a naturellement pleinement approuvée,

nous précisons que le processus ne doit pas s'arrêter là. Collectivement, nous devrions continuer d'analyser les tendances récentes et d'explorer les moyens de faire en sorte que le maintien de la paix soit adapté à l'objectif visé en tenant compte des nouvelles réalités sur le terrain.

À cet égard, je voudrais souligner les principaux points suivants, que nous considérons comme importants. Premièrement, le maintien de la paix ne peut réussir sans un processus politique viable. C'est pourquoi il est important et urgent de redoubler d'efforts pour accélérer la recherche de solutions politiques. Mener des offensives militaires, bien que nécessaire dans certains cas, ne doit pas se traduire par une préférence pour les solutions militaires. Même dans des contextes de lutte contre le terrorisme, au-delà de la réduction de la violence, notre objectif doit rester d'encourager le plus grand nombre possible de parties prenantes à participer au processus politique.

Deuxièmement, bien que les mandats des opérations de maintien de la paix continuent de s'étoffer – et je voudrais citer le Secrétaire général qui a dit que les mandats actuels « ressemblent à des sapins de Noël » (*S/PV.8218, p. 4*) – nous devons être conscients du fait que le maintien de la paix n'est en soi qu'un élément de l'action visant à rétablir la paix et la sécurité dans les pays en conflit. En d'autres termes, si le maintien de la paix devrait être habilité à créer les conditions d'une stabilité durable, il ne peut pas traiter toutes les causes sous-jacentes de la situation qui a motivé son déploiement. Il est donc crucial que la communauté internationale renforce son engagement dans les situations consécutives à un conflit bien au-delà de la durée des mandats des opérations de paix. La nécessité de renforcer le lien entre le maintien et la consolidation de la paix en vue d'instaurer une paix durable ne saurait être sous-estimée.

Troisièmement, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur un risque réel que nous avons déjà constaté dans un certain nombre de situations. En raison de leurs responsabilités sans cesse croissantes, les opérations de maintien de la paix ont, dans certains cas, remplacé les États en déroute pour répondre aux besoins fondamentaux de la population, y compris en matière de sécurité. Elles sont devenues de plus en plus une solution de substitution qui, au lieu de promouvoir la reconstruction des capacités nationales, a eu l'effet contraire sur ce processus. Face à cette situation, nous devons garder à l'esprit que le seul moyen de parvenir à

une paix durable est de mettre en place des institutions publiques solides, réactives et responsables aux niveaux local et national, qui assurent la prestation de services essentiels.

Quatrième et dernier point, il est nécessaire de renforcer les partenariats pour les opérations de maintien de la paix. Étant donné que la nature des menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales a évolué, aucune organisation, à elle seule, n'a la légitimité et les capacités requises pour agir seule. Depuis sa création en 2002, l'Union africaine a démontré un avantage comparatif manifeste dans deux types de situation : premièrement, dans les missions où des opérations offensives sont nécessaires et l'ONU n'est pas en mesure de déployer des forces; et, deuxièmement, lorsque le Conseil de sécurité est incapable de mobiliser le consensus politique nécessaire pour prendre des mesures. Il est donc important d'établir un partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine basé sur le respect mutuel, la solidarité et, surtout, l'adhésion au principe des avantages comparatifs.

Cela m'amène à la question du financement, qui demeure un des défis les plus importants de ce partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le financement est une préoccupation essentielle pour ce qui est du lancement et de l'appui aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. L'actuelle Mission de l'Union africaine en Somalie témoigne de cette réalité. C'est pourquoi l'Union africaine a toujours plaidé en faveur d'un financement prévisible et durable, par le biais des contributions au budget de l'ONU, pour les opérations de paix dirigées par l'Union africaine.

Je voudrais appeler l'attention sur la décision qui a été prise il y a deux jours lors d'un sommet en ce qui concerne le rétablissement du Fonds pour la paix de l'Union africaine. Lorsque l'Afrique demande au Conseil de sécurité de faire davantage en ce qui concerne la question du financement, l'appel doit être compris dans le contexte des dispositions de la Charte des Nations Unies, qui confie la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil de sécurité. Par conséquent, en apportant des réponses aux menaces à la paix et à la sécurité, l'Union africaine agit au nom de l'ONU.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

**M. Amayo** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir

organisé cet important débat. Ma délégation remercie également le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour leurs exposés instructifs.

Le Kenya reconnaît le rôle vital que jouent les opérations de maintien de la paix en tant qu'outil fondamental dont dispose le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous restons fermement attachés au maintien de la paix pour un monde meilleur. Le Kenya tient une fois encore à remercier les Bérets bleus et les Casques bleus qui ont fait le sacrifice suprême pour la paix. Nous rendons un hommage particulier aux soldats de la paix du Malawi et de la Tanzanie déployés à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo qui ont perdu la vie la semaine dernière. Nos prières accompagnent leurs proches.

La paix et la sécurité sont une composante essentielle du développement et du bien-être des populations partout dans le monde. L'Afrique est également confrontée à certains défis en matière de paix et de sécurité qui continuent de saper le développement sur le continent. Pour y remédier, les opérations de paix dirigées par l'Union africaine se heurtent à plusieurs difficultés, notamment l'insuffisance des ressources humaines et matérielles des missions de paix et l'incapacité de financer la reconstruction et la consolidation de la paix après les conflits qui sont nécessaires pour un pays sortant d'un conflit. Cette situation est souvent aggravée par le manque de ressources financières allouées à ces opérations de maintien de la paix en raison de la dépendance excessive à l'égard des donateurs.

La plupart de ces défis peuvent être relevés de manière appropriée en approfondissant la coopération stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, est une excellente occasion de renforcer la coordination entre les deux organisations sur les plans stratégique et opérationnel. L'interaction régulière entre les deux organisations, notamment par la tenue de réunions semestrielles conjointes, a permis de mieux comprendre l'environnement stratégique dans lequel s'inscrivent les conflits du continent. Les deux institutions doivent saisir l'occasion offerte par ce partenariat pour assurer une plus grande cohérence et une meilleure coordination et systématiquement

s'associer l'une et l'autre à la planification et à l'exécution des opérations de paix et de sécurité afin de mettre en synergie leurs efforts. Cela contribuera à aligner les visions de ces deux entités.

Nous apprécions à leur juste valeur les principes fondamentaux du maintien de la paix tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que la primauté de la politique en tant que clef de voûte de la prévention et du règlement des conflits. Toutefois, les circonstances entourant l'environnement de paix et de sécurité ont changé au fil du temps. Qu'il me soit permis, par exemple, de mettre en relief quelques exemples, comme la Mission de l'Union africaine en Somalie. Cette dernière est confrontée à des menaces qui continuent de remettre en question la doctrine classique du maintien de la paix. Des menaces similaires pèsent sur l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel au Mali, où les soldats de la paix sont une cible directe. Ces circonstances exigent de repenser la doctrine et le concept des opérations de ces missions afin de les adapter aux nouvelles réalités sur le terrain. De même, bien qu'autorisées par le Conseil de sécurité, ces missions souffrent d'une insuffisance de ressources parce que tributaires de sources volontaires qui sont rarement prévisibles. En conséquence, le financement de ces opérations de paix au moyen des contributions mises en recouvrement demeure l'option la plus viable pour assurer leur pérennité.

En ce qui concerne la formation, il convient de noter qu'il n'y a pas deux missions qui sont identiques, que ce soit sur le plan du contexte que sur celui de l'environnement. Chaque mission présente des défis qui lui sont propres en raison des menaces auxquelles elle est confrontée et de l'environnement dans lequel elle évolue. C'est pourquoi l'équipement et la formation préalable au déploiement doivent être adaptés à l'environnement et aux menaces que connaît chaque mission. L'Afrique accueille les cinq plus grandes missions de maintien de la paix et fournit plus de la moitié des soldats de la paix qui y participent. Il est donc important que la formation soit dispensée dans des environnements similaires à ceux dans lesquels ils opèrent. Le Kenya a, par exemple, proposé à l'ONU l'International Peace Support Training Centre, qui est internationalement reconnu, pour la formation des soldats de la paix. Le Centre offre d'excellentes installations de formation et zones d'entraînement pouvant accueillir un bataillon d'infanterie. Nous attendons avec intérêt de travailler en partenariat avec l'ONU et d'autres parties prenantes pour faire progresser la formation au maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

**M. Iteboje** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé cet important débat. Je remercie le Secrétaire général, M. António Guterres, de son leadership et de son engagement en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, ainsi que de ses observations incisives. Je remercie par ailleurs M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de son exposé éclairant.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine, ainsi que de l'adoption louable des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017), qui portent sur la nécessité de financer de manière durable, prévisible et souple les opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité.

Les causes profondes des conflits en Afrique sont multiples. Une approche globale est nécessaire pour les résoudre. Par-dessus tout, notre réponse doit s'inscrire dans le cadre de la recherche de la sécurité collective, qui ne repose pas sur un pays ou une région en particulier, mais sur la communauté internationale agissant de concert. Voilà pourquoi nous devons avoir une vision stratégique commune de nos objectifs, sachant que le maintien de la paix en Afrique fait partie intégrante du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont le Conseil de sécurité a la responsabilité première.

L'expérience du Nigéria en Sierra Leone et au Libéria nous a beaucoup appris sur les défis du maintien de la paix dans la région, principalement en matière de financement, d'équipement et d'appui aux missions. L'Afrique fait l'objet de la majorité des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Immanquablement, ces questions figurent également à l'ordre du jour de l'Union africaine, qui est fréquemment appelée à y répondre. Or, ces exigences imposées à l'Union africaine l'emportent de loin sur ses ressources et ses capacités de réagir efficacement. L'absence de réponse adaptée pourrait entraîner, entre autres, l'échec de la mission, l'aggravation de l'instabilité et la réticence des partenaires potentiels à contribuer à ce qui serait perçu comme un système défaillant. C'est pourquoi nous devons user de notre autorité politique pour veiller à ce que, lorsque des capacités régionales existent, le soutien approprié leur soit apporté. Sans un partenariat



véritablement stratégique, les énormes investissements dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix resteront arbitraires et ne permettront pas d'atteindre le but recherché.

Bien que le financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine demeure un défi de taille, le rapport phare du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (voir S/2008/813), dit rapport Prodi, publié en 2008, le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (voir S/2000/809), dit rapport Brahimi, et le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) nous rappellent que les possibilités de financement sont aisément identifiables. Le problème persiste, parce que les parties prenantes ne sont pas parvenues à adopter les solutions ambitieuses et créatives requises. Étant donné que les cadres financiers existants pour les partenariats en matière de maintien de la paix ne sont pas propices à l'élaboration d'une stratégie durable à long terme, il est impératif que le Conseil approuve une option de financement qui garantisse la prévisibilité, la durabilité et la souplesse du financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine mandatées par l'ONU. À cet égard, le Nigéria se félicite de l'initiative Action pour la paix du Secrétaire général et attend avec intérêt sa mise en œuvre.

Nous encourageons l'Union africaine à poursuivre son processus de réforme institutionnelle, ainsi que l'élaboration d'une feuille de route à long terme pour le renforcement des capacités. Nous estimons que le Secrétariat de l'ONU peut jouer un rôle clef dans la mise en place de ce cadre afin d'améliorer l'appui technique à l'Union africaine. Il pourrait également être possible de soutenir des initiatives telles que le Centre de maintien de la paix de l'armée nigériane, à Jaji, dans l'État de Kaduna, afin de renforcer sa capacité de former et de préparer les contingents de l'Union africaine à la Force africaine en attente prévue.

Le Nigéria reconnaît le rôle de plus en plus important que jouent les femmes dans le règlement des conflits et l'édification de communautés stables. Il se félicite de leur participation accrue aux opérations de maintien de la paix, car elles ont indubitablement apporté des compétences essentielles au maintien de la paix, en particulier pour ce qui est des questions sexospécifiques dans les diverses missions dans lesquelles elles servent.

Des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles continuent de se produire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Nigéria condamne fermement cette pratique odieuse de quelques-uns qui prennent plaisir à maltraiter ceux qu'ils sont censés protéger. L'année dernière, le Président de notre pays Muhammadu Buhari a rejoint le cercle des dirigeants du Secrétaire général pour mener le combat contre cette menace. Le Nigéria continuera d'appuyer fermement la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles sous toutes leurs formes et dans toutes leurs ramifications.

Nous exhortons vivement le Secrétaire général, avec l'appui de tous les États Membres, à redoubler d'efforts pour trouver un financement durable pour les missions de maintien de la paix en Afrique. Ce n'est qu'en agissant ensemble que nous pourrions faire la preuve de la responsabilité partagée qui est celle de la communauté internationale dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité.

Pour terminer, nous voulons rendre hommage à tous ceux qui ont fait le sacrifice suprême dans l'exercice de leurs fonctions de Casques bleus aux quatre coins du monde. Nous présentons aussi nos condoléances les plus sincères à leurs familles, à leurs amis et à leurs gouvernements. Le Nigéria salue le courage des soldats de la paix, des travailleurs humanitaires, des organisations non gouvernementales et d'autres parties qui travaillent durement, souvent dans des conditions difficiles, pour veiller à la sûreté et à la sécurité du monde.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie.

**M<sup>me</sup> Koçyiğit Grba** (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions nous aussi nous joindre aux orateurs qui nous ont précédés pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public.

Je voudrais avant toute chose rendre hommage aux soldats de la paix des Nations Unies qui mettent leur vie en péril dans l'exercice de leurs fonctions, et exprimer nos sincères condoléances aux familles de ceux qui ont payé le prix ultime pour la noble cause de la paix, tout récemment en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

Le maintien de la paix est l'activité phare de l'Organisation des Nations Unies, qui vise à aider les pays hôtes dans la difficile transition de la guerre à la paix. L'intensification et la sophistication des menaces asymétriques posées par les groupes terroristes et extrémistes constituent un défi de taille pour le maintien

de la paix des Nations Unies, en termes tant de protection des forces que de mise en œuvre des mandats. C'est pourquoi les missions de maintien de la paix doivent recevoir un appui logistique pour qu'elles soient bien dotées en matériel, bien formées et prêtes à relever les défis. Il nous faut aussi avoir en place des systèmes d'appui logistique prévisibles, professionnels et souples, ainsi que disposer des outils et des moyens nécessaires pour accroître la performance de nos contingents et de nos effectifs de police. Le maintien de la paix évolue sans cesse et s'adapte constamment aux nouveaux défis. L'ONU a fait de grandes avancées dans cette entreprise, et ses capacités en matière de maintien de la paix ont considérablement progressé au fil du temps. Nous saluons les efforts du Secrétaire général ainsi que son initiative Action en faveur du maintien de la paix, à laquelle nous souscrivons pleinement.

La diversité des défis liés aux efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix requiert la contribution d'un large éventail d'acteurs, notamment des organisations régionales et sous-régionales, de la société civile et du secteur privé. Maintenant que les dimensions des conflits et des crises augmentent plus vite que la capacité d'intervention de l'ONU, nous devons adapter nos approches pour faire face aux crises actuelles et futures. Différentes organisations régionales, telle l'Union africaine, sont devenues des acteurs permanents dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix, et l'ONU doit être prête à les appuyer et à utiliser leurs capacités. À cet égard, nous nous félicitons du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et d'autres organes régionaux et sous-régionaux sur le continent. La Turquie encourage l'élargissement du partenariat ONU-Union africaine de manière à inclure des domaines tels que le renforcement des capacités institutionnelles, la réforme du secteur de la sécurité, la protection des civils, les droits de l'homme, la prise en compte généralisée de l'égalité des sexes et la lutte contre la criminalité organisée. Il nous faut faire le bilan des efforts positifs que déploie la communauté internationale pour réformer les missions de maintien de la paix en vue de rétablir pleinement la paix et la tranquillité partout dans le continent.

L'objectif ultime de nos missions en Afrique doit être de générer des exemples de réussite en matière d'appropriation et de réactivité africaines, en coopération avec la communauté internationale et les autorités nationales, conformément au concept de « solutions africaines aux problèmes africains ». La Somalie est un parfait exemple de partenariat et de collaboration entre

l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne. Nous apprécions grandement l'effort noble que déploie la Mission de l'Union africaine en Somalie en vue de rétablir la paix et la stabilité partout dans ce pays. Dans ce contexte, nous avons envers les pays fournisseurs de contingents une dette particulière pour tous les sacrifices qu'ils consentent. Gardant cela à l'esprit, nous continuons aussi de fournir, par des voies bilatérales, un appui dans de nombreux domaines à la Somalie. Nous nous concentrons en particulier sur le renforcement des capacités militaires et policières des institutions somaliennes, en étroite coopération avec nos partenaires internationaux.

La paix et la sécurité sont des piliers importants de notre approche à l'égard de l'Afrique. La Turquie alloue des ressources aux activités de la Force en attente de l'Afrique de l'Est au moyen de ses contributions annuelles au budget de l'Union africaine. Nous travaillons aussi à appuyer encore davantage la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises. Les soldats de la paix turcs continuent de servir dans différentes missions de l'ONU, de l'OTAN et de l'Union européenne déployées dans le monde entier, notamment en Afghanistan, en Afrique, dans les Balkans et au Moyen-Orient, où ils contribuent à la formation du personnel de sécurité, au renforcement des capacités des forces armées et de sécurité et à la mise en place des institutions, et fournissent une assistance technique aux institutions civiles et chargées de l'application de la loi, qu'ils renforcent. Nous maintiendrons notre appui et nous nous réjouissons à la perspective de contribuer aux prochains débats sur la réponse à la multitude de défis auxquels est confronté le maintien de la paix international aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Bin Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh remercie la présidence chinoise du Conseil d'avoir organisé le présent débat public. Nous remercions le Secrétaire général et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine de partager leurs vues sur la manière de faire avancer le partenariat stratégique entre les deux organisations, l'accent étant placé sur les opérations de maintien de la paix.

Nous nous associons à la déclaration qui a été faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous continuons d'insister sur la primauté du rôle de premier plan de l'Afrique dans le règlement de ses propres questions de paix et de sécurité. Il est essentiel que les processus politiques de paix dirigés par les organisations régionales et sous-régionales africaines soient dûment pris en compte lors de la conception des mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies concernées, et durant leur exécution. L'impact positif des analyses conjointes ONU-Union africaine des conflits et des évaluations de l'alerte rapide, appuyées par des visites et des déclarations conjointes, est manifeste aussi bien dans l'élaboration des politiques que dans la mise en œuvre. La question du financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine qui sont autorisées par l'ONU a été abordée dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, au titre de l'initiative Action en faveur du maintien de la paix. La résolution 2378 (2017) a réaffirmé la nécessité d'envisager de prendre d'autres mesures concrètes pour financer les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine en partie au moyen de contributions statutaires au budget de l'ONU, au cas par cas.

Il est impératif que les propositions constructives du Secrétaire général concernant l'action conjointe Nations Unies-Union africaine et le financement soient dûment prises en considération au sein des organes législatifs concernés, dans le contexte d'une mobilisation soutenue des ressources en faveur du Fonds pour la paix de l'Union africaine par les pays africains eux-mêmes. Nous convenons avec le Secrétaire général que dans le cas de théâtres de maintien de la paix complexe au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, les structures traditionnelles des opérations de maintien de la paix doivent être réexaminés à travers une approche multidimensionnelle et multipartite. Les menaces posées par différents acteurs non étatiques dans ces contextes requièrent davantage d'interaction et de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales pertinentes déployées sur le terrain.

Le Bangladesh attache de l'importance à son partenariat avec l'Afrique et se félicite des nombreux cas où son engagement a joué un rôle fondamental dans l'instauration d'une paix durable sur le terrain.

Nous nous déclarons de nouveau disposés à continuer de coopérer avec l'Union africaine, de préférence par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et dans le strict respect de la prise en main par l'Union africaine de ses opérations autorisées par le Conseil. À cet égard, nous voudrions faire les observations suivantes.

Premièrement, les pertes que continuent de subir les soldats de la paix des Nations Unies dans certains théâtres d'opérations de maintien de la paix en Afrique restent une source de grave préoccupation. Les attaques injustifiées mais ciblées visant les soldats de la paix des Nations Unies sont constitutives de crimes de guerre, et il ne doit donc pas y avoir d'impunité pour leurs auteurs. Il est essentiel d'investir encore davantage dans l'amélioration de la capacité des États hôtes concernés de traduire en justice les responsables de crimes aussi odieux.

Deuxièmement, nous continuons de penser qu'engager directement les Casques bleus de l'ONU dans les opérations antiterroristes serait aller au-devant d'un échec. Dans certains théâtres africains, la mission de maintien de la paix des Nations Unies peut toutefois aider l'État concerné à renforcer ses stratégies et ses capacités antiterroristes.

Troisièmement, nous attachons de l'importance à l'appui à la consolidation de la paix prêté aux États hôtes au titre des mandats de maintien de la paix, l'objectif étant de permettre une transition sans heurts à partir des opérations de maintien de la paix. Le rôle des soldats de la paix dans la consolidation et la pérennisation de la paix est bien reconnu et doit être appuyé en fonction des priorités fondées sur les besoins et propres au contexte, identifiées en consultation avec les États hôtes de façon inclusive.

Quatrièmement, partager les pratiques optimales avec les pays africains fournisseurs de contingents et de personnel de police intéressés et assurer une formation à leurs soldats, en faisant fond sur son expérience longue de trois décennies en matière de maintien de la paix, a toujours été l'une des priorités du Bangladesh. Nous maintenons notre offre d'organiser des programmes de formation sur mesure à l'intention des soldats de la paix africains, y compris des femmes soldats de la paix, dans nos instituts de formation spécialisés.

*La séance est levée à 16 h 20.*